UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00596904 3

L'ESPION

DÉVALISÉ.

Feliciter audax.

LONDRES.

M. DCC. LXXXII.

D
135
Bos A3
LIBRARY
OCT 21 1965
UNIVERSITY OF TORONTO
1016107

AVERTISSEMENT.

JE revenois tard par des rues détournées, & dans des disposítions chagrines qui me rendoient fort irascible, lorsque je crus m'appercevoir que j'étois observé & suivi. Je m'arrêtai; l'homme qui m'inquiétoit me dépassa & s'arrêta aussi. Dix fois je le mis à cette épreuve, & dix fois il répéta la même manœuvre. Ma tête part; je m'élance sur mon acolyte, & lui crie d'un ton menaçant: *de quel droit me suivez-vous?* Mon espion, étourdi d'une si brusque incartade, s'enfuit & se dérobe en un instant à ma vue. Je ris de sa frayeur, je ris de ma brusquerie, & je reprenois paisiblement mon chemin, lorsque j'apperçois un portefeuille à mes pieds, que Monsieur de la robe grise avoit laissé tomber. Je le ramasse, le mets dans ma poche, &

rentré chez moi, pour achever de me diſtraire, j'examine ma trouvaille.

Ce porte-feuille contient dans ſa plus grande partie un fatras de notes peu intéreſſantes; car elles ſont inintelligibles; beaucoup de chiffres que je n'ai pu deviner; mais auſſi quelques comptes rendus, rédigés avec plus d'ordre, dont j'ai extrait des récits qui m'ont amuſé. Je ſouhaite que le lecteur bénévole en diſe autant après les avoir lus; au moins ma courte préface ne l'aura-t-elle pas long-tems ennuyé.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

CHAPITRE PREMIER. *Monſieur ** de **, maître des requêtes, a raconté hier chez Madame de *** ſa ſœur, l'hiſtoire ſuivante : c'eſt lui qui va parler.* Page 1

CHAP. II. *On a ſu par la couſine de Madame de **, maîtreſſe du ſecrétaire de M. de ***, que M. ** lui diſoit jeudi.* 6

CHAP. III. *La femme-de-chambre de Madame de Gour ***, contoit mardi à une de ſes bonnes amies l'aventure ſuivante, dont elle doit, comme on le verra, être inſtruite de la premiere main.* 13

CHAP. IV. *Converſation entre M. de ***, Madame L*** & M. de la ***, du mercredi... novembre....* 21

CHAP. V. *M. D'***, conſeiller de grand'-chambre, a rendu .... à Madame la maréchale D'**, la converſation ſuivante, que Madame de Forcal *** a répétée à ....* 32

CHAP. VI. *Récit de M. de F. L. au comte de* * * * *.* Page 45

CHAP. VII. *Le ſecrétaire de M.* * *, envoyé de la cour de* * *, a remis copie de la relation ſuivante des émeutes de* 1775*, laquelle ſon maître a envoyée à* 53

CHAP. VIII. *Mémoire. --- Anecdote donnée par le marquis d'A* * * * *à la cour, dont il eſt miniſtre, & communiquée par le couſin du ſecrétaire d'ambaſſade.* 70

CHAP. IX. *Anecdote racontée par Monſieur* * * * *à ſon beau-frere F* * * *, & répétée par la femme de celui-ci. C'eſt Monſieur* * * * *qui parle.* 98

CHAP. X. *Lettre de M. de* * * *, conſul de France à* * * *, tombée de la poche de M. de* * *dans la rue de Grammont.* 112

CHAP. XI. *M. B* * *de G* * * *a donné l'anecdote ſuivante à M. de la* * * *, ſous ce titre:* RESPECTEZ LES TROUS *; & ſon ſecrétaire m'en a donné communication.* 128

CHAP. XII. *Aventure arrivée hier à M. de L* * *T* * * *, au bal de l'opéra, racontée par ſon valet-de-chambre.* 158

CHAP. XIII. *Solution de deux problémes d'économie politique, propoſée par M.* * * * *au comte de* * * *.* 169

CHAP. XIV. *Mon ami Ch *** s'eſt trouvé avant-hier chez Madame de la B **, lorſque la comteſſe de *** & le *** lurent quelques pieces fugitives, &c.* Page 176

CHAP. XV. *Anecdotes & traits détachés.* 188

CHAP. XVI. *Avis aux Heſſois & autres peuples de l'Allemagne, vendus par leurs princes à l'Angleterre.* 195

CHAP. XVII. *Lettre du comte de Chanmburg, écrite de Rome au baron de Hohendorff, commandant des troupes Heſſoiſes en Amérique.* 205

CHAP. XVIII. *Notice ſur les maîtres des requêtes & intendans.* 210

ERRATA.

Page 23, lig. 18, *effacez* par.
28, 15, les barbarisines, *lisez* les borborisines.
31, 5 & suiv., la Liv. -- *lisez* la Siv.
42, 21, eh ! je n'en suis, -- *lisez* eh ! si je n'en suis.
43, 13 & suiv., colte, *lisez* cotte.
49, 3, est grotesque des dos, *lis.* des dos est grotesque.
52, 12, ai su, *lisez* j'ai su.
55, 16, *après ces mots* pas, que, *mettez* des tirets au lieu de points.
58, 8, que nous remettons, *après ces mots mettez des tirets.*
60, 5, mais commenté directement, *effacez ces mots & lisez* cependant.
61, 11, se regardant, *lisez* se regarda.
ib. 20, les fait, *lisez* les auront fait.
63, 27, de l'économiste, *lisez* des économistes.
79, 4, qu'ils, *lisez* qu'elles.
81, 5, à l'homme, *lisez* l'homme.
86, 4, blâmes, *lisez* thêmes.
90, 20, d'autrefois, *lisez* & quelquefois.
94, 20, Mircy, *lisez* Miré.
99, 22, attirent, *lisez* occasionent.
101, 12, vinfresco, *lisez* rinfresco.
ibid. 18, grand concert, *effacez* grand.
111, 25, Sébaltin, *lisez* Sabattin ; *& dans tout le Chapitre IX lisez* Y-Sotto-Maïor *pour* Y-Solto.
125, 4, mons, *lisez* mais.
138, 26, qui, *lisez* que.
170, 10, doit, *lisez* ne doive.
183, *ôtez par-tout l's au mot Charle.*
210, 2, l'un est tempéré, *lisez* l'une est tempérée.
216, 6, ou une, *effacez* une.
218, 17, mépriste, *lisez* il mépriste.
223, 22, y est, *effacez* y.

L'ESPION

L'ESPION

DÉVALISÉ.

CHAPITRE PREMIER.

*Monſieur ** de **, maître des requêtes a raconté hier chez Madame de*** ſa ſœur, l'hiſtoire ſuivante : c'eſt lui qui va parler.*

Vous ſavez que j'étois chargé de l'affaire de M. *** Guidon des chevaux légers, & parent de Madame la ducheſſe ***. Quarante mille livres de rente, jugé *abirato* par le parlement de Rennes à cauſe de la protection que portoit à ſon couſin M. le duc ***. Point de coutume délicat à ſaiſir : affaire de partage de ligne & ſouche commune depuis trente années : procédures immenſes qui exigeoient du développement, de la préciſion, des dates, de la méthode, de la diſcuſſion,

Quand on a à rapporter, il eſt d'uſage de ſe rendre la veille, & cette veille eſt néceſſairement un dimanche : on ſe recueille chez ſoi : on relit ſes pieces : on ſaiſit ſon enſemble : on charge ſa mémoire des points principaux. Je m'étois donc retiré de bonne heure chez le baigneur, & après avoir étudié mon affaire, je m'étois couché & dormoit d'un profond ſommeil, ... lorſque tout-à-coup je m'entends éveillé par une voix très-ſonore, qui crie : *à boire au roi*... je prête l'oreille... l'inſtant d'après : *à boire au roi* d'un ton plus grave... puis un peu plus fort... puis les mots traînés.... Enfin cette voix s'éleve, crie encore plus haut, touſſe, crache, s'égoſille, & toujours : *à boire au roi.*

Fort inquiet de ce que cela vouloit dire, je fais ſonner ma montre... deux heures & demi du matin, ... que diable ! à cette heure-ci *à boire au roi*.... Le grand couvert eſt fini il y a long-tems... qu'eſt-ce que cela veut dire?... Je frappe du poing contre la cloiſon ; chez ces baigneurs les chambres ne ſont ſéparées que par des voliges jointives ; on s'entend comme ſi tout n'étoit qu'un appartement. Le voiſin étoit cette voix, il s'apperçut bientôt qu'il avoit réveillé quelqu'un,

il ſort avec ſa lumiere, & du ton le plus empreſſé coigne à ma porte que je ſuis forcé d'ouvrir en chemiſe. --- Hélas Monſieur! vous m'avez donc entendu, me dit-il? --- qui diable ne vous entendroit pas Monſieur? --- Ah! Monſieur! que vous me faites de plaiſir, je vous ai réveillé; je vous demande excuſe; mais avant de crier après moi, daignez m'entendre --- eh! Monſieur, qu'avez-vous? que vous eſt-il arrivé? je n'ai pas l'honneur de vous connoître (je croyois, que cet homme étoit fol) -- Monſieur je viens d'acquérir cette ſemaine une charge chez le roi; je ſuis *commenſal;* mon couſin l'officier, achete la charge de *grand' queue*, mon neveu celle de *hâteur*, & l'on nous en offre une de *tourne-brochier*. Mais, Monſieur, je ſens bien que c'eſt moi qui ai la plus délicate de la famille; la plus difficile à exercer; elle ne dépend pas ſeulement de ma bonne volonté; j'y ferai de mon mieux: mais ſongez donc, ſi l'on ne me répond pas, ſi l'on n'apporte pas à boire au roi, que puis-je faire? je n'ai pas le droit par ma charge d'apporter à boire. C'eſt le *gobelet-vin* qui remplit cette fonction.... il eſt vrai que le gobelet-vin ne peut ſe mou-

voir que ſur l'ordre que je lui en donne... ; J'ai bien l'action ; je commande par mes proviſions ; mais le gobelet-vin a le pouvoir négatif ; il peut ne pas remuer, & la puiſſance active ne réſide point en ma perſonne : ſi l'on ne m'obéit pas, ſi l'on ne m'entend pas ; ſi l'on feint de ne m'avoir pas entendu, il faut que je vende ma charge ; ma légitime y eſt ; je n'ai que cela pour vivre ; je ne puis la vendre qu'à perte ; j'ai donné un pot-de-vin qui ſera perdu ; me voilà ruiné, & ce qui eſt pis, déshonoré aux yeux de ma famille. Je n'aurai pas eu le talent de remplir mes fonctions, tandis que mon parent le hâteur, mon couſin le grand-queue, exercent depuis quinze jours les leurs, à la ſatisfaction de tout le monde ; j'ai été tantôt au grand-couvert, j'ai bien étudié le ſon de voix de mon vendeur. Voilà mon diapaſon ; j'ai bien le ton ; mais j'entre dimanche ; & croyez-vous Monſieur, que d'ici là je puiſſe apprendre, ſaiſir, réuſſir, faire ce qu'il faut... *à boire au roi ;* c'eſt-il bien ? ah ! daignez me le dire ?... Vous allez peut-être ſouvent, Monſieur, au grand-couvert faire votre cour ?... *à boire au roi*... c'eſt-il aſſez haut ?...

Enfin cet homme ſe déſeſpéroit, s'enrouoit,

s'égoſilloit, étoit hors de lui-même ; je le calmai avec beaucoup de peine ; je tâchai de lui faire comprendre, que ces charges tenoient plutôt à l'étiquette qu'à la néceſſité intrinſeque de leur exercice ; que des miniſtres ignorans ou cupides avoient imaginé dans des tems difficiles, tous ces petits moyens pour ſe procurer de modiques reſſources, & qu'on avoit travaillé en finance juſqu'à l'étiquette des cours ; qu'il pouvoit dormir tranquille, & laiſſer dormir les autres ; parce qu'à ſa voix, ou ſans ſa voix, le ſervice du gobelet-pain ou du gobelet-vin ſe feroit avec ou ſans la concurrence de Monſieur le commenſal juré-crieur-à-boire-au-roi. --- Comment Monſieur, reprit cet homme, vous croyez, vous croyez véritablement que cela ſe peut comme cela ? vous croyez que la boiſſon du roi mon maître, eſt indépendante des fonctions bien ou mal remplies de la charge, dont les bontés de Monſieur le grand-maître viennent de me revêtir ? comment .. --- eh ! oui, Monſieur, je crois ; & j'en ſuis ſûr ! Cet homme entre dans des tranſports de joie incroyables ; me remercie mille fois ; m'aſſure que je ſuis ſon ſoutien, ſon conſolateur, que ſans moi peut-être il ſeroit devenu fol ; qu'il va écrire

auſſi-tôt dans le Morvan où eſt ſa femme, & dans le Hurepoix où eſt ſon cher pere pour les aſſurer qu'il ſera en état d'exercer ſa place avec honneur, & à la ſatisfaction de toutes les parties contractantes. . . . . Je paſſai une partie de la nuit ſur pied à l'entendre, & je maudis l'étiquette.

CHAPITRE II.

*On a ſu par la couſine de Madame de **, maîtreſſe du ſecrétaire de Monſieur de ***, que Monſieur ** lui diſoit jeudi.*

BOUL **, controleur-général du choix de de M. le cardinal de B**, ſe trouva abandonné à ſes propres forces après le renvoi de ce miniſtre. Un controleur-général qui ceſſe d'être ſoutenu par le miniſtre principal eſt bien-tôt écraſé; parce que tous les ſecrétaires d'état, chacun dans leurs départemens font ſigner par le roi des bons à prendre ſur le tréſor royal, d'où il arrive, que le miniſtre de la finance qui devroit fixer la dépenſe des quatre départemens, pour aſſeoir ſes impoſitions en conſéquence, qui devroit par

conſéquent être le modérateur des volontés actives, devient un être purement paſſif, un caiſſier décoré ſur lequel on tire à vue.

Tel fut le ſort de Boul ** au commencement de l'année 1759. Madame de Pompadour liée alors avec M. le duc d'Orléans, crut avoir trouvé un Sulli moderne dans la perſonne de ſon chancelier Silh**. La voix du peuple arrivoit au ſoutien de cette intrigue. La fête qu'il avoit donnée en 1751, à St. Cloud, pour la convaleſcence de Monſieur le Dauphin n'étoit point oubliée. Quatre milles bouches y avoient été nourries avec une intelligence ſurprenante. *Le pere Silh*** n'étoit plus qu'un cri général..... Le roi ſe décide le 13 avril 1759.

Ce jour là Silh** étoit dans ſon cabinet; Aſtruc ſon beau-frere, fils du médecin & conſeiller à la cour-des-aides lui fait viſite; il n'ignoroit rien de ce qui ſe paſſoit. Le Suiſſe avoit eu ordre de fermer ſa porte; elle ne l'étoit pas pour Aſtruc; celui-ci trouve Silh** rêveur, méditant, ſe promenant de long en large.... Eh bien! mon frere, comment cela va-t-il aujourd'hui? je vous trouve bien ſombre; qu'y a-t-il? --- c'eſt fini --- quoi! vous êtes nommé? --- oui: voilà ma lettre. Le

courrier fort, je viens de faire fermer ma porte -- je vous fais mon compliment (on s'embraſſe)... mais, comme vous êtes penſif! --- oui, je rêve --- eh! vous rêverez demain --- je ne puis; j'ai rendez-vous chez Madame de Pompadour --- qu'eſt-ce que cela fait? --- Le roi y ſera --- eh bien? --- il va me parler; il ne m'a jamais parlé; il va me queſtionner... je me prépare... vous ſentez... que... la criſe... eſt violente. Deux armées de terre. Marine ſur pied que Machault a même porté fort haut. Pas un ſol au tréſor royal. Boul** au bout de ſon rolet. D'autre part, les peuples foulés; madame de Pompadour ne veut pas d'impôts. Le crédit... je n'en veux point; on en a tant abuſé! tous ces marchands d'argent pillent le roi... il y a encore des moyens; il faut de l'économie; des reſſources *en ſoi*, voilà le mot; & je vais le faire ſentir au roi... laiſſez-moi, je combine tout, je n'ai pas une minute.... Sa tête étoit comme un volcan.

S'ilh** part pour Verſailles, il deſcend chez Madame de Pompadour qui l'accueille comme un homme nouveau, avec toutes les cajoleries de ce pays-là.... le roi eſt heureux de trouver encore des ſujets fideles & auſſi éclairés que vous l'êtes, qui cherchent à con-

cilier ſes intérêts & ceux de ſes peuples. Les circonſtances ſont malheureuſes ; mais auſſi l'on ne vous imputera pas le peu de ſuccès des opérations forcées : vous m'entendez, Monſieur de Silh*** triſte conſolation ! mais enfin.... au reſte le Roi va venir : vous le verrez, il vous parlera..... Silh*** répond avec la morgue & la pédanterie de tous les robins..... Madame, honoré du choix que S. M. a bien voulu faire de ma perſonne, je ſens plus qu'un autre l'énormité du fardeau... Le zele, à ce que j'eſpere, ſoutiendra mon courage. Je viens de me préparer. --- Oh ! vous avez bien fait, Monſieur Silh*** d'autant que le roi eſt grand queſtionneur-- Je me flatte d'être prêt ſur tout. Le moment eſt critique !.... puis de répéter ſa grande tirade....

Madame de Pompadour écoute, ſourit, admire, le regarde avec des yeux de complaiſance : tout-à-coup le roi qui étoit entré par l'eſcalier dérobé, tombe ſur le corps de Silh*** ſans que celui-ci s'en apperçoive, & lui dit de ſon ton rauque, mais d'un air riant-- Ah, vous voilà, Monſieur de Silh***-- (profonde révérence)--Les lambris de votre cabinet ſont-ils verniſſés?..... Silh*** étourdi

de l'étrange queſtion, ne ſait ce que cela veut dire; à peine ſe perſuade-t-il que c'eſt le roi; il veut parler, il ne ſait que répondre; il héſite, il ne peut même balbutier.... Le roi devient ſombre, craint de ſe trouver embarraſſé, tourne le dos & remonte.... Voilà Madame de Pompadour furieuſe, qui traite Monſieur de Silh*** au plus mal..... Mais Monſieur, on ne reſte jamais court avec le roi....Mais Monſieur, on répond.---Eh quoi, Mme.?--On dit oui; on dit non; on parle;--mais je n'y ai jamais regardé; j'ignore s'ils ſont verniſſés, s'ils ne le ſont pas. -- Imbécille! eſt-ce qu'il y auroit été voir?..... belle affaire que vous me donnez-là! le voilà ſombre: il me faudra huit jours pour le faire revenir ſur votre compte, quand il ne m'a fallu qu'un mot pour vous faire contrôleur général.

Silh*** ambitieux, déſolé, ſe voit perdu, anéanti avant que d'avoir été: il revient chez lui hors de lui-même, ſa tête penſa s'égarer; on en avertit Madame de Pompadour, qui lui dépêche ſur le champ un affidé, M. de S***, depuis duc de C***..... Tranquilliſez-vous, lui dit-il, ceci ne ſignifie rien; vous vous êtes troublé; vous ne connoiſſez pas

ce pays-ci ; le roi vous fait une queſtion pour dire qu'il vous parle. Hier il parla à *Gradenigo*, l'ambaſſadeur de Veniſe ; il lui demanda : *à Veniſe, combien ſont-ils au conſeil des dix? Sire quarante?* répondit l'ambaſſadeur. J'étois au lever, le roi n'a pas plus fait attention à la réponſe qu'à ſa demande ; & Gradenigo qui a été dans les cours, ſait la valeur des paroles des rois. Quand Richelieu revint de Mahon il y a quatre ans, bouffi d'orgueil, d'avoir enlevé le fort St. Philippe, il crut qu'on ſémeroit des lauriers ſous ſes pas ; que le roi le porteroit aux nues.... La cour étoit à Bellevue ; le roi vint au maréchal, lui demanda, *ſi les figues de Mahon étoient bonnes*. Le maréchal ne lui répondit ſeulement pas ; les courtiſans crurent Richelieu diſgracié, il n'en fut ni plus ni moins ; monnoie de ſinge que tout cela....

Silh*** ſe remit & travailla pour ſon pre-premier conſeil ; ceci étoit ſérieux, & là ſeulement ſon talent devoit paroître. En effet, ce jour pris, Silh*** fit en plein conſeil un compte rendu de la ſituation des finances, qui étonna. M. de Stain*** enthouſiaſmé ſort le premier, & rencontre Forbonnois dans l'œil de bœuf ; il va à lui & lui dit : je vieng

d'entendre une choſe miraculeuſe : Silh*** nous a fait un tableau..... c'eſt divin---- cependant cela ne m'a couté qu'une matinée, répond Forbonnois,..... Stain*** recule ; Forbonnois ſent ſon étourderie ; veut la réparer.... il n'eſt plus tems. Stain*** rentre dans la piece du conſeil, & là dit à Silh*** *je vous préviens de mettre Forbonnois à votre place, ou de lui fermer la bouche.*

Cet événement perdit Silh*** il fut obligé de ſe brouiller avec Forbonnois, qui étoit ſon teinturier ; il précipita ſes opérations ; voulut ſe paſſer du crédit ; madame de Pompadour ne revint point ; Montmartel eut le mot ; l'argent devint rare ; le prêt des troupes penſa manquer ; il fallut faire porter la vaiſſelle pour avoir des lingots : l'infante étoit à Paris ; elle rendoit viſite à Madame de Pompadour ; elle avoit le crédit, elle fit Bertin contrôleur général, & Silh*** ne régna que quatre mois & demi.

CHAPITRE III.

*La femme de chambre de Madame de Gour*** contoit mardi à une de ſes bonnes amies l'aventure ſuivante, dont elle doit, comme on le verra, être inſtruite de la premiere main.*

QUAND Monſieur le duc de Ch*** voulut établir Cayenne en 1764, on lui propoſa deux plans; l'un de gonfler l'ancienne colonie en la nourriſſant & la mettant dans le cas de s'étendre; l'autre de fonder une colonie nouvelle à diſtance de l'ancienne : le ſecond plan fut préféré, & les plaiſans prétendent que c'eſt à raiſon de ce qu'il étoit fou.

Il comportoit établiſſement d'un état major, c'eſt-à-dire intendant & commendant. Beudet donna Chanvalon un roué, comme étoit Beudet : des philoſophes propoſerent pour commandant au duc de Ch*** le chevalier Tur*** en ſa qualité de grand naturaliſte .... rien n'étoit plus convenable. Tur*** chevalier de malthe, ayant tenu galere, grand

botaniſte, nom eſtimé de l'académie des ſciences; les ſavans à ſes ordres, Poivre pour conſeil, &c. &c. Le miniſtre ſaiſit d'autant mieux cet enſemble, que Beudet l'y fortifia, dans la ferme perſuaſion où il étoit que Turg*** ne ſongeroit qu'à ſes ſimples, & que Chanvallon tailleroit, rogneroit, voleroit, &c.

Le plan adopté, il fut queſtion de mettre le nom Turg*** ſous les yeux du roi; perſonne à la Cour ne connoiſſoit le Chevalier Turg*** ſon frere l'intendant, magiſtrat laborieux & conſidéré, ne quittoit, ni Limoges, ni les ſavans. Le préſident à mortier Podagre n'étoit apperçu qu'au palais. Ce nom autrefois fameux, comme prévôt des marchands, conſervoit cette réputation d'eſtime ſi bien méritée, ſans qu'on en apperçût un ſeul.

Lorſque le duc vit le chevalier, il lui témoigna quelque embarras à cet égard, & lui dit: mais y a-t-il long-tems que vous n'avez paru dans ce pays-ci --- Je ne m'en reſſouviens plus, lui répondit le chevalier-- Le roi vous connoît-il de vue, de nom? Je l'ignore --- Mais avec celui que vous portez, on peut prétendre à beaucoup de choſes;

comment vous êtes-vous laiſſé endormir?--Je ſuis tranquille, j'aime mes terres---on peut habiter ſes terres, & de loin en loin ſe montrer----C'eſt ce que je fais Monſieur le duc---- Qui voyez-vous? --- Quand j'ai paſſé mon été chez moi, je viens à Paris, où je vois Rouelles, Macquer cadet, Juſſieu ---- Eh f.... ce n'eſt pas là ce que je vous demande; quel eſt le miniſtre que vous connoiſſez? --- Aucun ---- Seigneurs de la cour? --- tous ignorans & fripons; je n'en vois point --- Des femmes? --- Je n'en ai plus beſoin; d'ailleurs j'aime mes aiſes --- Comment? --- Oui, j'ai la femme de chambre de Madame de Gour*** ---- Quoi! un Turg** vit avec la femme de chambre---Ah! Monſieur le duc, ſi vous voyiez ſa chûte de hanches! ---Vous êtes fou! eſt-ce que vous aimez cette fille? --J'ai des enfans--chevalier de Malthe, des enfans; gouverneur à Cayenne. Comment diable allier cela?---- Et pourquoi donc? vous me prenez pour mes connoiſſances en hiſtoire naturelle, en voilà de l'hiſtoire naturelle ---- J'entends bien, & vous devez m'entendre: je ne vous empêche pas d'aller chez la Gour....., ſi cela vous plaît; mais cette fille, eſt-ce que

vous voulez l'emmener ? --- Oh ! non : elle reſtera avec mes enfans --- Cela n'eſt donc pas public, c'eſt un ſecret entre vous & votre frere --- Il l'ignore, car s'il le ſavoit nous ſerions brouillés. Je vous ſupplie donc, Monſieur le duc de ne lui en point parler; je vous donne cela ſous le ſecret -- Je vous le garderai; mais, eſt-ce que vous voulez vous marier ? --- Je n'ai point de plan fixe encore; je voudrois ne pas déplaire à mon frere; je voudrois donner un état à mes enfans --- Au reſte, je me f.... de tout cela; voyons, il faut que je vous mette ſous les yeux du roi dans mon premier travail: le roi n'aime pas qu'on lui propoſe quelqu'un dont il n'a jamais entendu parler. Ce n'eſt pas que ſa volonté s'y refuſe ; mais ſon amour propre en ſouffre. L'évêque d'Orléans en eſt logé là, il faut que le roi ait entendu au moins proférer le nom de celui auquel il confere un évêché &c.--- Et comment fait-on, Monſieur le duc ? -- Oh ! nous nous aidons. J'entretiendrai le roi dans mon travail, d'une famille dont le nom doit être mis ſous ſes yeux, dans la feuille que lui préſente l'évêque d'Orléans. Le roi voit un nom dont je lui aurai parlé, moi ou tout autre que moi, alors

Alors il dit à l'évêque : *oui*, *je le connois*; *bonne famille*, *de la réputation*, *gens diſtingués*.... & le voilà content, parce que l'évêque lui a propoſé des noms qui ne lui ſont pas neufs : tenez, les rois ſont tous de même; ils veulent ne rien faire, ne ſe mêler de rien, & avoir l'air de ſavoir tout. Quand on apprend une nouvelle au roi d'Eſpagne, il commence par dire, *je le ſais*, ſouvent avant qu'on ait ouvert la bouche. --- Mais pour moi, comment ferez-vous ? --- Comment?.... ma foi j'y ſuis embarraſſé : que diable ! quoi! pas une ame? à Marly, Saint-Germain ..... ? -- Ah ! ſi, Saint-Germain ? j'y connois le jardinier du duc d'Ayen. --- Eh ! que ne dites-vous? --- A Trianon, je connois Richard ---- non, non : St. Germain. J'ai votre affaire, adieu.

Trois ſemaines s'écoulent ſans que le chevalier entende parler de rien; il croyoit tout manqué, lorſque le duc de Ch.... lui écrit de venir à Verſailles pour être préſenté.... J'ai cru, Monſieur le duc, dit le chevalier au miniſtre, que vous m'aviez oublié. --- C'eſt qu'il m'a fallu du tems pour circonvenir.--- Et comment avez-vous fait ? ---- Oh ! j'ai parlé de vous au duc d'Ayen; il m'a dit ne

pas vous connoître ; alors je lui ai parlé de ſon jardinier, de ſes plantes, enfin de Cayenne, de vos goûts, de mes vues..... Le duc d'Ayen m'a compris. — Et qu'a-t-il fait ? — Je l'ignore : mais il m'a dit avant-hier que je pouvois vous propoſer. J'ai fait hier un travail ſur la cheminée après le lever. Le roi m'a dit *qu'il vous connoiſſoit beaucoup*, *que vous aviez du génie*, *des vues*, *des idées neuves*.... vous ſerez bien reçu : montons là-haut.

Le chevalier ſuit le duc de Ch.... on entre dans le cabinet : après la priere le roi paſſe & dit au duc : *ah ! voilà le chevalier Turgot*, *de l'eſprit*, *des vues*. — Sire, c'eſt le commandant de Cayenne.... Le roi ſourit & tourne le dos. Le miniſtre ſuit ſon maître. Le chevalier s'en va rayonnant de gloire ; il ſe croit obligé de remercier le duc d'Ayen, capitaine des gardes en excercice.

J'ignorois, Monſieur le duc, les obligations que je vous ai ; mais Monſieur de Ch... m'en a inſtruit. J'en ſuis d'autant plus flatté, que n'ayant pas l'honneur d'être connu perſonnellement de vous, j'avois moins le droit d'eſpérer de mériter votre eſtime. — Ah ! c'eſt-il fait ? — Oui, Monſieur le duc. — Deſcendez-vous de là-haut ? — Oui. — Avez-vous

ſalué le roi? --- Le roi eſt venu à moi, m'a nommé, m'a reconnu; cela eſt extraordinaire: il ne m'a jamais vu; il faut que vous lui ayiez parlé de moi avec toute ſorte de bontés; car ſon abord a été très-gracieux, & l'on m'a dit que d'ordinaire il paſſoit *droit* ſans regarder.---Oh! oui, il vous a ſûrement reconnu; je lui ai dit que vous étiez borgne... (A ce mot, le chevalier fait la grimace: le duc d'Ayen s'en apperçoit, répare ſur-le-champ & ajoute:) je l'ai entretenu de votre perſonnel.---Le chevalier redevenu ſerein répond:..... Oh! je m'en ſuis bien apperçu, Monſieur le duc, le roi a dit que j'avois du génie, des vues, des idées neuves.... (Alors le chevalier détaille tous ſes plans, perſuadé que d'accord avec le duc de Ch.....le duc d'Ayen les a expoſés au roi, & concluant toujours par de grands remercimens.) ---Oui, reprit le duc d'Ayen, après cette longue tirade; la ſemaine derniere je ſaiſis le moment de parler de vous au roi; c'étoit à Choiſi pendant le ſouper; Chauvelin me demanda un filet de faiſan à la tartare; je lui dis qu'il avoit bonne mine: Chauvelin le trouva bon, & comme le roi ſait qu'il eſt gourmand, il me demanda l'autre filet. L'idée me prit de par-

ler de vous ; je dis au roi que j'en avois mangé accommodé à la turque : & *où me dit le roi ?* chez moi, ſire, à Saint-Germain; c'eſt le chevalier Turg.... qui en donna la recette à mon jardinier ; mon cuiſinier a fort bien réuſſi. *J'en veux avoir me dit le roi.*..... Il l'a déjà oublié, mais je ne ſuis pas étonné qu'il vous ait bien reçu.....

Le pauvre chevalier ne ſavoit à quelle ſauce manger ce poiſſon ; embarraſſé, honteux, rougiſſant, il ſe taiſoit. --- Eh quoi ! lui dit le duc d'Ayen, cela vous étonne? ..... je vois que vous ne connoiſſez pas.....vous êtes neuf..... cependant à votre âge ..... tous les jours nous rendons de ces ſervices aux miniſtres. Le roi veut connoître les noms ; il faut mettre ce prince à ſon aiſe ; heureux d'avoir pu contribuer à votre ſatisfaction !.... Et il le conduit.

CHAPITRE IV.

*Converſation entre Monſieur de *** ,Madame L*** & Monſieur de la *** , du mercredi... novembre....*

MADAME *** — c'eſt une choſe bien effrayante que les exemples de la diſſimulation dont les princes ſont capables. On me donnoit hier les détails d'une diſgrace très-célebre; de celle de Fouquet. En vérité, j'ai frémi.

Trois mois après la mort de Mazarin, Louis XIV voulut éloigner Fouquet; mais ſa mere le gênoit; elle avoit des obligations à ce miniſtre, & elle obtint de ſon fils avec beaucoup de difficulté, que le ſurintendant ne ſeroit point arrêté au milieu de la fête même qu'il donnoit à ſon maître. Le faſte que Fouquet étala à Vaux, acheva d'aliéner ſans retour le jeune roi, qui depuis ne s'entêta à Verſailles à ſurmonter la nature, que pour rivaliſer avec le ſurintendant qui l'avoit fait à Vaux, où l'on voit en petit tous les germes des travaux de Verſailles. Quand on repréſen-

toit à Mazarin le ridicule des travaux que Louis XIV ſe permit dans ſa minorité à Verſailles. « Laiſſez-le faire, diſoit-il; il faut » que jeuneſſe ſe paſſe. L'endroit eſt ſi affreux » qu'il ne pourra jamais réuſſir à rien; le local » eſt mal choiſi; il s'en dégoûtera, cela finira de ſoi-même. A St. Germain c'eût été » différent, je l'aurois arrêté »..... Le Mazarin fit là un radotage à ſa façon; il ne connoiſſoit pas ſon éleve, ou plutôt il ne voulut pas ſe donner la peine de le contrarier. Les difficultés ne ſervoient qu'à exciter ce prince; & Colbert que Mazarin lui donna, devina qu'il ne falloit jamais prononcer devant un caractere élevé le mot *impoſſible*. Mais revenons au faſtueux maître de Vaux.

Louis XIV imagina le voyage de Nantes pour éloigner Fouquet de ſa mere. Il s'y rendit à cheval; les miniſtres deſcendirent la Loire. Fouquet avoit ſa gondole, Colbert avoit la ſienne: le ſecret fut ſi bien gardé, que les deux gondoles s'étant croiſées par le haſard, qui fit que l'une devança l'autre, chaque ſectaire reſpectif ſe diſoit à l'oreille du voiſin: *cela finira à Nantes*. On parioit pour Fouquet; on parioit pour Colbert.

Le 5 ſeptembre 1661 à ſept heures du ma-

tin, Louis XIV envoya chercher Fouquet. Ils travaillerent à l'ordinaire, & quand le travail fut fini, Louis XIV regarda au travers de la vitre par un mouvement imperceptible ſi d'Artagnan étoit à ſon poſte, qu'il pouvoit voir de ſa fenêtre; Louis XIV n'ayant point apperçu d'Artagnan, dit à Fouquet qui ſe reculoit vers la porte : *Monſieur Fouquet, j'ai encore un papier à vous remettre.* Fouquet attendit; Louis XIV chercha dans ſon ſecrétaire ce prétendu papier; feuilleta tout; témoigna une vive impatience, & perſiſta dans ce manege, juſqu'à ce que du coin de l'œil il eut apperçu d'Artagnan. Alors il dit à Fouquet : *je ne trouve point ce papier ; ce ſera pour une autre fois.* Fouquet part, eſt arrêté par d'Artagnan : auſſi-tôt le roi écrit à ſa mere. Madame ma mere &c. lettre, par par parentheſe, aſſez plate..... Comment trouvez-vous cette manœuvre? n'eſt-ce pas un prodige de fauſſeté?

Monſieur de --- Madame ſans approuver la conduite de Louis XIV envers Fouquet, on peut vous obſerver que le ſecret eſt une qualité ſi néceſſaire aux princes, que rien ne pourroit s'exécuter s'ils n'en étoient les obſervateurs les plus rigides. Et dans les occa-

ſions ſemblables à celle dont nous parlons, par exemple, je vous demande quel plan ſuivroit un miniſtre, s'il s'appercevoit de quelque froideur de la part de ſon maître ? ce qu'il pourroit entreprendre ? quelle opération il entameroit ? On caractériſe donc ſouvent de diſſimulation ce qui n'eſt que l'habitude néceſſaire du ſecret, tellement contractée de jeuneſſe, qu'elle eſt chez les princes une grace d'état. Ils ſe reſſemblent tous à cet égard.

Quand Louis XV ſe décida à éloigner M. le duc à Chantilly, & madame de Prie à Courbépine, il n'avoit que ſeize ans. Le cardinal de Fleuri agiſſoit en-deſſous & fut premier miniſtre. Ce jour là même il y avoit chaſſe. M. le Duc monta au lever : auſſitôt qu'il entra, le roi fit quatre pas & lui dit : vous ne vous ferez pas attendre au rendez-vous.---Non, ſire.... Pendant que le roi proféroit ces mots, ſon porte-cravatte lui mettoit le col, & par conſéquent il entendit la phraſe. Le lever fini, le roi rentre ; M. le Duc le ſuit, puis le roi va à la meſſe ; M. le Duc deſcend pour précéder le roi. Au bas du degré il trouve l'exempt, une chaiſe de poſte ; à Chantilly.... Le roi part pour Rambouillet.

Le porte-cravatte après ſon ſervice étoit retourné chez ſa femme. Au bout d'une demi-heure un ami vient lui dire ; ſais-tu la grande nouvelle ? --Non, quoi ? --Tout Verſailles le ſait ; tu n'es pas le ſeul à l'ignorer : tu fais le diſcret. --- Je viens du château, il n'y a rien.--Diable ! il n'y a rien ? & Monſieur le duc ? --Il ſe porte bien ; il étoit au lever ; je l'ai vu.--Eh ! bien, il eſt exilé à Chantilly. --- Ah ! le petit coquin ! ah ! le petit fripon.... & il conte à ſon ami tout le détail ci-deſſus.

A cinq heures le débotté : le porte-cravatte s'y rend pour ſon ſervice. Au moment où on lui ôtoit ſon col, le roi d'un air & d'un ton malin, dit en regardant ſon porte-cravatte dans le reflet d'une glace : ..... *Ah ! le petit coquin ! le petit fripon !* ..... Le porte-cravatte reconnoit ſon propos ; il devient violet, il chancele, il penſa s'évanouir ; le roi n'ajouta rien, & le pauvre homme en fut quitte pour cette leçon. On l'avoit trahi ! ſon ami avoit bavardé à un courtiſan & celui-ci avoit eu la baſſeſſe de raconter le tout au jeune prince, qui ne fit qu'en rire.

Monſieur de la...--oh ! vraiment, preſqu'auſſi jeunes, ils en attrappent de plus madrés. Voici

un fait bien plus récent, très-inconnu & dont je ſuis parfaitement ſûr.

Quand Louis XVI renvoya le chancelier & l'abbé Terrai, l'un & l'autre ſavoient pluſieurs jours à l'avance qu'ils touchoient à l'écueil. L'abbé Terrai fut viſiter le canal de Picardie, le 21 & le 22 août, accompagné de Foullon & de l'abbé Nicoli. Ce qui tourmenta le plus l'abbé Terrai, fut de recevoir des complimens de tous les corps de ville qu'il rencontra. A chaque fois il diſoit à Foullon : *ces bonnes gens qui me complimentent ; à l'heure qu'il, eſt mon renvoi eſt décidé* ! L'abbé ſoutint aſſez bien cette poſition cruelle, qui dura plus de trois jours.

Le chancelier ne fut pas de même. La veille il faiſoit un wisth avec les vieux la Galaiziere, Ogier & Viarmes le conſeiller d'état. A cinq heures après midi, il étoit tellement préoccupé qu'il dit : *il n'y a plus de reſſources; j'ai tout mis en œuvre.* Chacun fit un mouvement; on connoiſſoit ſa poſition; il s'en apperçut, ravala ſes paroles, & ſur-le-champ dit : *eſt-ce que vous ne jouez pas ?* Le ſoir à neuf heures, Thuri, ſon ſouffre-douleur, arriva en habit vert, & le fit ſortir

pour lui dire dans l'antichambre à l'oreille.... *Le duc de la Vrilliere viendra demain.* Il y avoit cinquante perſonnes chez lui; il étoit conſterné. Le 24 en effet, à dix heures du matin on lui redemanda les ſceaux; il partit ſur-le-champ; Monſieur le croiſa dans la forêt, & dit à Chabrillan:.... *Ah! voilà le chancelier en habit gris, qui va faire un tour dans la forêt* ..... Ils ne ſe douterent nullement du renvoi, & Monſieur l'avoua quand il fut chez lui. Quant à l'abbé Terrai, il dîna comme à ſon ordinaire, & ne partit qu'à deux heures.

Mais celui qui fut bien attrappé, c'eſt le gros de Boynes; ſon renvoi eſt une choſe riſible. De Boynes, le premier légiſte du royaume, homme très-fort pour le contentieux, étoit auſſi déplacé à la marine, qu'il l'eût été à la tête d'une armée. Mais de Boynes avoit ſon ambition, ſa petite intrigue; il viſoit aux ſceaux, & certainement il eût mieux fait dans une place légiſlative quelconque, que dans aucune place d'adminiſtration à département.

Le lundi 16 juin 1774, il travailla avec le roi; & comme M. de Muy & M. de Vergennes venoient d'être choiſis pour remplir

deux départemens, il étoit inquiet & s'occupa pendant ſon travail à étudier le roi, qu'il tâta du mieux qu'il put.

Le 17, M. d'Am...., conſeiller de grand' chambre, & tout au travers des plus grandes affaires, fit une viſite à de Boynes à Paris, dans le fauxbourg St. Martin, rue des Martyrs, que cet indécent miniſtre habitoit. Il n'y avoit que de Boynes qui pût ſe loger dans ce quartier perdu, près d'un égoût. Mais Bourgeois de Boynes eſt une eſpece de cynique, qui boit de la bierre à quatre heures, mene la vie la plus dégoûtante, qu'il appelle libre, & ſe bat le ventre pour déterminer les barbariſmes. Dam..... qui eſt pincé, formoit un contraſte parfait..... Eh bien! je viens vous voir.--- (De Boynes de ſon ton de charretier) vous me faites plaiſir; vous n'êtes pas preſſé; j'ai bien des choſes à vous dire; je vais faire venir de la bierre. ---Soit, pourvu que je n'en boive pas. ---Oh! je bois ma bouteille, moi. --- Et comment cela va-t-il là-bas? on parle toujours de changemens. ---Cela ſe peut; quant à moi je ſuis tranquille. ---- Quelles ſont vos ſûretés? ---- C'eſt que j'ai vu le roi hier. J'ai eu un long travail; je l'ai tâté, je ſais à quoi m'en tenir.

(Puis, il boit un coup.) ---- Comment cela s'eſt-il donc paſſé? --- D'abord mon travail a été à fond, à vrai dire c'eſt le premier. J'en ai été content, ils ont beau dire; tenez, mon cher d'Am.... je ſuis vrai; il y a de l'étoffe; elle n'eſt pas moëlleuſe, mais le cœur eſt bon, & il a du ſens, & beaucoup plus qu'ils ne croient.... (& des vents) .... voulez-vous que je vous parle net? il m'a donné des marques extraordinaires de bonté; tenez, voilà. J'y ai mis de l'aſtuce, j'en conviens, je l'avoue, mais il le falloit. J'avois une déciſion à donner ſur un fait de marine.... cela ſeroit long; mais vous me devinez (& prout prout prout....) Je lui ai repréſenté qu'une déciſion de cette importance mériteroit conſeil. Adroitement je lui ai demandé la permiſſion de me concerter; enfin je me ſuis montré modeſte, j'ai fait le calin..... Si V. M. permettoit, lui ai-je dit, elle a d'anciens miniſtres qui ont vieilli dans le département de la marine, je pourrois conſulter. Elle a M. de Maurepas; elle a M. de Machault; j'irois exprès à Arnouville; rien ne me coûte quand il s'agit d'acquérir des lumieres pour ſervir votre majeſté, & lui prouver mon zele pour ſa perſonne.... *Ah! M.*

de Boynes, m'a dit le roi ; *non*, *non*, *je m'en rapporte à vous*, *mais à vous seul ; je n'ai pas besoin que vous consultiez perſonne*..... Or cette réponſe.... d'un jeune prince.... c'eſt charmant ! J'ai vu ſon cœur ſur ſes levres ; tiens, mon cher d'Am.... je te l'avoue, les larmes m'en ont roulé..... Ceci d'hier ; tu vois tout ; (& la joie, d'éclater, & de ſe battre le ventre.)-- Je comprends, répond d'Am..... mais j'aimerois encore mieux que la reine ou M. de Maurepas te l'euſſent dit. Les deux actions ſont là. --- Heu ! (& il branle la tête).... Au reſte, j'ai une autre boutique que je ne t'ai jamais dite. --- Laquelle ? --- Tu ſens, mon ami qu'on m'avoue. Je ne ſuis plus Bourgeois de Boynes, fils de Bourgeois, qui ſignoit les billets de banque, qui fut à la baſtille parce que le régent qui ne vouloit ou ne pouvoit plus payer, accuſoit mon pere d'en avoir fabriqué..... --- Oui ; & ſi ton pere n'eût pas mis de l'ordre dans ſes affaires ; s'il n'eût pas été prévoyant, il auroit été pendu dans la bagarre, & tu ne ſerois pas miniſtre ; car il n'avoit pas encore couché avec ta mere. --- Tout cela eſt vrai ; mais mon pere avoit dépoſé chez ſon notaire tous ſes ordres. --- Oui, oui, je ſais toute ſon hiſtoire, ... fu-

mier que tout cela. Eh ! bien. --- Je ſuis. --- --- Tu es, tu es .... vas, mon pauvre ami, tu es ce que tu voudras être. Que diable ! eſt-ce que tout cela fait ? eh ! bien. --- Eh ! bien, la Liv..... ---- la Liv..... que peut-elle ? --- la Liv..... m'avoue ; elle eſt l'intime de Madame..... tu ſais comme cela ſe paſſe. --- Eh ! oui, je connois tous ces intérieurs, peut-être mieux que toi. --- Oui, mais je te le dis, quand le roi eſt là, chez les tantes. --- Ah je n'y étois pas---Eh ! bien. --- Les tantes ſe permettent tout ; elles ſe ſont miſes ſur ce ton : mais il y a un mode quand elles veulent parler de quelque choſe ; V.... commence par tout débagouler ; A.... (qui eſt endoctrinée) reprend la leçon, mais la rend mieux que ſa ſœur.... in (& prout prout.) --- Oui, je comprends ; mais ſi tu ſavois, mon gros ami, comme tout cela ne fait qu'effleurer. Madame A.... rend ſa leçon, mais c'eſt comme un perroquet (ici d'Am..., ſe rengorge) *pſittacorum ad inſtar.* --- Oh ! plus de crédit que tu ne crois, (& le gros homme ſe bat le ventre,) puis la lettre du roi du 12 mai la voilà ; honnête. -- Oui, honnête, & voulois-tu qu'il t'écrivit des ſottiſes ? il eſt trop bien élevé. En général, je ne ſais pas trop

ſi les rois devroient écrire aux particuliers : tu es diſcret ; tu feras bien de ne pas montrer cette lettre à d'autres qu'à moi, je n'en parlerai pas ; mais le chancelier a donné copie de la ſienne à l'abbé Marye, & cela n'eſt pas ſpirituel. Enfin.....--- oh ! je vais.... (alors de Boynes étale de grands plans ſur toutes les parties de la marine, & fait voir à ſon malin interlocuteur qu'il ſe croit maître du terrein.)

Le lendemain 18, à dix heures du matin, M. de la Vrilliere arriva dans la rue des Martyrs, remit ſa lettre, & M. Turg.... remplaça. De Boynes ne l'a point encore digéré.

CHAPITRE V.

*Monſieur D' ***, conſeiller de grand-chambre a rendu.... à madame la maréchale D' ** la converſation ſuivante, que madame de Forcal *** a répétée à.....*

LA mort du feu roi n'ayant été ni prévue ni préparée, a fait en France un grand changement, qui a influé & influe encore ſur toutes les parties de l'adminiſtration ; c'eſt un bloc

bloc de pierre lancé dans un grand baſſin les ondulations des eaux agitées ne peuvent ceſſer qu'au bout d'un long tems, & quand la cauſe premiere ſera elle-même bien affiſe.

Lorſqu'on s'apperçut que la maladie de Louis XV étoit ſérieuſe, les vues ſe porterent à l'inſtant ſur les moyens d'approcher ſon ſucceſſeur. Le duc D'**, qui ſentoit arriver la fin de ſon regne, perſuada adroitement à Madame Adélaïde, de propoſer M. de Maurepas, ex-miniſtre eſtimé, & qui avoit été dans la faveur du feu Dauphin. Ce prince l'aimoit & voulut en 1764 le faire chancelier. Le roi s'y ſeroit prêté, ſi M. de Lamoignon eût voulu ſe démettre. M. de Boynes fut chargé de la négociation & partit de Fontainebleau pour Malesherbes; mais M. de Lamoignon ne voulut alors entendre à rien.

Le 8 mai 1774 les batteries furent dreſſées en faveur de M. de Maurepas; Madame de N** reçut cent mille écus, & Louis XVI étant monté ſur le trône le 10, dès le 12 l'abbé de Rad** propoſa au roi une lettre concertée. Le 13 M. de Maurepas parut à Choiſi & eut ſa premiere conférence.

Peu de tems après, D'**, ſon intime, ſon affidé le plus ſecret, eut la curioſité de lui

demander comment il s'y étoit pris, & ce qui l'avoit le plus occupé dans les premieres ſemaines. Ces événemens, ces combinaiſons, ces rapprochemens, ce jeu d'actions ſe rencontrent ſi rarement, ce genre de détails s'enſevelit ſi communément pour jamais entre deux ou trois perſonnes, que l'eſquiſſe de cette converſation eſt intéreſſante.

*D'**.* -- Vous dûtes être bien embarraſſé la premiere fois, & encore plus étonné de vous trouver au milieu de cette mer que vous n'appercevez plus depuis bien long-tems qu'à une grande diſtance.

Le comte de Maurepas. --- Ma foi, nous le fûmes tous deux embarraſſés ; mais je me ſauvais par une plaiſanterie. Je débutai par raconter au roi ce qui m'étoit arrivé avec l'huiſſier ; cela le fit rire, & le mit ſur-le-champ à ſon aiſe.

Eloigné vingt-cinq années de la cour, (c'eſt plus d'une génération ; cela s'appelle revenir de loin,) je me préſentai à dix heures & demie ; l'huiſſier refuſa de m'ouvrir. Je lui dis que j'avois un rendez-vous ; il me toiſa... *Qui êtes-vous ? je ne vous ai jamais vu à la cour....* C'étoit vrai ; il fallut ſe nommer,

dire que j'avois l'ordre. Je fus au moment de le lui montrer ; car comment entrer malgré lui ?

Cet embarras amuſa le roi : il rit beaucoup de la ſurpriſe de l'huiſſier, de ſon ton interrogant, &c.... Puis nous entrâmes en matiere. Il parut diſpoſé à m'écouter. Mais la table étoit diablement raſe : par où commencer ?

*D'**.* --- Dans ces cas-là j'imagine que l'on va doucement.

Le comte. --- Auſſi fis-je ! je donnai des apperçus en gros. A vrai dire, je ne montrai qu'une lanterne magique.

*D'**.* --- Mais étiez-vous préparé ?

Le comte. --- Préparé ? Eh ! mon ami, où diable me ſerois-je préparé ? qui pouvoit s'attendre que je ſerois appellé ?

*D'**.* --- Quel parti prites-vous donc ? Quel parti allez-vous prendre ?

Le comte. --- Oh ! vous m'en demandez plus que je n'en ſais. Et que diable ! comment fit le cardinal en 1726 ? Alors j'avois vingt-cinq ans. J'étois ſecretaire d'état depuis neuf ; j'ai vu cela de près ; le cardinal n'y fit pas tant de façon... il avoit 73 ans en 1726, comme j'ai actuellement 73 ans en 1774.... Des fi-

gularités !... Je m'en tirerai peut-être comme il fit.

*D'**.* --- Il eſt vrai que le cardinal s'y prit légérement; mais ſavez-vous pourquoi?

Le comte. --- Pourquoi?

*D'**.* --- C'eſt que l'éleve étoit mince. Il y a, dit-on, ici plus d'étoffe, du caractere, de la volonté, du ſens; on aſſure qu'il lit, extrait, s'applique.

Le comte. --- Mais oui à peu près; il y a de tout cela.

*D'**.* Mais le cardinal m'a dit, (car je l'ai connu tout comme vous,) qu'il n'y avoit dans l'autre ni caractere, ni volonté, ni diſpoſitions, ni étoffe... Enfin, on prétend qu'ils jouoient enſemble à cheval fondu, quand on les croyoit occupés à de grandes affaires.

Le comte. --- Cheval fondu! ma foi je ne ſerois pas ſi leſte; je ne l'ai pas vu; mais je ſais entre nous qu'ils ne faiſoient pas grand-choſe.

*D'**.* --- Et ſavez-vous encore pourquoi?

Le comte. --- Pourquoi?

*D'**.* --- Je l'ai demandé au cardinal; j'ai fait plus; je lui ai reproché qu'il ne produiſoit pas du tout le roi quand les ambaſſadeurs

venoient, tout affluoit chez le cardinal. Le roi faiſoit ſon lever; il n'y avoit perſonne; mais quand le cardinal arrivoit, on diſoit: *voilà le roi rouge:* les ambaſſadeurs le ſuivoient, & alors Louis XV avoit une cour. Le cardinal me répondit: ma foi le roi eſt nul; il n'eſt pas même bon à montrer; & quand je n'y ſerai plus, on verra.

Le comte. --- Eh! mais vraiment, vous êtes de beaucoup mon cadet; & j'ai vu tout cela. La bonne éminence m'en a dit autant, & le gouvernement du pupille, après la mort du mentor, n'a pas trop mal prouvé que celui-ci ne s'étoit point trompé. Mais pour éviter ce mouvement indécent du cardinal chez le roi, j'ai demandé un logement du même côté, de maniere que le roi monte chez moi, je deſcends chez lui, perſonne n'en ſait rien, quelquefois il entre que je dors encore: ce jeune prince eſt bon; il vient ſur la pointe du pied, comme feroit un particulier, & fait ſigne qu'on ne m'éveille pas.

*D'**.* --- A la bonne heure; mais vous n'aviez point à craindre dans celui-ci, ce que le cardinal redoutoit ou avoit l'air de redouter dans Louis XV. Le nouveau roi eſt au moins au niveau de ſes prédéceſſeurs, qui

franchement n'ont pour la plupart guere valu. Il a la meilleure volonté, ne refuſe rien, & veut, dit-on, tout ce que vous voulez... Que de bien ne pouvez-vous pas faire?

Le comte. --- Eh ! mais oui; il ſeroit aſſez bon à élever. Mais... ai-je le tems? Le courant... la belle dame qui me ſuſcite plus d'un embarras.... Le conſeil... Monſieur à qui il en avoit promis l'entrée....

*D'**.* --- Monſieur tout ſeul n'eût pas été à craindre; mais Monſieur entouré ſeroit devenu un chef de parti ſans le ſavoir, parce qu'il ouvre l'avis comme prince du ſang, & cet avis bon ou mauvais fait embarras. S'il eſt bon, il entraîne celui du roi; s'il eſt mauvais, il eſt redreſſé ſur-le-champ par un miniſtre voué à Monſieur, qui ſe reprend, s'explique, ſe rétracte; ce mauvais avis devient bon & l'embarras ſubſiſte.

Le comte. --- Diable, tu l'entends ! tout juſte, & qu'aurois-je fait là?

*D'**.* --- A cet égard je ſuis de votre avis; mais je vois que pendant que vous vous êtes occupé à éloigner Monſieur du conſeil, vous avez négligé le reſte.

Le comte. --- Vraiment c'étoit là le capi-

tal. Et que falloit-il donc faire, Monſieur l'empereur commode?

*D'**.* --- Eh! mais, n'eſt-ce pas un aſſez vaſte métier que celui d'inſtituteur d'un roi? Il me ſemble, que c'eſt plutôt ſous ce coup-d'œil que ſous aucun autre, que vous devez enviſager vos devoirs.... On dit qu'il eſt juſte, votre éleve; qu'il aime l'ordre?...

Le comte. --- Oui, il m'en parle beaucoup.

*D'**.* -- Eh bien! c'eſt-là, ce me ſemble, une belle carriere à vos leçons; car ce mot d'ordre ne comprend pas ſeulement l'économie; il claſſe tous les droits & tous les devoirs; & c'eſt-là ſeulement que ſe trouvent la ſtabilité des engagemens réciproques, d'empire & d'obéiſſance, d'autorité & de fidélité, de prince & de ſujet, nés également pour obéir à la juſtice & à la raiſon.

Le comte. --- Diable! tu me ſermones; mais comment veux-tu qu'à mon âge j'aille m'ennuyer à faire le pédagogue?

*D'**.* --- Eh! mais c'eſt à votre âge, ce me ſemble, que vous n'avez rien de mieux ni de plus beau à faire, que de tracer à un jeune prince non inſtruit, qui vous livre ſa confiance, ſon autorité, ſa réputation, que de lui tracer les routes de la véritable gloire.

Le comte. --- Oui-dà, c'eſt bien beau ; & ſi je ne dis pas un peu comme lui, il en prendra un autre. Tous les Bourbons ſe reſſemblent....

*D'**.* --- Il me ſemble qu'au fond vous pourriez regarder cela comme un aſſez petit malheur : mais vous le jugez trop vîte, à peine le connoiſſez-vous ; & ſi vous pouvez le vaincre là-deſſus, vous ſerez plus véritablement maître que jamais. Tout votre tems ne ſera pas conſumé en intrigues ; & vous rendrez un incomparable ſervice à la nation, qui a le plus grand beſoin d'être reſtaurée, & ne peut l'être que par un prince qui ait réellement un genre de mérite particulier & perſonnel, compoſé de toutes les ſortes de mérite, parce qu'il a toutes les eſpeces de devoirs à remplir.

Le comte. --- Excuſez du peu..., Veux-tu que je te parle vrai ? Monſieur, qui platoniſe là tout à ton aiſe ? il eſt auſſi difficile de former un grand roi que de l'être.

*D'**.* J'entends bien cela. Mais quel eſt donc votre but ? Si vous convenez qu'il eſt ſi difficile d'élever un prince né pour le trône, comment ferez-vous avec celui-ci qui eſt ſur le trône ? car il n'ignorera bientôt plus qu'il

eſt roi ; on ſent ſa grandeur avant de la connoître. Si vous ne vous hâtez pas de l'inſtruire, il voudra avant que de ſavoir ; & ſi ce n'eſt pas pour faire du bien que vous êtes dans votre place, qu'eſt-ce que vous y faites?

Le comte. --- Je ne demande pas mieux que de faire du bien, mais à mon aiſe ; & c'eſt un mauvais & embarraſſant métier que d'enſeigner tant & de ſi bonnes choſes qu'il y auroit à lui dire.

*D'**.* --- Mais il me ſemble qu'il y a des moyens ; vous avez un cannevas immenſe à meſure que les affaires ſe préſentent ; rapprochez les principes du fait dont vous vous occupez ; ce que je vous dis là, je l'ai entendu mille fois répéter au garde-des-ſceaux Chauvelin, votre maître & le mien.

Le comte. --- A la bonne heure, mais il ne faut pas l'ennuyer, je vais petit à petit ; s'il me parle finance, je lui dis, que cet état-ci eſt comme un pré, quand il eſt fauché de trop près, il faut le laiſſer croître. Donc économie ; & ce mot ſonne bien à l'oreille : tu m'entends.

*D'**.* --- Le bourgeois de la rue St. Honoré en diroit autant ; & l'économie ne fera pas croître, ſi c'eſt la recette plutôt

encore que la dépenſe qui en empêche.

Le comte. --- Oh! ce ſont de ces groſſes vérités, qu'il faut toujours inculquer, quand il me parle des intérêts des puiſſances; c'eſt l'affaire de Vergennes; il lui explique... c'eſt un travailleur lui.

*D'**.* --- Mais... le jeune prince ne peut pas lier d'abord ces intérêts reſpectifs; il faut commencer par les idées ſimples avant que d'embrancher les complexes.

Le comte. --- Oh! tu as raiſon; nous en ſommes à la nomenclature; les noms des villes, &c.... Et Vergennes entend ma foi fort bien tous ces noms; il a de la mémoire, il l'amuſe.

*D'**.* --- Il ne faut pas diſputer des goûts; mais quand la nomenclature amuſeroit, elle n'inſtruit pas.

Le comte. --- Oh! que tu es difficile! La providence fera auſſi quelque choſe.... car au fond, on ſe donne bien du mal, & puis cela tourne du côté où l'on s'y attend le moins.

*D'**.* --- Mais entourez-vous du moins de gens forts.

Le comte. --- Eh! je n'en ſuis plus maître.

*D'**.* --- Le cardinal n'étoit pas un aigle

à beaucoup près. Cependant vous avez vu; Orry, Chauvelin, d'Angervilliers, &c. tout cela étoit fort.

Le comte. --- Oui; mais j'avois la marine moi; & franchement je n'y faisois pas grand chose.

*D'**.* --- Eh! vraiment, c'est que le cardinal n'en vouloit pas. Vous aviez du bon tems d'autant que Pellerin & la Porte faisoient le département.

Le comte. --- Oui: la Porte est un vieux serviteur, dont j'ai bien établi le fils. Je l'ai mis à Brest, & il a épousé la fille de Colte.

*D'**.* --- Colte des médailles, fils du maçon, neveu du chanoine de Colte, qui fit banqueroute; ce fut l'abbé de St. Exuperi, l'oncle de l'exempt de ce nom, compagnie de Villerois, qui porta chez Desmeure la vaisselle d'argent du défunt pour alimenter les domestiques; & les créanciers perdirent: tout cela m'a passé par les mains, & ne fait pas honneur à votre de Colte.

Le comte. --- Oh! j'étois exilé alors.

*D'**.* --- Il n'en est pas moins vrai, que de Colte, conseiller au parlement en 1757, trahit sa compagnie qui le chassa; on le mit au conseil. Il a cinquante mille écus de rente;

& il abandonna cet oncle, qui s'étoit ruiné avec des gueuſes, tout chanoine qu'il étoit, dans ſon prieuré de Baillon, proche Ecouan.

Le comte. --- Canaille, canaille que tout cela.

*D'**.* --- Et pourquoi donner les ponts & chauſſées à de la canaille; c'eſt un département important.

Le comte. --- Protections ſourdes, valets bleus. Il faut ſavoir céder les petits morceaux pour arracher les gros.

*D'**.* — Et c'eſt préciſément, ſelon moi, ce qu'il faudroit éviter. Ces actions qui ſe croiſent nuiſent à l'enſemble, influent ſur les mœurs qu'on ne régénérera point ſans dignité; & vous accoutumez un jeune prince à donner à la demande & non au mérite.

Le comte. --- Que diable! tu es bien ſévere. J'ai perdu de vue la génération actuelle; j'ai partagé mon tems entre l'opéra, mes carpes & mes lilas. Il faut voir; il faut ſe revirer; il m'arrivera peut-être un coadjuteur.

*D'**.* --- Peut-être, peut-être....

Le comte. --- Au reſte, il n'y a pas tant de différence d'homme à homme, & au bout de l'an tout cela revient au même.

*D'**.* --- J'entends, j'entends; il ne faut

pas être Caton malgré ſon ſiecle ; nous voulons être maître tant que nous y ſerons, & tout ira bien à ce prix.... Quand nous n'y ſerons plus.... ma foi, d'autres y verront.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

CHAPITRE VI.

*Récit de M. de F. L., au comte de ****.*

Ceux qui par état ſont obligés de ſe rendre à Verſailles les lundis, ſont très-déſœuvrés dans l'intervalle de midi à deux heures. Le conſeil finit à midi ; on ſe raſſemble à peine à deux heures pour dîner.

Quand il y a quelque choſe de nouveau chez le roi, c'eſt donc aſſez le moment qu'on prend pour le voir. Un artiſte aura préſenté un chef-d'œuvre. Il y aura des porcelaines nouvelles ; des batailles de la Chine que l'on ne voit que là : le monument de Rouen en bronze (ſi non jus eveheret amor) : un tableau oublié peut-être depuis un ſiecle, que Pierre aura fait mettre ſur toile après l'avoir dérobé

aux rats; les cariatides brodées par Madame de Montespan, sur les dessins de le Brun, ravivées par Fontanieu, &c.

Je cherche toujours à m'instruire; je veux savoir le pourquoi du pourquoi pourquoi; & je vais voir quelquefois Duret, quand je présume qu'il y a quelque chose de neuf. Duret est un ancien de l'éducation, qui est bon diable, connoît bien son maître, lui est fort attaché, a l'air de ne se mêler de rien, & fait cependant au besoin sa petite réflexion comme les autres. Cela amuse.

Duret a le détail de l'intérieur. Il me disoit un jour en me montrant toutes les raretés: " quand nous sommes venus ici, tout ce " que vous voyez étoit dans le plus grand " désordre; ces belles choses étoient pêle-" mêle, on n'y connoissoit rien; j'ai fait faire " ces armoires à glace pour qu'on pût jouir " d'un coup-d'œil; & le roi est satisfait; s'il " desire quelque chose, à l'instant il l'a; tout " est propre; la poussiere ne tamise point " . . . . . &c."

Un jour je visitois le cabinet des livres, & j'examinois avec détail; car la bibliotheque d'un roi est une chose fort importante, & si le vaurien de Lovelace jugeoit, sans jamais

ſe tromper, des femmes par le genre de leurs lectures, je crois qu'à bon droit on en pourroit dire autant des princes, s'ils avoient le tems de lire... Mais, dis-je à Duret, voilà des ouvrages qui me paroiſſent bien intéreſſans, & que je ne connois pas : *Salut du pauvre peuple ... Impôt unique ... Même poids, même meſure ... Coutume générale ... Liberté indéfinie ... Suppreſſion de la police réglementaire... Défenſe de marchander le pain ... Uſure permiſe ... Code des économiſtes*, &c. &c. Ce ſont ſûrement des manuſcrits; car s'ils étoient imprimés, je les aurois. --- (Duret ſe mit à rire & d'un ton malin me répondit:) ce ſont des *Dos*. --- Quoi! de faux livres? --- Oui, de faux livres : on a même imaginé de cacher les portes & de les garnir de *faux-dos*, pour avoir plus de ſurfaces, afin d'en mettre davantage. On pouvoit laiſſer les portes à panneaux comme ſont toutes les autres; celles-ci même étoient fort propres, & cela eût moins coûté. --- La dépenſe n'eſt pas grande; mais la raiſon, mon cher Duret? --- Ce ſont meſſieurs des économiques qui ont fait cela; ſi vous ſaviez la peine qu'ils ſe donnerent alors! car en voilà une immenſité .... tenez juſques là-haut, ils ont compoſé exprès tous ces titres.

--- Mais le but? --- Ils s'imaginerent que le roi en liſant ces titres ſe les inculqueroit dans la mémoire, leur en parleroit, s'échaufferoit, s'enthouſiaſmeroit comme eux. --- Eh bien? -- Eh bien! ils ſont venus me demander ſouvent: *lit-il les dos?... a-t-il vu les dos?* -- Moi qui ne veux compromettre perſonne, je réponds: il s'occupe, il lit, il travaille; mais quand il travaille, je ne ſuis point là. --- *Mais ces dos, les lit-il?...* Je leur diſois oui, je leur diſois non. --- Eh bien! Duret, actuellement que l'économiſme eſt paſſé de mode comme la couleur brune de Monſieur, ou celle de puce-en-couche, les a-t-il lus? -- (En ricanant d'un ton narquois) Bot.... Les dos, il a la vue courte; d'ailleurs vous les voyez, il faut avoir le nez deſſus; pour ceux d'en-haut il faut le marche-pied, & quand la vue n'eſt pas longue... --- Eh bien! on y regarde de plus près; mais ce ſont les bonnes, Duret, que les vues courtes. --- Oui, M. Laſſone appelle cela *myope*. Il lui dit, que ſa vue durera plus long-tems que ſi elle étoit presbytere. -- Tu veux dire presbyte. -- Oui, prais bi.... moi, je ſais les choſes; je ne ſais pas leurs ſciences à tous ces Meſſieurs à l'eſprit. Ce que je vois, c'eſt que le roi a la vue excellente.

excellente.... Mais il ne s'amuſe pas à lire leurs dos. ---

Cette idée eſt groteſque, des dos; je ne l'aurois pas devinée. --- Oh! chacun tire à ſoi dans ce pays-ci; chacun veut opérer de grands mouvemens par de petits moyens. Au reſte j'ai dit dans le tems à M. D'angiviller que cela lui donnoit bien du mal, & ne lui ſerviroit pas à grand'-choſe.... ---

Voilà Duret une bien belle table d'Acajou. -- Elle a trente pieds de tour. — Ces grands morceaux ſont communs dans les colonies; ils ſont rares en France, parce qu'on ne ſe donne pas la peine de tranſporter à grands frais de pareils blocs; ils ſont difficiles à arrimer dans un navire. Et puis cela ne ſert à rien. Des morceaux joints ſont auſſi bons, coûtent moins; on les choiſit d'ailleurs, & la table n'en eſt que plus ſolide.... Mais celle-ci eſt belle, bien ſaine de par-tout. --- Nous l'appellons la table de la miniſtreſſe. -- Comment-cela? --- C'eſt Madame de Sartine qui en a fait préſent. -- Ah! c'eſt une chifonniere de bois d'Acajou. -- Elle eſt forte. -- Proportionnée au local. --- Oui, au local? elle ſait ce que c'eſt, la miniſtreſſe, que les fortes chiffonnieres... elle ſe fait aſſez chiffonner.

Mais il lui faut à préſent des mats de navires. --- Si cela eſt, elle a le bon département; elle ne chaume point. -- Ni ne s'en fait faute; & plus elle ira en avant, plus il faudra augmenter de calibre. --- Tu t'égayes donc quelquefois, Duret? --- Oh! jamais avec le roi, qui ne donne pas là-dedans. Mais il me lâche un F... comme un autre, quand l'enclume n'eſt pas de niveau, la meule bien dreſſée, ſes cadres à coller d'équerre, &c. &c.... Vous venez de voir le préſent de la femme; tenez voilà celui du mari. --- Voilà une belle choſe & bien curieuſe! --- Nous en avons ſeuls la clef, perſonne n'y touche, c'eſt la curioſité. --- Le roi s'en amuſe? --- Oui, dans le commencement de la guerre il étoit toujours après. Il vouloit ſavoir tous ces noms baroques. Un jour qu'il avoit une migraine violente, dont il ne me parloit pas; (mais je le juge, parce que j'ai l'habitude,) je lui dis que tous ces noms de *Gargue points*, *du Perroquet de Fouque*; *Funins gargupſins*, *Caillornis*, *Bredindin*, *Greſlin Orin*, &c. &c. lui brouilleroient la tête. --- En effet, les noms relatifs aux manœuvres ne ſont bons que ſur mer. --- C'eſt ce que je lui ai dit: le roi m'a répondu: *en-*

core faut-il avoir une teinture.... Votre majeſté en ſauroit plus dans une journée à Breſt qu'avec toutes ces études.... *Ce que j'y verrois eſt préciſément la même choſe ; c'eſt plus grand ; mais tout eſt ici*.... Vous ſentez qu'on ne peut jamais répondre non ; mais je lui diſois : ſi un jour de chaſſe l'on montroit à votre majeſté un tableau de Vernet, qui lui offrit un *Lancé*, ſeroit-elle ſatisfaite ? Le bruit du cor, l'aboyement des chiens, tout cet enſemble tumultueux, mais ordonné, n'eſt-il pas l'ame de la chaſſe ?... Le vaiſſeau en mer produit le même effet, ou je me trompe fort ; & votre majeſté ſe tourmente bien ſans qu'il en réſulte une grande utilité. --- *Eſt-ce que je puis quitter ? la guerre, les affaires*.... Je ne dirai pas à votre majeſté ſi elle peut, ou ſi elle ne peut pas aller à Breſt, mais j'ai entendu dire à des vieux d'ici, & je liſois encore hier, que Louis XIV ne ſavoit ni *Bredindin*, *ni Greſlin-Orin*. Ses armées de terre & de mer étoient victorieuſes par-tout & contre tous ; & il a été un long période où lui ſeul pouvoit borner ſes conquêtes.... Euh!... euh!... aujourd'hui rien ne va ; nous ne pouvons pas prendre la ſupériorité ; à peine nous eſt-il permis de faire une guerre d'égalité. Il faut

changer beaucoup de choſes, établir la ſubordination parmi ces officiers de mer.... Si votre majeſté me permet de lui dire, il en eſt de cela comme de ſa grande meute. Il y a quelque tems que votre majeſté fit buiſſon-creux, une fois, deux fois, trois fois; elle eut ce jour-là bien de l'humeur, ſi elle s'en ſouvient. --- Oui je m'en ſouviens. --- On vouloit le ſoir, réformer les grands chiens; mais moi qui connois Philippe, l'ancien valet de limier, bon ſerviteur, qui va toujours le premier à la roſée découvrir les fumées, ai ſu ce qui en eſt. -- Eh! bien, que t'a-t-il dit? --Vos chiens ſont bons, ſire; l'équipage eſt bien monté, *mais tout cela vient de la faute de ceux-là qui les leur menent*.... Il en eſt de même de votre marine; vos troupes ſont bonnes, elles ſe battent bien; vos officiers ſont valeureux, intelligens; & ſi la guerre n'eſt pas glorieuſe, *cela provient de ceux-là qui les leur menent*.....

Voilà comme je lui parle quand il me le permet; un mot de la ſorte, placé à propos & pris dans les comparaiſons des choſes qu'il aime, vaut dix fois mieux que leur table, leurs petits vaiſſeaux & tous leurs *dos*.

CHAPITRE VII.

*Le secrétaire de Monsieur ***, envoyé de la cour de ***, a remis copie de la relation suivante des émeutes de 1775, laquelle son maître a envoyée à . . . .*

L'ÉVÉNEMENT dont il s'agit est un des plus singuliers, dont l'histoire offre aucun exemple, par le peu de base sur lequel il est fondé, & le grand bruit qui pourtant en a résulté. Dans cinquante ans on s'efforcera d'en trouver les causes, d'y démêler des vues, des moteurs. La vérité est que la seule opinion du moment a donné l'impulsion.

Cette opinion se répandit ensuite de la loi du 13 septembre 1774, qui autorisoit d'une maniere aussi claire que précise, la liberté indéfinie, laquelle pourtant n'a jamais existé; de sorte que les monopoles furtivement encouragés, se croisant avec les spéculations forcées, & les inconvéniens d'une demi-liberté, les approvisionnemens de l'autorité,

le peuple accoutumé depuis 1767 à un régime, qui lui aſſuroit ſa ſubſiſtance à un prix raiſonnable, mais qu'il ne trouvoit jamais tel, voulut ſecouer ce qu'il appela un joug, & s'oppoſa d'abord dans certains cantons aux ſpéculations des particuliers, aux approches de mai; époque où les récoltes ſont toujours incertaines: chacun ſe tâta, on ſe crut encouragé par la loi, & ſans que la diſette exiſtât nulle part, il y eut d'abord de petites émeutes impunies. Des provinces, la fermentation gagna les gros marchés des environs de la capitale. Le théatre ſe fixa à Pontoiſe & dans les lieux circonvoiſins. Le premier mai la ſcene fut vive: le deux; elle ſe répéta dans Verſailles; on y éventroit les ſacs de farine, on gaſpilloit la denrée ſans *la piller*, & les poliſſons s'en jettoient des pelottes.

Au premier mouvement, Béaſſe de la Broſſe, lieutenant de la prévôté de l'hôtel ſe rend au marché; il voit du tumulte, veut rétablir l'ordre, n'y parvient point; il dépêche à l'inſtant *un aviſo* au capitaine des gardes. Auſſi-tôt le prince de Beauvau monte à cheval, ſe rend ſur les lieux, voit des payſans avec des bâtons qui veulent enlever la marchandiſe, puis des poliſſons qui ſe vautrent dans la farine

éparſe. Le prince de Poix arrive de ſon côté comme gouverneur des ville & château de Verſailles. Des gardes du corps accourent, & bien-tôt tout eſt calme..... Cependant, dit le prince de Poix, on aſſure qu'ils ſont pluſieurs bandes; dix mille.

Beauvau. --- Vous croyez?

De Poix. -- Oui par-là... Eh! la ſûreté de la perſonne du roi vous eſt confiée? -- Mais ceci n'eſt rien. -- Oh! faites toujours raſſurer les grilles du parc.--Griles du parc...d'Affri...les ſuiſſes, à la bonne heure. -- Si vous transfériez le roi.--Et où? --Je ne ſais ... à Chambord? — Quelle échaffourée! — En répondez-vous, prince ---- (Beauvau, en levant le menton) ..... je n'imagine pas ..... que.... Eh! vous êtes bien tranquille *avec toutes ces libertés* : j'ai oui dire à ma mere, que le vieux étoit toujours le meilleur; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elle aſſuroit encore avant hier, qu'elle n'avoit jamais rien vu de ſemblable à ce qui ſe paſſe depuis quelques annés. --- Oh oui! .... la comteſſe .... vieille cour. --- Vieille cour tant que vous voudrez.---Eh! bien, que feriez-vous? --- Elle m'a dit que dans ces cas-là il falloit pourvoir au peuple. Elle l'a fait une fois à Arpajon, ça lui réuſſit. --- Elle donna donc. — Oui, elle donna,

--- Mais nous ne pouvons pas donner ici ; il n'y a qu'à taxer comme nous faiſons à l'armée ..... cela va tout ſeul . . . . . .

Ainſi, ces Meſſieurs qui n'avoient ni l'un ni l'autre, ni le code des économiſtes, ni leurs livres ſacrés, crurent que pour entrer dans les vues du roi, il ne falloit que plaire au peuple ; & pour y parvenir, le moyen le plus ſimple leur parut tout bonnement de taxer le pain à deux ſols, ce qui fut exécuté & publié ſur-le-champ dans tout Verſailles, affiché dans tous les carrefours.

On en rendit compte au roi qui fut tranquille. Cela fit ſi peu de ſenſation dans ſon intérieur, que Duret qui ne le quitte guere, qui lui eſt cher & utile, parce qu'il ménage à ſa vue myope des lunettes à toutes les croiſées de repos ; parce qu'il éleve des marche-pieds où la ſtature du prince ne lui permet pas d'arriver ; parce qu'il affile les outils, dreſſe la meule, n'étoye l'enclume, colle les cartes, &c.: ce Duret, dis-je, rencontra ſur la rampe de la chapelle Lacombe, vieux perruquier de Verſailles, & vieux ami du Bleu, qui le premier par haſard le mit au fait dans une converſation ſinguliere, dont voici l'eſquiſſe. Ah ! & bon jour pays ; comme ça va-

t-il là-haut ? ---- (*Duret*) Bien & toi, & ta femme, & la petite ? cela pouſſe chez elle ; bien-tôt elle y paſſera, comme ſa mere y a paſſé ſouvent. --- Mauvais plaiſant ! elle ſera jolie, toujours mon aînée ; mais ce ne ſera pas pour les talons rouges de ce pays-ci, entends-tu ? Je la marierai de bonne heure. J'ai un gros fermier de cette Beauce qui noûs offre du comptant : .... veux-tu venir manger de notre lard aujourd'hui avec elle ? nous rirons, bonne petite diableſſe ! — (*Duret*) Je ne puis. — Oh ! Je m'en doute : de l'ouvrage là-haut, notre ami. --- Diable je t'en réponds. — Ç'a été long ? — Très-long, point aiſé. --- Affaire déſagréable. — Dis plutôt vétilleuſe. --- Oui, lourde & longue. --- J'en ſue. — Dis donc pour ton maître. --- Il a eu chaud auſſi, je t'aſſure. --- Je le crois, mais voilà qui eſt fini ? — Non. --- Ils y ſont encore ? --- Ils ſont à dîner ; mais nous reprenons après ; il faut que cela ſoit fini aujourd'hui. --- Je le crois bien ; mais ici tout eſt dit. — Je te demande pardon ; le plus traître reſte à faire. --- Oh ! pourquoi ? cela s'adoucira. --- Je te dis que c'eſt le diable pour les emmancher. --- Eſt-ce qu'ils ne s'entendent pas ? cela leur arrive ſouvent. — De qui

parles-tu ? --Des miniſtres.--Ane ! je te parle des ſix dernieres marches qui reſtent à poſer. Les miniſtres ſont tous à Paris ; il n'y a perſonne ici.--- Et tu me dis que ton maître a eu chaud ? --- Oui, à pouſſer la varloppe. ---Et qu'il y a eu un grand travail ? --- Oui, à faire le degré que tu fais ; y a-t-il aſſez de tems que nous remettons ? Que le diable ſoit de ton degré ! qui eſt-ce qui penſe à ce degré ? je te parle de la révolte. ---Ah ! Ah ! le courier eſt-il arrivé ? nous l'attendons. -- Quel courier ? d'où ? --- De Dijon ; c'étoit ſérieux en Bourgogne.-- Mais depuis une heure : je te parle de l'émeute qui vient de ſe paſſer à ma porte. Le marché du vieux Verſailles eſt ſens-deſſus-deſſous ; ſi je n'étois pas un merlan, tu me verrois couvert de farine ; tu ne t'en apperçois pas ; tu crois que c'eſt de la poudre.— Apprends-moi donc, quoi ! qu'eſtce ? ---.... (Ici, Lacombe fait le détail de l'émeute.) -- C'eſt bien étrange, je puis t'aſſurer que nous travaillons là-haut avec deux compagnons comme des enragés ; que notre degré va finir ; que le roi ne nous a preſque pas quitté, & toujours pour de très-courts intervalles ; que nous n'avons rien apperçu en lui qui ait trait à ce que tu m'ap-

prends, & qu'en voilà la premiere nouvelle. . . . . .

Ces deux hommes ſe ſéparerent auſſi ſtupéfaits l'un que l'autre. En effet; le roi s'étoit amuſé pendant tout ce tapage à pouſſer le rabot & la varloppe, avec des ouvriers qui lui dreſſoient ſon petit degré, qui conduit au comble; & cela fit ſi peu de ſenſation dans ce local, que les ouvriers n'apprirent l'émeute de Verſailles qu'à leur dîner. Cependant le roi les quitta à différentes repriſes, pour écrire de ſa propre main deux lettres à M. Turgot qui étoit à Paris: il lui apprit à deux heures de diſtance les arrangemens qu'il avoit concertés avec l'intendant Berthier, pour aſſûrer la tranquillité dans les haute & baſſe Seine, ainſi que la conduite du prince de Poix, & les précautions qu'on avoit priſes pour ſa ſûreté perſonnelle, que lui garantiſſoient les patrouilles du parc.

M. d'Angiviller porta ces lettres; Turgot ſentit la faute, & s'occupa des moyens de la réparer au plus vîte. Ses apôtres aſſemblés ſe conſulterent, & virent clairement que l'époque de la révolution de la liberté prédite dans les livres étoit arrivée, mais qu'il

falloit des martyrs. Il n'y avoit pas un inſtant à perdre ; la taxe du prince de Poix minoit ſeule le ſyſtême ; le roi en avoit donné l'ordre lui-même. Tout étoit perdu par cet acte d'enfant, mais commenté directement : M. Turgot ſe contenta d'envoyer à l'inſtant au roi une inſtruction douce, pour lui commenter le véritable ſens des écritures que MM. de Beauvau & de Poix avoient mal ſaiſi, encore plus mal interprêtées ; & comme il étoit vraiſemblable que la poignée de vagabonds, qui de marchés en marchés étoient arrivés le matin pour troubler celui de Verſailles, ne manqueroient pas de renouveller la ſcene le lendemain 3 à Paris, il attendit vingt-quatre heures pour qu'elle fût complete. Mais le contrôleur-général écrivit formellement au roi, que l'intendant permettoit ces troubles, loin de les appaiſer ; que des *moteurs* ſourds en vouloient à ſa religion ; & quoique les deux lettres du roi euſſent été écrites à courſe de plume, & ne fuſſent nullement dans les principes du contrôleur-général, il chargea Conichard ſon commis, d'en diſtribuer des copies, ce qui étoit une indiſcrétion & une inconſéquence ; il compromettoit le roi, & déprimoit ſon propre ſyſtême.

Raymond de St. Sauveur(*)étoit alors grand ſectaire, quoiqu'il eût été ſous l'abbé Terrai apôtre contre la liberté; mais il donnoit dans ſa trompette du vent qui ſouffloit. Thierry remettoit de ſa part au roi des mémoires. St. Sauveur prédit à la table du garde-des-ſceaux, que le Noir & ſon protecteur de Sartine ourdiſſoient dans Paris pour le lendemain 3, & qu'on finiroit par les renvoyer. Cette prophétie entendue de tous les convives, fut recueillie avec ſoin; chacun ſe regardant, perſonne ne parla.

Le mardi 3 mai, dès la pointe du jour, les mêmes gens qui avoient paru les jours précédens aux marchés voiſins, furent rencontrés ſur les avenues de la capitale. Ils s'introduiſirent vers ſept heures du matin, & en deux heures de temps pillerent la plupart des boutiques des boulangers; ce concert parut ſurprenant; une poignée de maréchauſſée les fait rétrograder, & la moindre eſcouade de guet les eût contenu. Ces gens rançonnoient pour le pain, & la plupart le diſtribuoient à la populace; des maçons qui élevoient le bâtiment des feuillans de la rue St. Honoré, reçurent une diſtribution de petits

(*) Aujourd'hui intendant de Perpignan.

pains au lait, par des perſonnes qui les leur jeterent de planche en planche. Cela finit à onze heures. Turgot prétendit que le Noir avoit répondu de tout; le Noir prétendit que n'ayant reçu aucun ordre, rien n'avoit dû rouler ſur lui.

Cependant, comme le haſard voulut que ce jour fut celui de la bénédiction des drapeaux; le maréchal de Biron ravi d'avoir une occaſion de piaffer, donna l'ordre vers midi de s'emparer des carrefours. Les mouſquetaires noirs & les gris furent mandés & occuperent quelques poſtes. Alors il n'y avoit pas l'ombre d'une émeute. La gaieté du matin, car on ne peut pas lui donner un autre nom, avoit éveillé le Bourgeois; on ſe diſoit: *allons voir l'émeute*, & les gardes françoiſes rencontroient des poignées de badaux qui la cherchoient ſans pouvoir la trouver. Toutes les boutiques de boulanger furent ſeulement fermées; cette extravagance ne devoit pas avoir d'autre ſuite. M. de Maurepas lui-même le témoigna; il étoit à Paris, il fut dans l'après midi chez M. Turgot, & de-là ſe rendit à l'opéra: c'étoit une leçon de premier miniſtre que cet homme vieilli dans les intrigues, donnoit au contrôleur-général; mais il n'étoit pas le ſaint de ſon évangile.

M. Turgot fit au contraire un grand plan de campagne, & voulut donner de la célébrité à ce petit événement, pour conſtater l'époque de la liberté. Pendant que M. de Maurepas étoit à l'opéra, le contrôleur-général partit pour Verſailles, & obtint du roi l'ordre pour mettre Albert à la police; pour faire arrêter Saurin & Doumer, commis de Chaumont, & les déclarer fauteurs & inſtigateurs. M. Turgot ſollicita en outre la révocation de l'intendant Berthier. Le roi accorda tout, excepté ce dernier point; ce prince avoit été ſatisfait des diſpoſitions générales pour prévenir les mouvemens des haute & baſſe Seine, & aſſurer par ce moyen l'entiere liberté du fleuve, parce que Berthier lui avoit bien fait ſaiſir ſur la carte tous les poſtes avancés de cette guerre de farine. Le Noir de ſon côté avoit prévenu M. de Sartine; mais ce dernier l'abandonna.

Le mercredi 4 mai, dès ſix heures du matin, Albert exécuta en perſonne l'ordre chez le Noir. Ce dernier n'avoit pas cru que la choſe ſeroit ſi prompte, & on y mit de la rigueur; il y fut ſenſible, il penſa périr de chagrin, & fit une maladie ſérieuſe. Albert étoit un des grands apôtres de l'économiſte,

& la pierre angulaire ſur laquelle M. Turgot élevoit ſon édifice. D'après cette opération, ils furent tranquilles, & ſe crurent conſolidés.

Mais le parlement ne s'endormit pas; les anti-économiſtes du peuple noir, firent un arrêté violent contre le ſyſtême de la liberté, portant en outre, que cet arrêté ſeroit imprimé & placardé dans le jour, ce qui fut exécuté. C'étoit ſonner le tocſin. Cependant le parlement étoit en quelque ſorte autoriſé à un tel acte par l'ordonnance de la ſurveille, rendue à Verſailles, de l'exprès commandement du roi, pour taxer le pain à deux ſols; & par l'inſouciance que le premier miniſtre avoit manifeſté la veille, en allant baguenauder à l'opéra.

Cette derniere levée de bouclier étoit tout autrement dangereuſe que la conduite du prince de Poix. M. Turgot ſentit donc qu'il falloit employer avec toute la rapidité imaginable les plus grands efforts. Les catéchiſmes de bienfaiſance, les inſtructions douces ne ſuffiſoient plus; il falloit déployer l'autorité & faire une loi.

Le garde-des-ſceaux étoit ſuſpect, & trop voué à Monſieur de Maurepas, pour ſe prêter

au

au nouveau ſyſtême. M. Turgot eut donc recours à M. de Malesherbes, que les économiſtes appelloient le *pontife;* on le mit en chantier. M. de Malesherbes fit une grande déclaration, avec un long préambule explicatif, qui ôtoit au parlement la connoiſſance de tout ce qui pourroit avoir rapport aux bleds. Cette loi ne fut prête que le ſoir. M. Turgot ſe rendit à Verſailles, & travailla avec le roi juſqu'à deux heures & demie du matin. Ce miniſtre obtint, 1°. que l'arrêté du parlement ſeroit à l'inſtant placardé d'un *de par le roi*, par-tout où beſoin ſeroit, de l'autorité du maréchal de Biron, ſans ſignature d'aucun ſecrétaire d'état, par voie purement militaire; ce qui ne s'étoit jamais vu qu'à l'armée. 2°. Que le parlement ſeroit mandé pour ce jour, 5 mai, à onze heures du matin. 3°. Que lui, M. Turgot, auroit un blanc-ſeing pour le commandement des troupes.

En conſéquence le contrôleur-général deſcendit lui-même aux chevaux-légers à Verſailles, & frappa à trois heures du matin. Le Suiſſe de l'hôtel n'ouvrit que ſur le cri réitéré de M. Turgot: *de la part du roi;* mais ce Suiſſe qui n'apperçut qu'un gros homme en cheveux longs, ébouriſſés par le vent, crut

que c'étoit un fol. De ſa vie le pauvre diable n'avoit vu un magiſtrat à ſa porte, encore moins à trois heures du matin : rien n'étoit ſi plaiſant que de voir ce Suiſſe en chemiſe & ſans culotte, ſe débattre de paroles avec M. Turgot ; ce qui dura juſqu'à ce que celui-ci eut montré le blanc-ſeing du roi. Alors on avertit l'officier de garde, auquel le contrôleur-général intima ſur-le-champ l'ordre de partir avec ſa troupe pour Pontoiſe, où l'émeute s'étoit renouvellée ; les gardes-du-corps ſe porterent ailleurs, &c.

M. de Maurepas & le garde-des-ſceaux avoient aſſiſté à la conférence de nuit, que M. Turgot avoit eue avec le roi ; mais le contrôleur-général ayant apporté le travail tout fait, le garde-des-ſceaux n'avoit été qu'auditeur bénévole. Il s'apperçut aiſément, que ſi la déclaration étoit enrégiſtrée en lit-de-juſtice, telle que M. de Malesherbes l'avoit dreſſée, il ſe trouveroit perdu ſans reſſource ; ce qui étoit bien le vœu de M. Turgot ; car pour conſolider ſon ſyſtême avec un lieutenant de police à ſa dévotion, le commandement des troupes en poche, il lui falloit encore un légiſlateur. Alors l'économiſme triomphoit.

Le 5 mai, auſſi-tôt que M. de Maurepas

fut levé, le garde-des-ſceaux ſe rendit chez lui, & lui fit ſentir les conſéquences de l'acte du moment. M. de Maurepas ſaiſit cet apperçu, & tourna ſi bien le roi, que cette déclaration fut reſtreinte à la ſeule diſpoſition, par laquelle on dépouilloit le parlement de la connoiſſance des délits commis par ceux qui ſe trouvoient détenus du jour de l'émeute (2 mai), dont on chargeoit la prévôté, pour en juger en dernier reſſort. Une telle loi ne ſignifioit rien; bien plus : le parlement ne pouvoit qu'en être très-ſatisfait, parce qu'on lui ôtoit l'odieux de la punition des coupables.

Comme le roi s'étoit levé tard, cette déciſion ne put pas avoir lieu de bonne heure; il fallut refaire toutes les expéditions qui avoient été préparées la veille, & le parlement qu'on n'avoit pu contremander, arriva toujours pour onze heures, ſelon l'ordre de la nuit. Comme rien n'étoit prêt, on imagina de lui faire ſervir un grand dîner de la bouche, tout en poiſſon; & le lit-de-juſtice ne commença qu'à cinq heures.

Le parlement, grace au nouvel arrangement, ne dit mot, & fut même fort content. M. Turgot qui avoit manqué ſon opération

déciſive, continua de faire placarder chaque jour dans Paris de nouveaux *de par le roi*, pour défendre les bâtons ferrés, les attroupemens, la liberté de marchander le pain, &c. &c. Le maréchal de Biron fit ſes rondes pour la forme; la chanſon parut & tout fut dit.

Mais les apôtres du ſyſtême n'en voulurent point avoir le démenti; & le 17, au milieu du plus grand appareil, on pendit à deux potences de vingt coudées, deux malheureux gaziers que le guet avoit arrêté le 2, & qui avoient jeté des pains à la tête comme fit toute la populace.

Ce qu'il y eut de bien ſingulier, c'eſt que pendant qu'on ſcelloit ainſi de ſang humain la loi de la liberté, M. Turgot fut obligé de donner dans les provinces des ordres contraires & deſtructifs de cette liberté. Il avoit fait approviſionner extraordinairement & à prix forcé la Lorraine, avec des bleds de la Champagne. La Champagne fut dépourvue: le ſacre arrivoit; on craignit une diſette à Rheims: les mêmes bleds exportés à grands frais de la Champagne en Lorraine, furent reportés preſqu'auſſi-tôt en Champagne, parce que les beſoins de la Lorraine furent moindres

que ceux de la Champagne. La plupart de ces beſoins giſſent dans l'opinion, & l'adminiſtration doit en pareille matiere ne s'occuper qu'à guérir le moral. Il en coûta de groſſes ſommes pour faire voiturer des bleds dans tous les lieux du royaume, où les diſettes ſe firent ſentir ; & jamais la loi de la liberté n'éprouva plus d'entraves qu'à l'époque où on la prônoit avec tant d'enthouſiaſme.

Pour la petite piece, Pezai, qui déteſtoit M. Turgot, détermina Thomas à donner ſon ouvrage ſur les bleds ; & Necker le fit répandre comme en étant l'auteur. Cette inſulte à la doctrine miniſtérielle fit plus de peine à M. Turgot, que toutes les autres attaques qu'il avoit éprouvées. Il employa une infinité de reſſorts pour faire révoquer Necker par ſa république, dont il étoit le miniſtre : il échoua ; le crédit illimité de M. Turgot n'eut aucune influence ſur la petite république de Geneve ; & les bonnes récoltes qui ſurvinrent firent oublier les ſyſtêmes & les émeutes.

CHAPITRE VIII.

*Mémoire. -- Anecdote donnée par le marquis d'A*** à la cour, dont il eſt miniſtre, & communiquée par le couſin du ſecrétaire d'ambaſſade.*

A l'inſtant de la mort de M. le dauphin, (le 20 décembre 1765) dans la premiere criſe de l'inquiétude & de la douleur, Madame la dauphine demanda au roi : 1°. la permiſſion & les moyens de s'approcher le plus près qu'il ſeroit poſſible de ſa perſonne ; 2°. la liberté de veiller, d'une maniere ſpéciale & privilégiée, à l'inſtruction des princes ſes enfans, en qualité de ſurintendante de leur éducation ; 3°. de conſerver ſon rang à la cour.

Le roi accorda tout. Son affliction étoit vive. Après avoir établi ſa famille à Verſailles, il ſe retira à Choiſi, eſſeulé, & y reſta plus de huit jours, pour s'affranchir du cérémonial du premier janvier. Le ſervice ſeul eut la permiſſion de le ſuivre. Il n'y eut point de liſte de ſeigneurs ; ce qui donna lieu à une déciſion d'intérieur.

Les entrées familieres concourent dans les

occaſions avec le ſervice; mais comme en 1765 il ne reſtoit plus que M. le comte de Clermont & le comte d'Eu, qui euſſent les entrées familieres, à raiſon de ce qu'ils avoient été élevés avec le roi, la cour ſe trouvoit proprement reſtreinte au pur ſervice. Le marquis de Marigni prétendit qu'en l'abſence du ſurintendant des bâtimens, ſa place de directeur-général lui donnoit les entrées familieres, plus diſtinguées que celles du ſervice ſimple. M. de Choiſeul s'oppoſa à cette demande, d'autant qu'il ne pouvoit être de ce voyage, dont il redoutoit l'intrigue; mais le roi admit le marquis de Marigni, & exclut tous ſes miniſtres.

Ce fut alors que M. le duc d'Aiguillon, qui ſe trouvoit en cet inſtant agité par tous les tumultes de la Bretagne, & privé de ſon protecteur, obtint du roi les pleins pouvoirs, en profitant adroitement du moment. Il ſe rendit en effet dans ſa province le 28 décembre 1765, y changea la face de toute l'adminiſtration, & emporta le renvoi à Saint-Malo de l'affaire de MM. de la Chalotais.

M. de Choiſeul ſe vit forcé de louvoyer; il ſuivit même & exécuta de point en point le plan tracé par le duc d'Aiguillon, juſqu'à

ce qu'étant parvenu à brouiller les cartes de nouveau, toutes choſes, au bout de quelques mois, retomberent dans la confuſion... Mais ce n'eſt pas un mémoire ſur l'adminiſtration de M. de Choiſeul qu'on me demande; mon objet eſt de dire la vérité ſur le fait de la mort de Madame la dauphine.

Après les premiers momens que la nature abandonne à la douleur, Madame la dauphine voulut s'occuper ſérieuſement de la tâche importante qu'elle s'étoit impoſée. Elle avoit ſoigneuſement recueilli tous les manuſcrits, les extraits, les notes de ſon époux; ſur-tout ceux que ce bon prince avoit étiquetés de ſa main : *papiers pour l'inſtruction de mon fils de Berry.* Madame la dauphine, qui les appelloit ſon tréſor, fit choix de pluſieurs perſonnes pour les mettre en ordre. Son confeſſeur, l'abbé Collet, qui l'avoit été de ſon mari, lui donna un de ſes amis pour être à la tête de ce travail; & l'on dreſſa en peu de tems un plan d'éducation méthodique, dont les manuſcrits originaux de M. le dauphin formoient la baſe.

Les cahiers étoient remis ſucceſſivement à Madame la dauphine, à meſure qu'on les compoſoit. Elle avoit chargé un nommé

Pomiez, aujourd'hui ſecrétraie des commandemens de M. le comte de Luſace, de les prendre chaque ſemaine, & de les lui remettre en mains propres, avec la défenſe la plus expreſſe d'en parler à qui que ce ſoit, parce qu'elle vouloit en prévenir elle-même le duc de la Vauguyon, qu'elle regardoit comme incapable, & cependant à qui elle ne vouloit pas déplaire; mais elle avoit réſolu de ne lui en parler qu'au moment où elle entameroit ce nouveau plan d'éducation, qu'elle comptoit commencer à exécuter aux fêtes de noël 1766, parce que l'année de deuil expiroit alors, & qu'il ne lui falloit certainement pas moins de tems pour ſe familiariſer avec un genre de travail, qui juſqu'alors lui avoit été abſolument étranger.

Cette mere tendre ſe faiſoit de cette occupation un devoir ſacré & un plaiſir que l'on ne peut exprimer. Elle apprenoit par cœur preſque tous les cahiers deſtinés à ſes enfans. Sa mémoire avoit été exercée de tout tems; elle ſavoit aſſez bien le latin, & étoit familiere avec Horace. Chaque jour l'abbé Collet lui faiſoit répéter ſa leçon d'éducation dans ſon oratoire. Cette princeſſe qui avoit du talent naturel, de l'eſprit, de

l'énergie & infiniment de caractere, ne ſe laſſoit de rien. A meſure que cette veuve infortunée avançoit dans une lecture où les extraits de M. le dauphin étoient diſſéminés avec art, elle verſoit des torrens de larmes. On peut ſur cette ſimple ébauche deviner quelle influence une telle éducation auroit eue ſur des cœurs jeunes, bien nés, & guidés ſans relâche par la meilleure des meres. Quelle différence d'une pareille inſtitutrice aux éducateurs ordinaires! Combien des leçons ſi touchantes devoient être mieux accueillies que ces documens arides, qui le plus ſouvent dégoûtent à jamais du travail auquel ils prétendent accoutumer.

Madame la dauphine ne ſe bornoit point à ces occupations relatives à l'éducation de ſon fils ainé; elle penſoit à elle-même; elle penſoit au bien de l'état. Elle avoit un homme de confiance qui l'inſtruiſoit par écrit chaque ſemaine *de ce qu'il falloit qu'elle fût*; c'étoient ſes propres expreſſions. Pomiez étoit chargé de lui remettre tout à elle ſeule; elle avouoit que le roi lui parloit de beaucoup de choſes, & l'évêque de Verdun Nicolaï lui conſeilloit bien de tout écouter.

Cet évêque alloit être premier aumônier

de Madame la dauphine. Caractere ardent, ambitieux, factieux même; c'étoit lui qui, en qualité d'agent du clergé, fit cette réponſe à M. de Machault, contrôleur-général..... Vous ſonnez le tocſin, lui diſoit le miniſtre. — Oui, Monſieur, quand vous mettez le feu par-tout.... — Ce mot dit en pleine audience étoit vigoureux. On agitoit alors la fameuſe affaire des immunités du clergé, à l'occaſion de laquelle Silhouette fit ſon livre. *Ne repugnate veſtro bono.*

Tel étoit l'état des choſes en 1766, lorſque la cour ſe tranſporta à Compiegne. Madame la dauphine n'avoit point encore uſé de la permiſſion que le roi lui avoit donnée de conſerver ſon rang à la cour; elle avoit voulu laiſſer écouler les ſix premiers mois de grand deuil; mais le jour de ſaint Jacques elle parut, & tint déſormais la cour les jours de chaſſe. Alors ſe déploya dans quelques occaſions la vigueur de ſon caractere. Un jour entr'autres qu'on lui ſervit deux œufs qui, avec le lait qu'elle prenoit à la rigueur, formoient ſon dîner, l'un de ces œufs ſe trouva couvé. Elle ſe tourna du côté de M. de Muy, ſon maître-d'hôtel, & lui dit ces mots: *voyez, Monſieur, comme on me ſert;*

mais d'un ton ſi fier, qu'on en parla tout le voyage. On n'étoit plus accoutumé à entendre de ces phraſes des maîtres, qui tuent les hommes quand elles ſont appliquées à propos. La vue de ce poulet vivant fit horreur à la princeſſe; il lui prit une quinte violente, qui devint la ſeule reſſource des partis furieux qui lui étoient oppoſés. Cependant les aſſiduités du roi auprès de Madame la dauphine devinrent très-fréquentes: chacun ouvrit les yeux, & les intrigues infernales ſe renouerent.

A la mort de M. le dauphin, ſa veuve, nous l'avons dit, avoit obtenu du roi qu'elle ſeroit logée le plus près qu'il ſeroit poſſible de l'appartement de ſa majeſté: en conſéquence le roi lui deſtinoit celui qu'occupoit feue Madame de Pompadour, lequel à l'inſtant de ſa mort avoit été diviſé par des dames du ſervice, & tout de ſuite habité. Pour rendre cet appartement logeable, il ſuffiſoit d'enlever quelques légeres cloiſons. L'intrigue contraire gagna le vieux Gabriel, premier architecte, qui par l'ancienneté de ſon ſervice de quarante-quatre ans auprès de Louis XV, lui faiſoit croire ce qu'il vouloit. Gabriel perſuada au roi que les groſſes poutres étoient pourries,

& qu'il y auroit du danger pour ſa majeſté, lorſqu'elle ſe rendroit chez Madame la dauphine. Cette opinion accueillie entraînoit la reconſtruction totale des plafonds. Cependant il ne s'étoit alors écoulé que vingt mois depuis la mort de Madame de Pompadour; ces poutres ne pouvoient pas s'être pourries dans un ſi court eſpace de tems ; mais le roi n'oſa rien prendre ſur lui, & ordonna qu'elles ſeroient viſitées.

La cour ſéjourna deux mois & demi à Compiegne, parce qu'il n'y eut pas de Fontainebleau ; le roi ne voulut pas donner à ſa belle-fille ce ſpectacle de douleur, la vue de ce lieu de ſes ſouffrances & de ſa perte funeſte : mais comme ce prince ne pouvoit guere ſe paſſer de ſon ſerrail pendant deux mois, & qu'il ne l'avoit pas fait venir à Compiegne à cauſe de l'incommodité du local, il coupa ſon ſéjour, laiſſa la cour à Compiegne & fut paſſer près de huit jours, tant à Verſailles qu'à Choiſi.

M. de Choiſeul fut de ce voyage de Choiſi ; & c'eſt-là qu'il obtint du roi que ce prince perſonnifieroit, pour ainſi dire, dans le mémoire juſtificatif que M. de Calonne lui préſenta le premier ſeptembre, en écrivant de

ſa propre main au bas de ce mémoire : *que M. de Calonne n'avoit rien fait que par ſes ordres ; qu'il l'approuvoit en tout, & qu'il l'autoriſoit à le faire imprimer.* Le roi ſe ſubſtituoit donc à M. de Calonne ; devenoit par conſéquent l'accuſateur de M. de la Chalotais, & juſtifioit le maître des requêtes du fait du porte-feuille. On accuſoit M. de Calonne d'avoir affecté un oubli chez M. le vice-chancelier, pour que ce chef de la juſtice pût lire des pieces ſecretes que M. de la Chalotais avoit confiées à M. de Calonne, & dont celui-ci ne pouvoit donner une communication notoire, publique & légale que ſous le maſque de l'étourderie & de la diſtraction, en affectant de laiſſer traîner ſon porte-feuille de poche ; ce qui lui réuſſit. Le mémoire de M. de Calonne fut imprimé à l'imprimerie royale & répandu par-tout. Cet homme n'a pu ſe juſtifier par un tel mémoire ; il a avoué au contraire des faits dont le public pouvoit douter, & M. de Choiſeul abuſa de la foibleſſe du roi pour lui faire jouer un rôle atroce dans ce drame d'iniquité.

Le roi avoit promis à Madame la dauphine de viſiter par lui-même les fameuſes poutres. Gabriel les fit découvrir pendant le ſé-

jour de Choiſi, & le roi les trouva aſſez endommagées pour que l'architecte n'eût pas tort dans tous les points ; mais il fut reconnu qu'ils auroient pu durer plus long-tems que la vie du roi même, & peut-être que les gros murs. Cependant il fut décidé qu'elles ſeroient renouvellées. Le parti ſe flatta d'avoir tout gagné, & ne douta pas que Madame la dauphine au retour ne fût reléguée dans un coin du château ; mais le roi donna à ſa belle-fille tout le local des petits appartemens, qu'a occupé depuis Madame du Barry.

La faveur de Madame la dauphine augmentoit viſiblement ; mais on la chicanoit endeſſous ſur tous ſes deſirs ; par exemple, elle obtint alors du roi la place de ſurintendant à Madame la ducheſſe de Berry, pour un des protégés de feu M. le dauphin. Dès le lendemain, M. de la Verdy, qui étoit un des pions avancés de M. de Choiſeul, fit ſigner au roi une dériſion par laquelle il fut dit : *que toutes les charges de nouvelle création s'acheteroient.* Celle de ſurintendant de la maiſon fut taxée à cinquante mille écus.

Madame la dauphine comprit qu'on lui avoit joué un tour. Son intention & la vo-

lonté du roi avoient été la veille de donner cette charge *gratis* à ſon protégé, en exécution de la promeſſe du dauphin, ſur la demande de ſa mere. Madame la dauphine fut outrée, & preſſa le roi : le jour du premier conſeil à Verſailles après Compiegne, auſſitôt que le roi apperçut dans la galerie le recommandé de ſa belle-fille, il vint à lui tout droit & lui dit : *vous aurez votre lettre ſi-tôt qu'on fera les maiſons ;* & ſans attendre de réponſe, il ſe retourna & prit le chemin de la porte de glace. On regarda cette attention du maître comme une grande faveur ; mais le roi ne ſe conduiſoit guere autrement dans les circonſtances embarraſſantes. Ce prince deſiroit de faire quelque choſe d'agréable à la dauphine, ſans bruſquer ſes miniſtres ; de ſorte qu'en donnant à ſa belle-fille, & retenant ſur la demande de M. de Laverdi, il ne pouvoit couvrir cette conduite inconſéquente que par une honnêteté d'apparat qui prouvoit au moins ſa bonhommie, en dévoilant ſa foibleſſe. Cependant quel pays c'eſt que la cour ! Une ſi pitoyable bagatelle fit jeter les yeux ſur un ſimple maître des requêtes, que le miniſtre principal ne pouvoit ſouffrir, qui n'avoit ni bureaux ni penſions,

ſions, auquel on ne diſtribuoit que de petites affaires à rapporter. Le duc de Duras qui vouloit donner Madame de la Pouplinière au roi, demanda auſſi-tôt pour rapporter ſon affaire, à l'homme à qui le maître avoit parlé; & voilà comme un mot, comme un clin-d'œil éleve, abaiſſe.

M. de Choiſeul s'appercevant au mois d'octobre 1766, que malgré toutes les intrigues ſouterreines, le crédit de Madame la dauphine ſe fortifioit auprès du roi, ſentit qu'il falloit donner de nouvelles preuves de ſon pouvoir, qui en impoſaſſent aux obſervateurs. Il créa ſix places de conſeillers d'état; ce qui ne s'étoit pas vu depuis 1661; fit vaquer par cette manœuvre des intendances, plaça toutes ſes créatures, & ferma la porte aux autres, parce qu'il ordonna par l'arrêt de création des nouvelles places de conſeillers d'état; qu'elles s'éteindroient à meſure, juſqu'à ce que le tableau fût réduit de nouveau au nombre primitivement fixé par Colbert; de ſorte qu'il n'y eut plus de mouvement dans le conſeil. M. de Choiſeul par cette opération anticipa tout en un moment pour pluſieurs années.

Cependant la ſanté de Madame la dauphine,

cette ſanté qui étoit le vrai thermometre des intrigues, devenoit meilleure chaque jour. Tronchin ſe joignit à la Breuil, ſon médecin, & la conduiſit à merveille; la princeſſe qui ceſſa le régime du lait, reprit ſes forces, dîna en public, parut au jeu de la reine, & ſe trouva à noël en état de commencer ſon grand ouvrage; mais le petit deuil la retint; elle ne voulut rien faire que les ſix ſemaines qui ſuivent ordinairement l'année de deuil ne fuſſent expirées. Enſorte que l'époque de ſon travail fut irrévocablement fixée pour le mois de février 1767. Mais indépendamment de ce projet, les conférences avec le roi devenant tous les jours plus intéreſſantes & plus fréquentes, elle propoſa le plan de ſon époux, & porta hautement & avec une vigueur peu commune, MM. de Mui & d'Aiguillon au miniſtere. Quant au garde-des-ſceaux, il étoit naturel que l'évêque de Verdun fit choiſir ſon frere le préſident de Nicolaï.

En janvier 1767, Madame la dauphine ſe promenoit tous les jours en voiture, malgré la rigueur de la ſaiſon, & Tronchin fut ſi content de ſon état qu'il dit à l'abbé Collet, qu'il étoit très-tenté de déclarer au roi, qu'il la regardoit comme ſauvée & qu'il répondoit

d'elle. Quant aux affaires générales, le roi promit formellement à ſa belle-fille de commencer le changement de ſon miniſtere par le garde-des-ſceaux, & les choſes furent au point que Madame la dauphine ayant donné la parole du roi au préſident de Nicolaï, Madame la préſidente de Nicolaï, qui eſt une femme économe & ménagere, acheta le linge néceſſaire qui fut coupé & ourlé à la fin de janvier. L'évêque de Verdun eut la promeſſe de la nomination de France au chapeau, & Madame la dauphine le faiſoit traiter avec le cardinal de Luynes de ſa place de premier aumônier, &c. &c. Or le cardinal de Nicolaï ſeul, ſecondé de la fierté & de l'élévation du caractere de Madame la dauphine, étoit capable d'écraſer à jamais tous les Choiſeul, d'autant que le roi ne demandoit qu'à être ſoutenu.

Tel étoit le péril imminent & preſqu'inévitable où ſe trouvoit M. de Choiſeul dans le mois de février 1767, lorſque Tronchin ne ceſſant de vanter l'état de Madame la dauphine, & cette princeſſe ſe trouvant très-bien le premier mercredi de février 1767, elle prit la taſſe de chocolat qu'elle avaloit tous les matins. L'inſtant d'après elle ſe trouve

mal ; les ſyncopes, une perte effroyable ſurviennent.... Tronchin, accompagné de la Breuil, deſcend auſſi-tôt chez le roi & lui dit : " Sire, depuis quelques jours, je vou-
" lois rendre compte à votre majeſté de l'état
" de Madame la dauphine, pour l'aſſurer que
" je croyois pouvoir répondre de ſa vie. " --

La criſe qui ſurvient ne peut avoir qu'une cauſe ſurnaturelle.

De ce moment & juſqu'au 12 que cet état dura, Madame Adélaïde qui ne quittoit point Madame la dauphine, & qui vivoit avec elle dans la plus grande intimité, lui adminiſtra *le contre-poiſon de Madame de Vérue*, qu'elle tient de Madame la princeſſe de Carignan, & qu'elle a toujours dans les caſſettes qui la ſuivent. L'abbé Collet, Pomiès, &c. furent préſens à l'événement, & en ont répété nettement & ſans myſtere tous les détails à qui a voulu les entendre. Tous les matins juſqu'au 12, Madame Adélaïde a fait elle-même la taſſe de chocolat de Madame la dauphine.

Beccari fut ſoupçonné ; il tenoit les petits appartemens ; Dour, garçon d'office, lui a vu apprêter la taſſe de chocolat ſuſpectée ; il a dit qu'il ne comprenoit pas comment il fal-

loit autant de tems pour préparer une taſſe de chocolat, & pourquoi l'on y faiſoit entrer tant d'ingrédiens, des eaux qu'on tiroit de divers flacons. Le Dour eſt actuellement maître-d'hôtel de M. d'Ammécourt, conſeiller au parlement.

Juſqu'au 12 de février il paſſa pour conſtant que Madame la dauphine mourroit empoiſonnée. L'évêque de Verdun & Madame la ducheſſe de Caumont ne s'en cachoient pas le moins du monde ; & ce qu'il y eut d'étrange, c'eſt que M. de la Vauguyon qui, juſqu'au 12, dit comme les autres, changea de langage le jour de la mort, parce qu'il craignit d'être renvoyé. L'anecdote du poiſon articulée par le gouverneur des enfans de France, prenant plus d'importance.

Cet affreux événement cauſa une fermentation inexprimable; le roi ſe conduiſit ſagement & ne parla point; mais Tronchin qui ſoutint le mot de *ſurnaturel*, n'en voulut point avoir le démenti. Après tout que riſquoit-il?... C'étoit ſon opinion. Que fit-on? Sénac fut gagné, & l'on devine bien par qui. On aſſembla toute la faculté de Verſailles. Le corps de la princeſſe fut ouvert en préſence de quatorze perſonnes qui ſignerent le pro-

cès-verbal, après que Sénac eut interpellé Tronchin & la Breuil ſur le fait du poiſon; & comme en effet il n'y en avoit aucune trace, les deux médecins ſe turent.

On affecta pour lors de répandre ce procès-verbal; on contourna Madame de Narbonne; Madame Adélaïde, qui eſt verſatile, abandonna ce qu'on voulut, & on lui promit qu'elle ſeroit ſur-intendante de l'éducation: ce qui lui vaudroit la diſtribution des graces de tout cet intérieur; enſorte que peu de jours après la mort de l'infortunée princeſſe, tout fut étouffé.

Mais les partis jugulés ne s'endormirent pas. D'abord il s'en éleva un très-violent contre Madame Adélaïde dans l'intérieur de la reine; on fit entendre à cette derniere princeſſe, que la ſur-intendance de l'éducation lui étoit dévolue de droit, & non à la tante. De-là il réſulta que ni la reine ni Madame Adélaïde ne s'en mêlerent; que le duc de la Vauguyon ſe mouroit de frayeur, & que les abbés & les ſous-gouverneurs continuoient leurs petits blâmes, leur pitoyable routine. Le foyer de cet incident vint tout naturellement des PP. Trümpzinsky & Onegansky, jéſuites, confeſſeurs de Marie Leczinska, qui

repréſenterent à cette princeſſe Madame de Narbonne comme une intrigante, & tous les commentaires,

Quant aux médecins Tronchin & la Breuil, ils s'expliquerent non pas hautement, mais ſuffiſamment pour entretenir un parti. Aſtruc le fortifia; & comme il avoit de l'eſprit, il accrédita cette verſion avec d'autant plus de facilité, que les médecins de la cour ont toujours dans les médecins de Paris des antagoniſtes redoutables. D'ailleurs la réputation de Tronchin, juſqu'alors intacte, reſteroit-elle entachée par l'attaque de la faculté de Verſailles?

Le roi fut inquiet, & s'ouvrit à M. de Soubiſe & à M. Bertin. On réduiſit la queſtion à ſavoir s'il y avoit des genres de poiſon qui puſſent faire périr *ad tempus* ſans laiſſer de traces.

M. Bertin chargea Bourgelas de travailler, & ce dernier accepta d'autant plus volontiers qu'il avoit avancé le fait pour être vrai; c'eſt-à-dire, qu'il ſoutenoit l'exiſtence des poiſons *ad tempus*. En conſéquence il fit venir d'Allemagne pluſieurs traités, & travailla concurremment avec la Breuil & Tronchin; enſorte que pendant plus de ſix mois, quand

on alloit chez la Breuil, on ne trouvoit autre choſe ſur le pupitre que des traités de médecines ouverts à l'article *de venenis*.

Bourgelas, fort lié avec un homme très-inſtruit, furet infatigable, & qui avoit perdu plus qu'un autre à la mort de Madame la dauphine, ne lui cacha rien, & ſans accuſer perſonne il lui dit que le poiſon *ad tempus* exiſtoit; qu'il étoit particuliérement à Naples, & que ce ſeroit lui rendre un grand ſervice que de contourner adroitement quelques étrangers ſur ce fait, en y mettant un grand art, en ne compromettant qui que ce ſoit, en laiſſant ignorer à tout l'univers que le roi faiſoit travailler, que des miniſtres étoient chargés, &c. &c. Au reſte, la matiere étoit aſſez ſérieuſe par elle-même pour mériter d'être approfondie.

Le confident de Bourgelas jeta auſſi-tôt les yeux ſur l'abbé Gagliani, dont il étoit connu. Perſonne n'étoit plus capable que ce ruſé Napolitain de lui procurer les détails que l'on deſiroit; mais il falloit y mettre d'autant plus de fineſſe & de dextérité, que l'abbé pétillant d'eſprit auroit, ſur la moindre donnée, deviné bientôt tout le reſte. Voici le haſard ſingulier qui, dans le voyage de Com-

piegne en 1767, procura la ſolution du problême : l'intelligence de ce fait néceſſite une digreſſion.

Les voyages de la cour tiennent un peu de la liberté de la campagne ; il y a moins d'étiquette ; on entre par-tout à toutes heures. Les diſtances à Paris s'oppoſent à la facilité de choiſir les momens, ou bien il ne faut avoir qu'un objet en vue.

L'inſtant favorable pour jouir de l'abbé Gagliani étoit le matin vers onze heures ; il avoit l'habitude de travailler au lit de tête, comme Deſcartes ; avec cette ſingularité qu'il étoit nu comme un ver entre ſes draps, ſouvent la couverture pardeſſus la tête. Jamais la porte n'étoit ſcellée ; enſorte qu'en s'approchant en tapinois, on l'entendoit quelquefois marmoter des morceaux qu'il compoſoit, ou appliquoit en véritable improviſateur. Ainſi, quand l'arrêt d'expulſion des jéſuites fut rendu par M. d'Aranda, l'abbé s'écria d'un ton de Sybille :

Gens inimica mihi Tyrrhœnum navigat æquor.

Vers de Virgile d'autant mieux appliqué à l'occaſion, que d'une part il devenoit perſonnel à l'abbé dont la famille avoit été en

tout tems horriblement perſécutée par les bénits peres, & que de l'autre le roi d'Eſpagne les envoyant tous en Italie, cette *gente ennemie* ſe trouvoit ſur la mer de Virgile.

Quand cet abbé à lazzi entendoit quelqu'un, il ſortoit la tête comme font les vers à tuyaux. Pour lors on voyoit ſon corps nu s'élever & prendre un grand vildes-chour, qu'il endoſſoit *pour avoir*, diſoit-il, *poil contre poil.* Il croiſoit ſes jambes & tenoit ſon lit de juſtice qu'il appelloit *electa juſtitia*, d'ÉLITE JUSTICE. Cette étymologie n'étoit pas mauvaiſe.

Son ſinge qui ne le quittoit preſque jamais étoit un animal très-particulier, d'ailleurs très-vigoureux. L'abbé en raffolloit. Il étoit perſuadé de la métempſycoſe, & ne doutoit pas que l'ame d'un Pitt, d'un très-grand miniſtre, d'autrefois celle d'un mathématicien, d'un aſtronome, d'un ſecretaire d'ambaſſade, d'un muſicien, &c. ne fût dans ſon ſinge. Et pourquoi ces variantes? C'eſt que l'abbé obſervoit toutes les inclinations de cet animal, & en tiroit des conſéquences. Un jour il s'amuſa à balancer la lampe de l'eſcalier, caſſa la marmite de verre, & répandit l'huile. La rampe de fer imprégnée de cette

liqueur, tacha l'habit de l'ambaſſadeur Cantillana. Celui-ci d'ordonner que l'on tuât le ſinge, l'abbé de démontrer par ſes lazzis que c'étoit l'ame d'un ſavant qui réſolvoit le problême de l'oſcillation du pendule ; la compagnie de rire, & la nouvelle de ce jour étoit l'hiſtoire du ſinge de l'abbé.... Une autrefois il jeta par les fenêtres une cuvette pleine d'eau.... C'étoit pour calculer la deſcente des graves... Tantôt il fourroit ſes mains dans l'encre & les appliquoit ſur la muſique de l'abbé.... Nouveau genre enharmonique.... Il lui laiſſoit parfois décacheter les dépêches, & ce ſinge le faiſoit véritablement avec la derniere adreſſe.... Et le voilà membre du corps diplomatique.... S'il déchiroit les rideaux de taffetas d'un bout à l'autre par bandes à ſaigner.... C'étoit un autre Winſlou ; & ainſi à chaque ſottiſe nouvelle.... Mais enfin cet animal devint le rival de ſon maître, & un jour que Gagliani careſſoit devant lui de très-près ſa maîtreſſe, le ſinge voulut en avoir ſa part. La place étoit priſe ; le ſinge entra en fureur, & ſaiſit l'abbé à la gorge pendant qu'il fourrageoit la belle. Il fallut appeller du ſecours ; on ne put jamais arracher le ſinge qui étrangloit l'abbé ; on fut contraint de l'y

tuer : telle fut la fin extraordinaire de cet animal. Ce fait a été gravé avec toutes ſes circonſtances pour des livres gaillards, l'abbé Gagliani au naturel & reconnoiſſant à ne pas s'y tromper.

Cet Italien étoit d'une ſalacité qui ſurpaſſe tout ce qu'on a connu en France en ce genre. Son petit corps trappu, monté ſur trois jambes dont la plus groſſe, dit-on, n'étoit pas celle que l'on voyoit ; bien nourri, plein de ſucs & de ſubſtance, aiguillonné ſans ceſſe par le feu dévorant de ſon imagination, appétoit avec fureur les plaiſirs de l'amour. Mêlangeant à la fois les goûts italiens & les françois, il n'adoroit que les femmes ; mais auſſi il leur ſacrifioit ſur tous les autels. Ses courſes vagabondes lui produiſoient ſouvent de fâcheux accidens. Chaque *rhume* lui inſpiroit un ouvrage. Gatti, ce célebre empyrique de Piſe, ce charlatan inoculateur, arrivoit chez l'abbé avec des brocs & du mercure ; c'étoit une comédie : ſi-tôt guéri, le néophyte recommençoit de plus belle, & le travail ceſſoit alors. C'eſt dans de tels intervalles qu'ont été compoſés ſon fameux traité des monnoies, ſes commentaires ſur Horace, ſa diſſertation ſur les Saints Criſto-

phes Gothiques, que la ſuperſtition deſtinoit à préſerver de l'apoplexie par leur ſeule inſpection. (1)

L'abbé Gagliani avoit des habits galonnés, brodés, &c. pour ſe déguiſer. Alors M. le chevalier partoit dans cet équipage, & montoit à tous les étages de la rue Saint-Honoré. Jamais ſon eſprit ne lui venoit que quand il s'étoit bien raſſaſſié de luxure, & de tous les genres de luxure. Un jour qu'il racontoit à l'émiſſaire de Bourgelas les proueſſes de la veille, qu'il détailloit tous les genres de beauté qu'il avoit parcourus, les notes qu'il avoit recueillies pour former un beau modele, il montra un catalogue de vingt-ſept filles qu'il avoit fait mettre toutes nues dans l'eſpace de quatre ou cinq jours, pour faire, ſelon ſon idée, une Vénus de Médicis. N°. I, Mademoiſelle Zelmire, au coin de la rue des Vieilles-Étuves. -- Belle chûte de hanches, &c. &c. -- & ainſi de ſuite juſqu'à N°. XXVII. Puis il peignit les variétés qu'il avoit eſſayées dans ſes excurſions lubriques, & tout-à-coup il déplora ſon malheur de n'être pas à la

(1) Et de là ces coloſſes ſi monſtrueux & adoſſés aux porches, afin qu'on les apperçût de loin, & ſans ſe détourner de ſes affaires.

Chine ; *car*, dit-il, *les Chinois ont des méthodes à l'infini pour prolonger, exciter, rappeller les voluptés....* Or, l'interlocuteur de l'abbé ignoroit encore où cette ivreſſe alloit le conduire, lorſque Gagliani, commençant par faire un grand éloge des nids d'oiſeaux que la nature a rendus plus communs chez eux que dans nos parages, ajouta : *& tout cela n'eſt rien encore ; ce peuple ſait travailler l'opium & les mouches cantharides avec bien plus d'art que les Européens ; jamais chez eux la ſanté n'eſt affectée....* --- Oh ! cela, lui répondit-on, c'eſt un conte ; perſonne n'ignore le genre de mort de tant de gens qui ont voulu jouer avec ces aphrodiſiaques funeſtes, & nous avons nommément l'exemple de Bontems, que Mademoiſelle Allard fit périr dans ſa joûte avec Mademoiſelle Sarron & Mademoiſelle Miré. Sarron dans une nuit ſacrifia vingt & une fois ; Allard dix-neuf ; Mircy ne pût remporter que dix-ſept couronnes, & ſon entreteneur perdit. Ils étoient ſept hommes ; mais Bontems ſuccomba....

Alors l'abbé dit :... " Il eſt certain qu'en
" Europe l'apprêt de ces drogues les rend
" funeſtes & mortelles. Par exemple, à
" Naples le mêlange de l'opium & des mou-

» ches cantharides à des doſes qu'ils connoiſ-
» ſent, eſt un poiſon lent, le plus ſûr de tous,
» infaillible, & d'autant que l'on ne peut pas
» s'en méfier. On le donne d'abord à de
» petites doſes, pour que les effets ſoient
» inſenſibles: en Italie nous l'appellons *aqua*
» *di Tufania; eau de Toufanie.* Perſonne ne
» peut en éviter les atteintes, parce que la
» liqueur qu'on obtient dans cette compo-
» ſition eſt limpide comme de l'eau de roche
» & ſans ſaveur. Les effets ſont lents &
» preſqu'imperceptibles; on n'en verſe que
» quelques gouttes dans du thé, du chocolat,
» du bouillon, &c. Il n'y a pas une dame à
» Naples qui n'en ait ſur ſa toilette pêle-
» mêle avec ſes eaux de ſenteurs; elle ſeule
» connoît le flacon & le diſtingue; ſouvent
» la femme-de-chambre de confiance elle-
» même n'eſt pas dans le ſecret, & prend ce
» flacon pour de l'eau diſtillée, ou obtenue
» par dépôt laquelle eſt la plus pure, & dont
» on ſe ſert pour étendre ou développer les
» odeurs quand elles ſont trop fortes.

» Les effets de ce poiſon ſont fort ſim-
» ples. Vous reſſentez d'abord un mal-aiſe
» général dans toute l'habitude du corps.
» Le médecin vous examine, & n'apper-

» cevant aucuns ſymptomes de maladies, ſoit
» externes, ſoit internes, point d'obſtruc-
» tions, d'engorgemens, d'inflammations ;
» il conſeille les lavages, la diete, la pur-
» gation. Alors on redouble la doſe; mêmes
» mal-aiſes ſans être plus caractériſés.... Le
» médecin qui n'entrevoit rien d'extraordi-
» naire attribue l'état du plaignant à des
» matieres viciées, à des glaires, à des hu-
» meurs peccantes qui n'ont point été ſuffi-
» ſamment entraînées par la premiere pur-
» gation. Il en ordonne une ſeconde. Troi-
» ſieme doſe : troiſieme purgation. Qua-
» trieme doſe..... Alors le médecin voit
» bien que la maladie lui échappe; qu'il ne
» l'a pas connue, qu'elle a une cauſe qui ne
» ſe découvrira qu'en changeant de régime.
» Il ordonne les eaux, &c. &c. — Bref,
» les parties nobles perdent leur reſſort, ſe
» relâchent, s'affectent, & le poumon ſur-
» tout comme la plus délicate de toutes, &
» l'une des plus employées dans le travail
» de l'économie animale.

» Dès-lors la premiere maladie vous em-
» porte, parce que le dépôt critique ſe fixe
» toujours ſur la partie foible, & par con-
» ſéquent ſur les lobes du poumon; le pus

» s'y

„ s'y établit, le malade eſt ſans remede.
„ Et par cette méthode on ſuit quelqu'un
„ tant & ſi long-tems que l'on veut: des
„ mois, des années; les conſtitutions robuſtes
„ réſiſtent plus long-tems. Au reſte, ce
„ n'eſt pas ſeulement la liqueur en elle-
„ même qui tue, ce ſont plus encore les
„ différens remedes qui alterent, puis dé-
„ truiſent le tempérament, abattent les for-
„ ces, exténuent, & mettent hors d'état de
„ réſiſter à la premiere incommodité qui
„ ſurvient.....„

On conçoit bien que l'auditeur bénévole de ce récit ſe garda de faire aucune réflexion à l'abbé Gagliani; il eût même l'air d'écouter avec la plus parfaite indifférence; mais il pompa tout, & remarqua à par lui avec raiſon, que quelqu'un qui auroit ſaiſi l'état de M. le dauphin dans les dernieres années de ſa vie, depuis l'époque où il commença à fondre & à dépérir, ne pourroit pas mieux en dépeindre les ſymptomes, les périodes & les nuances. Pour Madame la dauphine, le fait parle de ſoi.

CHAPITRE IX.

*Anecdote racontée par Monſieur *** à ſon beau-frere F***, & répétée par la femme de celui-ci. C'eſt Monſieur **** qui parle.*

MON oncle le chanoine étoit neveu de ce N**, qui, ſous Louis XIV avoit la place des gerards, & comme ce N** la deſtinoit à ſon neveu, il l'avoit envoyé à Rome en 1702, en qualité de ſecretaire des chiffres du cardinal de Janſon, grand-aumônier ſous le miniſtere de M. de Torci. Alors le centre des négociations étoit l'Italie.

Ce N** mourut à Verſailles pendant l'ambaſſade. Après la mort du cardinal de Janſon, mon oncle ne pouvant plus prétendre à la place des gerards, le cardinal de Rohan ſe l'attacha pour les différens conclaves. C'eſt ce cardinal que les dames appelloient *la belle éminence*, & que le régent nommoit *le cardinal la Planche*, parce qu'ayant voulu faire ſiéger le cardinal Dubois au conſeil, il y fit ſiéger une ſeule fois la belle éminence, comme pour préparer la place au premier miniſtre Dubois.

Mon oncle obtint, par les Rohan, un état à Paris dans le tems de ſon repos, abbaye, penſions, &c. & pardeſſus un canonicat de Notre-Dame; avec cette ſingularité que le pere de ce chanoine, étant intendant d'armées dans les guerres du Palatinat, avoit fait alors donner à ſon fils un doyenné d'égliſe luthérienne: il en fut fait mention dans le traité de paix de Ryſwick; le pape, de ſon côté, donna les brefs néceſſaires pour la compatibilité & la diſpenſe de ſervice. Mon oncle a vécu plus de quatre-vingt-dix ans. On ne pouvoit comprendre dans le Palatinat qu'un homme fût plus de quatre-vingts ans doyen d'un chapitre qui ne l'avoit jamais vu, & le général Fontenay, miniſtre de l'électeur, étoit chargé par ſa cour de certifier chaque année l'exiſtence de ce patriarche.

Je vivois chez cet oncle qui, n'ayant point la moroſité des vieillards, me permettoit d'attirer chez lui une nombreuſe ſociété. Les cérémonies de la cathédrale attirent un grand concours de monde dans ce centre de la capitale. Les pompes funebres, ſingulieres par certains uſages anciens qu'on y conſerve, appellent ſur-tout les étrangers qui viennent y étudier nos antiquités. Tous les corps y

aſſiſtent. On a ſoin de pourvoir aux beſoins phyſiques ; car ces cérémonies ſont plus nuiſibles aux vivans par leur longueur, qu'elles ne peuvent être utiles aux morts dont on prétend honorer les titres ou la mémoire. La famille royale eſt traitée chez l'archevêque, ainſi que le corps du clergé. Chaque préſident traite chez lui au retour ſa compagnie reſpective, &c. &c. ; mais les miniſtres étrangers, auxquels le grand-maître des cérémonies affecte toujours une travée particuliere, s'en retournent à quatre heures mourant de faim, de froid & d'ennui ; car les ſéances, au bout d'une demi-heure, ont raſſaſié la curioſité, & quand il faut reſter cinq heures ſans remuer, elles dégénerent en corvées très-onéreuſes.

A la mort de Ferdinand VI, roi d'Eſpagne, on fit à la cathédrale un mauſolée magnifique. Le célebre Michel-Ange-Slotz étoit alors le décorateur des menus ; nourri au ſein des beautés de l'Italie qu'il venoit de quitter, il déploya dans cette occaſion ſes talens & ſon goût avec la plus grande intelligence.

Maſſonès, Y-Solto-Maïor, de Lima, prédéceſſeur de Grimaldi, étoit l'ambaſſadeur de famille ; petit homme, véritable pantalon, à

figure de ſinge, qui ſans beaucoup d'eſprit, mais ſans morgue, ignorant la langue, mais inſtruit par le deſir de plaire, avoit aſſez bien ſaiſi le caractere françois, & ſe faiſoit aimer. Dans cette occaſion je lui offris la maiſon canoniale. L'excellence frileuſe accepta d'autant plus avidement qu'on étoit au cœur de l'hiver; je le reçus & le traitai avec tous ceux qu'il lui plût d'amener. Cette prévenance nous lia; il avoit une habitude particuliere, qu'aucun autre miniſtre étranger n'a imitée. Chaque mercredi il donnoit un *vinfreſco* à l'italienne, des glaces pommadées (*mantecatæ*), ſuivis d'un ambigu dont l'oille à l'eſpagnol formoit la baſe. Là, tous ceux qui lui avoient été préſentés étoient admis; il logeoit à l'hôtel Molé, dont la diſtribution permet de grandes aſſemblées. Grand concert dans la galerie & dans les appartemens, jeux de haſard, de commerce, &c. Cela avoit l'air d'une fête ſans apprêts. Les dames de la cour qui n'étoient pas de ſervice, y venoient paſſer la ſoirée. Celles qui aimoient la danſe y trouvoient des danſeurs; il y avoit des pieces pour tout.

Chaque mercredi pendant l'hiver, je trouvois là toute la nature; je jouiſſois de tout,

ſans être contraint à rien. Comme on ſe retrouvoit le mercredi ſuivant, il n'y avoit point de viſites à rendre ; étiquette qui dans une ville comme Paris eſt impraticable pour quelqu'un qui a de continuels devoirs d'état. On ne peut les allier avec la fréquentation du grand monde qu'à la cour, où l'on n'en peut jouir ſans avoir une place. J'allois donc beaucoup chez cet ambaſſadeur; & comme je m'y trouvois ſeul homme de robe, je devins bientôt le *Cicerone* de tous les étrangers qui avoient des affaires à ſuivre. Souvent un rien arrête un homme qui connoît peu un pays & ſa langue, & il priſe plus ce genre de prévenance qui conſiſte à donner des éclairciſſemens, des indications, qui ne coûtent rien, qui n'engagent à rien, que tout ce que nous appellons la politeſſe. Or les étrangers ſont les inſtructeurs nés de tout homme qui ſait obſerver, & ſouvent ils ſont très-amuſans par la maniere dont ils ſaiſiſſent nos mœurs, par les contraſtes qu'ils offrent, par l'originalité de leur eſprit qui nous paroît neuf, parce qu'il n'eſt pas le nôtre, ou que l'expreſſion en eſt moins commune.

Un jour qu'un marquis de Lomellinos m'entreprenoit de converſation, & me faiſoit

queſtions ſur queſtions, ſans que je puſſe deviner quel étoit ſon but, Y-Solto-Maïor s'approche de moi, & me dit dans ſon accent iberien: " Mouſſu le conſeiller, y voilà l'un " gentilhomme que nous réclamons nous " autres, quoiqu'il ſoit de la votre nation; " car il eſt du pays de Soule: mais en qua- " lité de parent de M. d'Oſſune, ma cour " me le recommande. Cette ſemaine il s'eſt " marié ſur la paroiſſe Saint-Pierre-aux- " Bœufs; il n'a jamais vu Paris; il m'a été " préſenté hier; je ne ſais point ſes affaires; " il m'a ſeulement dit qu'il avoit des vues " pour vouloir ſe fixer dans ce pays-ci; je " ſuis fort charmé qu'il ſe ſoit approché de " vous; s'il a beſoin de quelques avis, je " ſerai beaucoup ſenſible, ſi vous lui en " donnez.... "

Auſſi-tôt Y-Solto-Maïor nous quitte & court dans une autre piece; car il rodoit ainſi ſans jamais ſe fixer. Auſſi l'abbé Gagliani, qui le voyoit ſans ceſſe en l'air, lui dit un jour:

Si qua ſede ſedens, quæ ſit tibi commoda ſedes,
Illa ſede ſede, nec ab illa ſede recede.

Ce marquis de Lomellinos avoit dix-ſept ans, & paroiſſoit fort novice quoique hériſſé

de prétentions.... J'ignorois, Monſieur, lui dis-je, que vous fuſſiez marié. --- Voilà ma femme attablée là-bas à un berlan.... Une beauté. --- Aſſurément elle me paroît telle. --- Arrangement aſſez ſingulier ! --- Comment? --- Je ne l'ai jamais vue; je ne la connoiſſois ni d'Eve ni d'Adam : mais j'ai toujours eu le deſir de me fixer dans ce pays-ci, & quelqu'un qui ſavoit mon projet, m'a propoſé de venir chercher à Paris ce que je deſirois, & que j'y trouverois ſûrement. Je ſuis riche; mes biens ſont ſitués le long du Gave-Suzon & dans le Val-de-Roncal, que les Pyrénées ſéparent de la Soule. Je poſſédois à tout haſard, depuis pluſieurs années, une lettre ſans date de M. d'Oſſun, mon parent; je l'ai datée, & préſentée hier à M. l'ambaſſadeur; & me voilà. --- Cette recommandation ne vous avanceroit guere, ſi vous n'aviez d'autres entours. Au reſte, peut-on, ſans indiſcrétion, vous demander quelles ſont vos vues? --- Aſſurément, Monſieur; la maniere dont M. Y-Solto-Maïor vient de vous parler relativement à moi, autoriſe de ma part une confiance que votre perſonnel m'auroit ſeul inſpiré. --- (Révérence.) --- Vous voyez ma femme?... Grande famille du Querci; mais

elle n'a rien. --- Votre fortune, Monſieur le marquis, me paroît pouvoir y ſuppléer; vous trouveriez très-difficilement réunis le nom, les graces & la fortune. --- Quand je dis qu'elle n'a rien, ... je ne ſuis pas très-exact. Oui & non; elle n'a point de bien, cela eſt vrai; mais ſon tuteur m'a donné la connoiſſance d'une perſonne qui va remplir mes vues, en me procurant une charge que j'achete & dont j'obtiens l'agrément par ſa protection... (Pendant cette tirade, le marquis quittoit ſa place à chaque inſtant, & affectoit de ne parler que de bout & le dos tourné à la cheminée, dans laquelle il y avoit un feu à rôtir un taureau... Je me diſois en moi-même: *le pauvre diable ſe grille pour faire le petit-maître.* En effet, le marquis retrouſſoit ſes jambes comme un cheval à éparvins, & il ſuoit à groſſes gouttes, quoiqu'il fût vêtu à la légere comme l'eût été un baſque. Ainſi j'ajoutois dans mon ſoliloque: *cet homme, à moitié Eſpagnol, eſt frileux; mais quelle diable de manie d'être vêtu de la ſorte? que ne prend-il une fourrure comme les Ruſſes!* Cependant je répondois...) --- Charge militaire, ſans doute, Monſieur? dans l'état-major? --- Non, Monſieur, je n'ai point de freres; ma chere grand'mere ne

veut pas que mon nom s'éteigne, & ne m'a ſubſtitué les biens du Gave-Suzon qu'à cette condition; car ceux du Roncal, je les tiens du chef de ma mere. --- Charge à la cour? --- Oui, à la cour; mais je veux du grand. --- Et dans quel genre? --- Je veux ce qui peut me rapprocher le plus de la perſonne de mon maître. --- C'eſt bien vu, Monſieur; il y a des charges de la couronne; mais dans ce moment perſonne, que je ſache, ne veut s'en défaire. --- Cependant, je ſignerai mon traité cette ſemaine. A la vérité, je ne connois point encore mon vendeur; mais je ſuis fixé.... Au reſte, j'ai promis de ne pas dire le nom de ma charge; ma femme même l'ignore. --- Fonctions? --- Fonctions? oui & non. --- C'eſt-à-dire, que vous pouvez aiſément vous faire remplacer? --- Au contraire, le ſervice eſt perſonnel, & je prête ſerment entre les mains du roi; & ce ſervice qui dure neuf mois, eſt forcé; mais les trois mois qui me reſteront me ſuffiſent, parce que mon intention a toujours été de ne pas habiter mes terres plus long-tems. --- Et ces trois mois à votre choix? --- Non, & je n'ai de libre à bien prendre que les trois mois d'été. --- C'eſt-à-dire, que vous ne faites pas Compiegne. Mais

quelle charge cela peut-il être? Seroit-ce celle de Forget, capitaine du vol? il ne va jamais à Compiegne. --- Je ne voudrois pas de cette charge pour celui de mes valets-de-chambre qui porte mon or. --- .... (Je me dis: *voilà de la morgue eſpagnole.*) Peut-on vous demander la finance? --- Cent mille écus. --- Eſt-ce la charge de grand-fauconnier, de grand-louvetier? --- .... (Avec fierté.) Et non, Monſieur; tel que vous me voyez, j'étois deſtiné aux négociations, & mon grand-couſin a été miniſtre à Cologne. --- C'étoit un grade pour aller plus haut. --- Il mourut de la petite vérole: voilà le malheur; c'étoit un grand ſujet; il eût été à tout.... (Puis de retrouſſer ſes jambes, de taper du pied, de témoigner une exceſſive impatience, de laiſſer même échapper quelques larmes de douleur.... Je diſois en moi-même: *voilà un ſingulier homme; mais que deviner? Et je n'oſe lui faire certaines queſtions.*)... Si cela eſt, Monſieur, que ne ſuivez-vous tout ſimplement la carriere de M. votre grand-couſin? elle eſt noble. --- Je vous en ai donné la raiſon. Une ambaſſade eſt un exil; ma chere grand'mere ne veut pas me perdre de vue, & ici, je réunis dans mon plan mon goût,

mes vues, mon devoir filial. . . . D'ailleurs mon amour-propre ſe trouve flatté. --- Etes-vous ſecretaire du cabinet avec la plume? --- Place ſubalterne!..... Je vous ai dit que je prêtois ſerment entre les mains du roi; vous devriez me comprendre. --- Point du tout, je vous jure. --- Ce ſerment porte: *que je ne recevrai point d'argent de l'étranger; que je n'entretiendrai aucune correſpondance avec les puiſſances du dehors; que je ne révélerai...* Je vous dis mon ſecret. --- Vous n'êtes pas ſecretaire d'état? On finance pour ces charges à cauſe des brevets de retenue; mais cependant elles ne s'achetent point. -- J'aime mieux ma place que celle de ſecretaire d'état. --- Je n'y ſuis pas. --- Je l'aime infiniment mieux que celle de premier gentilhomme de la chambre.... (Puis de grincer des dents; les mains ſe criſpoient; le viſage en érétiſme; le corps en contraction.) --- Je m'apperçois, Monſieur, depuis long-tems que vous ſouffrez: vous trouveriez-vous mal? vous ne manqueriez de rien ici; il y a cinq ſemaines qu'une femme y penſa accoucher, les douleurs ceſſerent, & on la tranſporta; mais le chirurgien de la maiſon eſt très-habile; ainſi, croyez-moi, ne vous contraignez pas. --- (Le marquis de

Lomellinos ſouriant :) Ah ! Monſieur, ſi je vous diſois la cauſe de mon martyr, vous ſauriez tout. --- Mais je vois que tout votre corps eſt affecté ; vous êtes dans une ſueur abondante ; vous avez de la fievre. --- Non, je me porte bien. --- Il eſt vrai que ce feu eſt très-violent ; que ne vous en éloignez-vous? Il pleut, le tems eſt doux ; les lumieres, le tapis, ce monde.... --- Eh ! mais, Monſieur, ſi c'eſt la grande chaleur que je cherche ? --- Quoi ! de vous rôtir les jambes ? --- Hélas ! Monſieur, j'y ai des taches larges comme des écus de ſix livres : mon valet-de-chambre m'a dit que dans ce pays-ci vous appelliez cela des maquereaux. --- Mais votre but ? --- C'eſt une habitude que je veux contracter ; je cherche à m'y faire ; je ne puis pas me vaincre ; la tête m'en tourne. --- Eh ! Monſieur.... --- Tout tient à cela ; & j'aurois déjà ſigné mes proviſions, ſi l'on ne m'avoit conſeillé de voir préalablement à tâter de la poſition. --- Mais que voulez-vous donc dire ? --- Vous me forcez à vous révéler mon ſecret ; vous me paroiſſez avoir une ame honnête.... Ne me trahiſſez pas.... j'en mourrois.... Tenez .... c'eſt que .... j'EXERCE ma charge.... --- (A ces mots je regarde

attentivement le marquis, & je ſoupçonne que l'eſprit s'aliene.) .... Je prends la liberté de vous demander, Monſieur, où vous ſouffrez? c'eſt par intérêt pour vous; je ne parle plus de charges; je me ſuis mal expliqué. (Et des excuſes.) -- Je vous dis que j'EXERCE. Je m'efforce, je cherche à m'habituer. --- Mais à quoi? --- Eh bien! puiſqu'il faut vous parler net, je ſuis ÉCRAN DU ROI.... Ainſi au conſeil d'état; ainſi dans le ſecret; ainſi au milieu des travaux les plus particuliers, &c. &c. &c.... Vous m'entendez à préſent? Il y avoit la charge d'écran de la maîtreſſe à vendre; je l'aurois préférée; mais on m'a dit que ce qu'il y avoit de plus grands ſeigneurs y viſoient; les cardinaux même ne la dédaignent pas, & ſont ſur les rangs. --- Hé! Monſieur, vous m'éclairez .... je comprends enfin.... Quelle extravagance vous fait-on faire? vous me paroiſſez un galant homme.... --- (Le marquis très-en colere.) Comment? & qu'appellez-vous? il n'y a pardieu pas ici de plaiſanterie. Cette charge eſt ma dot. Madame que vous voyez m'a été livrée nue: j'ai dépoſé un pot-de-vin de douze mille livres, & mes fonds ſont prêts.... Et je m'en félicite: fonctions honorables, ſans contrainte;

je ſuis le roi par-tout, même à l'armée ; je connois les ſecrets du conſeil mieux qu'aucun de vos miniſtres ; je ne ſuis chargé de rien ; rien ne roule ſur moi ; d'ailleurs point ſujet aux viciſſitudes de la cour ; les intrigues naiſſent & meurent à mes pieds ; je les vois ſe former, s'ourdir, ſe tramer, ſe groſſir comme on apperçoit le nuage quand on eſt ſur la cime des Pyrénées. Pas un être à la cour qui ne me reſpecte & ne m'envie ; je ſais tout ; je ne parle point ; mais mon regard s'interprete ; on tremble en ma préſence.... Je ne connois rien de plus relevé.... Mais, hélas ! hélas ! tout s'évanouit, ſi je ne puis pas remplir mes fonctions, & voilà ma douleur !... (Et de retrouſſer les jambes, & de trépigner, taper du pied, & preſque pleurer.) --- Eh ! Monſieur, à qui avez-vous dépoſé ces douze mille livres ? --- Au nommé Marie, procureur. --- Eh ! oui, oui, Marie, procureur au Châtelet, cour du Palais. --- Préciſément. --- Et préciſément, Monſieur, vous êtes là dans un bois, au milieu d'un tas de roués. Marie eſt le dépoſitaire du chevalier d'Arcq, agent de Madame Sébaltin.... Vous devez voir ce que je ne veux pas dire. --- Comment, Monſieur, vous croyez ?... (Et les yeux de s'allumer.)

Dans ce moment Y-Solto-Maïor paſſe ; je le retiens & lui explique tout en deux mots ; & le pantalon de crever de rire. Cependant il eut la bonté de charger ſon ſecretaire d'ambaſſade, le chevalier de Carron, de ſuivre cette filouterie. On parvint à faire rendre au marquis de Lomellinos ſes douze mille livres ; mais la femme lui reſta.

CHAPITRE X.

*Lettre de M. de * * *, conſul de France, à * * *, tombée de la poche de M. de ** dans la rue de Grammont.*

LA paſſion effrénée du joueur le plus inſenſé n'eſt abſolument rien en comparaiſon de celle des Eſpagnols, grands, petits, femmes & enfans pour les fêtes des taureaux. Quand on en donne dans une grande ville, tous les bourgs de vingt lieues & plus à la ronde y envoient leurs habitans. A Séville on compte plus de trente mille étrangers dans ces jours fameux. L'amphithéatre peut contenir quarante mille ſpectateurs ; la place conſtruite en cirque, à la maniere des Romains,

mains, y eſt bâtie en pierre revêtue, & ſoutenue par des centaines de colonnes de marbre. Le reſte, faute d'argent, n'eſt encore qu'en bois couvert de bannes de toile. Les *aſſientos* ou loges ſont en gradins, depuis le ſol juſqu'au faîte. Un mur de ſix pieds, joliment peint en bois, regne autour de la place & forme l'enceinte intérieure: de ſept en ſept pieds, il y a une ouverture ſeulement aſſez large pour donner paſſage à un homme. C'eſt-là que ſe retirent ceux que l'animal furieux pourſuit. Rarement uſent-ils de cet avantage, d'autant mieux que chacune de ces petites portes eſt occupée par des ſoldats de la garde; mais le long de ce léger rempart regne un appui de bois ſur lequel l'homme pourſuivi poſe un pied pour s'élancer de l'autre côté. Quelquefois le taureau s'acharne contre le bois & y fait d'aſſez belles breches; d'autrefois il ſaute pardeſſus; mais le plus ſouvent, il reſte ſurpris d'avoir vu échapper & diſparoître ſon ennemi; on lui laiſſe d'ailleurs peu de tems pour ſe reconnoître. Un manteau, un mouchoir, un chapeau qu'on agite près de lui, un cri qu'il entend le diſtrait, & ſur-le-champ il ſe retourne & s'acharne toujours ſur le premier objet qu'il rencontre.

C'eſt dans ce naturel de l'animal que conſiſte la ſorte de ſécurité des malheureux dévoués à ces exercices; ils s'entendent fort bien, & ſe ſecourent entr'eux mille fois dans chaque courſe. Vous imaginez qu'un homme va être mis en pieces, le taureau ſemble le toucher de ſes terribles armes; un morceau de linge, ou le cri d'un de ceux qui ſe trouvent autour de lui, le détourne vers ce nouvel objet de ſa rage le plus ſouvent impuiſſante. Mais je m'égare; allons par ordre dans la deſcription de ces étranges fêtes.

A Madrid & Cadix, depuis pâques juſques vers la fin d'octobre, il y a réguliérement trois ou quatre courſes par mois, dans chacune deſquelles on tue dix à douze taureaux. Elles ſont infiniment moins brillantes que par-tout ailleurs. On y ſupplée par des jeunes taureaux, des vaches & même des veaux un peu forts qu'on ne tue point, mais que l'on pique, & avec leſquels on va à *capear;* c'eſt-à-dire que, qui veut deſcendre dans l'arene, ſe préſente à l'animal, & ſe place devant lui avec ſon manteau qu'il tient à deux mains & qu'il agite, pour exciter l'animal à fondre ſur lui. L'art eſt d'élever le manteau, enſorte que l'animal paſſe pardeſſous, ſans toucher ni le *capeador* ni ſa cape.

A Séville, les fêtes ſont beaucoup moins fréquentes; mais elles ſont généralement plus remarquables à raiſon du goût des Andaloux; encore animés par la rareté, la force, la taille & la férocité des taureaux ſauvages nourris dans d'immenſes plaines, & qui n'ont jamais vu qu'un homme avant le grand jour, ou du moins la veille de leur ſacrifice. C'eſt une gloire d'avoir nourri ſur ſa terre un taureau plus terrible qu'un autre; auſſi conſtate-t-on avec beaucoup de ſoin que tel taureau eſt né & élevé dans tel pâturage appartenant à M. tel. La liſte imprimée ſe vend le matin, & il n'y a pas un amateur qui ne l'ait à la main, pour ſavoir à chaque taureau qui entre à qui l'on va avoir à faire. En effet, chaque taureau porte une marque diſtinctive annoncée dans la liſte.

La ſurintendance de ces fêtes appartient excluſivement à un corps compoſé de vingt-quatre gentilshommes, ſous le titre de *mæſtranſa*; mæſtrenſe ou maîtriſe dont le prince des Aſturies eſt le premier compagnon né dans toutes les villes & poſſeſſions eſpagnoles. Auſſi laiſſe-t-on à chaque fête une grande & belle loge vuide, où l'on voit ſon fauteuil, ſon portrait & deux ſentinelles. A côté

de cette loge ſont les *aſſientos* de la *mæſtranſa*, où ſont invitées les dames principales & tous les gens titrés. On commence par affermer la place : cette année 1781, elle l'a été pour les quatre courſes au prix de cinquante-ſix mille francs. Obſervez que la moitié des places ne ſe paient guere plus de huit ou dix ſols. La *mæſtranſa* ſe charge de payer les *taureadors*, les taureaux, les chevaux, &c. Le jour, le grand jour, le jour à jamais mémorable & tant deſiré enfin venu, dès les deux heures du matin, vingt mille hommes vont à deux lieues de là, au-devant des taureaux qui ſont amenés aſſez paiſiblement par des bœufs qu'ils ſuivent, & dont le nom propre eſt *maquereaux*, (nom qui ne ſalit pas même la bouche des femmes.) Les *taureadors*, ſuivis chacun de leurs quatre ou ſix *baudrilleros*, & les *picadores* à cheval vont au-devant de peur d'accident. Beaucoup *d'afecionados* prennent la lance de *picadores*, & vont s'exercer & faire éventrer leurs chevaux : ce qui ne manque jamais, par la malice des *taureadors* qui aimeroient bien mieux qu'on ne harcelât pas leurs bêtes avant le moment. Mille ou deux mille toiſes avant la place, on éleve des remparts ou baluſtrades

de bois, je veux dire de longs bâtons attachés tranſverſalement à des pieux plantés de diſtance en diſtance, pour que le public les voie paſſer à l'aiſe & ſans riſque; mais la paſſion l'emporte, & tous ſe mettent dans l'enceinte. Il eſt rare qu'il n'arrive pas d'accident, comme vous pouvez aiſément le penſer. Cependant ils ſont rarement graves, par l'adreſſe innée de tout Eſpagnol en fait de taureaux. Pluſieurs gens, même de la plus grande qualité, le pourroient diſputer aux plus célebres taureadors. Nous avons ici le comte de Miranda, homme de la premiere caſte, de trente ans, de la plus immenſe fortune, & qui ne fait autre choſe que courir de taureaux en taureaux. Il ne manque pas une fête, & fait à la face de toute l'Eſpagne le même métier que pepé-illo. On ne lui a pas permis de piquer ni de tuer à Séville; mais il ne paroît pas un taureau qu'il ne l'agace, & ne le faſſe paſſer vingt fois ſous la cape, aux applaudiſſemens furieux de tous les ſpectateurs & ſur-tout des ſpectatrices. Au ſortir de la place, il n'y en a peut-être pas deux qui lui refuſaſſent tout ce qu'il leur demanderoit. Au ſurplus, je le leur pardonnerois; il eſt de la plus riche taille, magnifi-

que, fait à peindre, & beau comme Adonis. Dès que dix heures ſonnent, les portes de l'enceinte s'ouvrent, & une garde de près de quatre cents hommes, dont cent à cheval, viennent dans la place, & après diverſes évolutions & ſaluts à la loge du prince, à celle de la *mæſtranſa*, ils forment une ligne ou deux de tout le diametre de la place, & s'avançant en ordre, ils chaſſent devant eux tous les *majos* (les élégans) qui y ſont depuis le matin à lorgner les femmes des loges, chacun monte & ſe place. A un ſignal, une nouvelle évolution fort agréable, poſe en un inſtant chaque ſentinelle à ſa place. La cavalerie va enſuite chercher l'alguazil-major, qui vient en pompe ſaluer l'effigie du prince, les vingt-quatre, & demander la clef du torril que (l'hermano-major) le chef des vingt-quatre, qui change de deux en deux ans, lui jette. Le torril eſt une enceinte ſous les loges en face de celle du prince, où les taureaux ſont enfermés chacun dans une cellule dont la porte eſt une herſe. Viennent enſuite, pour faire leurs révérences, les *toureadors* ou matadors, ceux qui tuent, ſuivis chacun d'au moins quatre *baudrilleros*, ceux qui placent les dards ſur le col du taureau,

tout cela habillé très-élégamment, à peu près dans le goût de nos coureurs, ou plutôt comme Figaro dans le Barbier de Séville. Ils ſont ſuivis de trois *picadores* à cheval. Ceux-ci ſont d'excellens écuyers : ils ſont armés d'une très-longue lance de bois, dont le bout eſt garni d'une pointe triangulaire de fer de trois à quatre pouces très-aiguë ; mais avec un bourrelet à quatre ou cinq pouces de l'extrêmité, de peur que le taureau ne s'enfile lui-même de part en part; ce qui quelquefois arrive par la violence du choc & la force incroyable du bras du piqueur. Leur révérence faite, viennent pour la même cérémonie les conducteurs des mules enharnachées, qui doivent enlever le taureau de la place après ſa mort. J'oublios de vous dire, que dans une chapelle attenante à la place, il y a un prêtre avec les ſaintes huiles, l'euchariſtie, &c. je ne ſais pas s'il y a des chirurgiens. Le *taureador* qui meurt ſur la place eſt excommunié. A Madrid, excepté quand le roi y vient, il y a une autre cérémonie bien infame à mon ſens. On dit qu'elle a été indiſpenſable dans le principe, tant la fureur des grands & du peuple étoit portée à l'excès, pour ſe jeter au milieu de la place,

& y faire le métier de matador. Le bourreau vient ſur un âne, fait le tour de cette place, & lit un édit qui condamne à deux cents coups de fouets, & à trois tours dans la place ſur l'âne, la tête tournée du côté de la queue de l'animal, ceux qui pendant la courſe deſcendront dans l'arene.

Tous ces préliminaires achevés, la muſique ſe fait entendre; les *taureadors* ſe promenent de côté & d'autre; les trois *picadores* à cheval ſe placent, l'un à quatre ou cinq pieds de l'endroit d'où doit ſortir le taureau, un autre derriere lui à égale diſtance, & le troiſieme derriere celui-ci, le long de la petite barriere ou mur de bois qui forme l'enceinte. Le gardien du torril a les yeux fixés ſur la loge de la *mæſtranſa*, & au ſignal du mouchoir de l'hermano-major, la herſe ſe leve, on voit ſortir un taureau furieux de s'être vu renfermé, & harcelé par mille piquures qu'on lui fait à travers les grilles de ſa cage. Le premier objet qui ſe préſente eſt le picador qui l'attend de pied ferme & lui préſente ſa lance (*garrocha*); ce taureau ſe précipite, & malheur au cheval, & ſouvent au (*ginete*) cavalier, s'il n'eſt pas repouſſé par la lance; le taureau arrêté par cette pointe

qui lui fait une plaie douloureuſe, ſe jette ſur le ſecond qui le reçoit de même. Il court au troiſieme qui l'attend & le repouſſe comme les deux premiers. Pendant cet intervalle, chaque piqueur court à toute bride ſe ranger derriere celui qui n'a pas encore piqué; ils ſe ſuccédent ainſi & font le tour de la place. Un taureau reçoit ainſi ſouvent cent piquures, avant qu'un nouveau ſignal faſſe retirer les picadores, & ordonne aux baudrilleros de commencer leurs jeux. Ces jeux ſont affreux. Vous jugez de la colere du taureau. C'eſt dans ce moment où il mugit, où il écume, où il bondit au milieu de la place, que chacun des *baudrilleros*, à l'envi l'un de l'autre, vient lui planter, & non pas lui lancer, ſur le col, bien entre l'eſpace des deux cornes, & toujours en face de l'animal, deux *baudrilles* ou bâtons de dix pouces de long, ornés de banderolles : puis ils courent en chercher deux autres. Ces bâtons ſont armés d'un bout de fer tranchant & fermé en hameçon, de façon qu'il reſte fiché dans le col de l'animal, qui, quand il en a ſur le col une vingtaine, eſt alors dans un accès de rage, au-deſſus même de toute exagération. L'*hermano-major* ſecoue ſon mouchoir, les bau-

drilleros s'éloignent, & vient le matador à pied, tranquille, une épée de quatre pieds à la main droite, & dans l'autre un morceau d'étoffe. A ſon cri le taureau s'arrête, ou ſe retourne devant lui; le matador avance, agite ſon drapeau; le taureau s'élance, & dans ce moment même reçoit le coup mortel. Obſervez que ce coup eſt porté directement en face du terrible animal; il faut que la main & le bras entier du matador ſoit placé entre les deux cornes. Jugez à quelle diſtance en eſt le corps du combattant! Pour que le coup ſoit bien porté, il faut qu'il tranche la ſeconde vertebre. L'animal tombe ſans vie; le matador ſalue l'aſſemblée, vient enſuite faire la même cérémonie au pauvre dupe, à qui il a dédié la mort de ſon adverſaire, & en reçoit de l'argent que le peuple compte très-ſoigneuſement en voyant combien de fois ſon idole ſe baiſſe pour ramaſſer les piaſtres; & ſi le nombre ne lui paroît pas ſuffiſant, ſes cris & ſes huées le vengent. Dès que le taureau eſt abattu, les mules entrent, le tirent hors de la place, & dans l'inſtant même il en paroît un autre. Il n'y a pas d'entre acte. Chaque taureau fournit de douze à quinze minutes de com-

bat. Le dernier taureau, à chaque courſe & par-tout, excepté à Cadix depuis un an, eſt abandonné aux amateurs. Dès que ce moment décidé eſt arrivé, vous voyez les gradins & les loges ſe dégarnir, & la place pleine comme le parterre à la comédie. C'eſt au milieu de cette foule qu'on lâche le dernier taureau. Tâchez de deviner comment, chez un peuple auſſi religieux, (je ne parle ici d'humanité ni de police), on peut permettre un amuſement qui expoſe évidemment la vie de cent ou mille perſonnes? Cependant les accidens ſont rares : on laiſſe vivre peu de tems ce dernier taureau; mais en ſix ou huit minutes combien de coups de corne un tel animal ne peut-il pas diſtribuer? Dès qu'il eſt tué, il n'y a pas un des ſpectateurs qui ne ſe jette deſſus pour pouvoir lui donner un coup de ſon poignard. Et cela dans ce ſiecle, & en Europe!

Voilà une eſquiſſe très-informe de ces jeux barbares, qui le ſeroient peu ſi tout ſe paſſoit toujours préciſément comme je viens de vous le raconter; mais vous penſez bien qu'il y a des événemens. Tous les coups du picador ne ſont pas tellement bien appliqués à l'épaule du taureau; tous les chevaux

ne reçoivent pas ſi tranquillement le choc que la ſcene ne varie ; il en eſt de méme des baudrilleros & des matadors. D'ailleurs il eſt des taureaux plus fins que les autres ; ils évitent la lance ou la briſent ; alors le cheval fuit ventre à terre ; mais le taureau le devance, & ſouvent l'enleve ſur les cornes & le jette à dix pas avec le cavalier ; il n'y a pas de courſe où cela n'arrive dix à vingt fois. Ce qu'il y a de plus cruel & réellement de plus intéreſſant, c'eſt le courage & l'obéiſſance de ces malheureux chevaux, moins irréſonnables cent fois que leurs barbares maîtres. J'en ai vu, non pas un, mais cent, les inteſtins hors du ventre, les foulant aux pieds, retourner contre le taureau, recevoir de nouvelles bleſſures, & ne quitter la place qu'en mourant : tel cheval a gros comme la tête de ſes inteſtins à jour, & combat encore trois ou quatre taureaux avant de mourir. Le cheval mort, on en ramene un autre ; & ainſi de ſuite.

Quelques taureaux fuient les chevaux & cherchent les hommes ; ce ſont les vieux & les plus à craindre : auſſi ceux-là excitent-ils davantage la joie de l'amphithéatre ; alors *matadors*, *baudrilleros*, *torreros*, tous le

ſuivent, le harcelent, lui jettent leurs manteaux, leurs chapeaux, vont à *capear* pour le fatiguer & l'épuiſer en efforts inutiles. D'autres mous, un ſur cent, ſont lâches, il n'y a pas moyen de tuer ceux-là; ils ſont indignes de mourir de la main fameuſe d'un pepé-illo. On lui lâche trois dogues, qui dans cinq minutes le terraſſent en le ſaiſiſſant aux oreilles, & un valet de mon cher ami Pepé, vient & lui perce le ventre. Souvent le taureau s'acharne après un homme; mais ils ont des moyens (quelquefois inſuffiſans) de lui échapper; une mante, un mouchoir, un chapeau qu'on lui jette, un cri qu'il entend à ſes oreilles, car il ne faut pas être plus loin de lui que de la diſtance du bras, le détourne. J'aurois dû vous dire que ſous peine d'une honte ineffaçable, on ne peut jamais & dans aucun cas bleſſer ni même toucher le taureau qu'en face de ſa tête, & jamais le contraire n'arrive qu'aux taureaux abandonnés aux chiens.

On diverſifie auſſi la fête par quelques pantalonnades; des hommes habillés en femme avec leurs *majos* qui leur donnent le bras, prennent le chocolat au milieu de la place. Le taureau vient, enleve table, chaiſes &

déjeûneurs ; quelques-uns ne ſont que des outres pleines de vent, avec un poids au pied comme ces petits pruſſiens qui amuſent les enfans; le taureau a beau les enlever, ils retombent toujours ſur leurs pieds, & comme leur mouvement eſt continuel, il s'acharne après ces mannequins au grand plaiſir des autres mannequins qui garniſſent l'amphithéatre. On poſe auſſi un poteau au milieu de la place ; on y enchaîne un ſinge; le taureau vient, frappe le poteau ; le ſinge dont la chaîne a une certaine longueur, lui ſaute ſur le corps, & nous autres de rire. D'autrefois, on fait entrer un char triomphal chargé de figures groteſques, traîné par un mauvais cheval : le taureau tue le cheval, met la voiture en morceaux, & les figures ſe ſauvent comme elles peuvent. Ce que je ne conçois pas, c'eſt que ces gens-là & les picadores ſur-tout, qui font des chûtes fréquentes & réellement épouvantables, ſe relevent comme ſi de rien n'étoit, reprennent leur même cheval, & retournent au taureau avant même d'avoir remis le pied dans leur étrier, & cela ſouvent après que le taureau s'eſt acharné ſur le corps du cheval, ſous lequel ils ſe ſont trouvés, ſans quoi

le taureau leur eût ouvert mille fois le ventre. Mais, comme je vous l'ai dit, les grands accidens ſont rares. Cependant il y a peu de fameux matadors qui n'ait fini ſes jours au milieu de la place. Mon ami Pepé m'a montré ſon corps; il eſt impoſſible, je n'exagere point, de poſer trois doigts ſur ſon ventre, ſon eſtomac & ſa poitrine, ſans y trouver une cicatrice. Je lui ai parlé du danger de ſon métier. Sa réponſe m'a plue beaucoup; il en eſt convenu. Il m'a dit qu'il étoit honnête homme & bon chrétien; qu'il avoit acheté une vigne & des rentes à ſon pere, & que depuis ce tems-là il ne craignoit plus rien; qu'au ſurplus ſa paſſion pour ſon métier étoit telle, qu'il refuſeroit les richeſſes & le rang du duc d'Albe plutôt que d'y renoncer. On m'a dit que tous penſent de même, & je le crois ſans peine. Mon ami m'a déterré dans la place, & n'a pas manqué de me dédier pluſieurs taureaux, mais ſeulement par honneur; il n'eſt pas revenu faire la ſeconde ſalamalec, qui eſt celle du quart-d'heure de Rabelais.

CHAPITRE XI.

*M. B** de G*** a donné l'anecdote ſuivante à M. de la ***, ſous ce titre : RESPECTEZ LES TROUS ; & ſon ſecretaire m'en a donné communication.*

APRÈS la mort de Madame de Pompadour, M. de Ch** fut maître du royaume ſans rivaux redoutables. Il voulut bientôt profiter de cette poſition pour adminiſtrer les finances ; car ſi l'argent ſert à un ambitieux pour acquérir de l'autorité, à quoi lui ſert l'autorité ſi ce n'eſt à acquérir de l'argent ? Il falloit à M. de Ch** un plan tel que lui, & les ſiens n'y fuſſent pas oubliés.

Les dettes de la guerre n'étoient point liquidées ; elles étoient énormes (1), & ceux

(1) Pour donner une idée de ce qu'étoient ces dettes effrayantes, on ne citera ici que celle du Canada, qui pour lors n'étoit point liquidée. Qu'on juge des autres parties, la guerre d'Allemagne, &c. &c.

Les dépenſes annuelles du gouvernement pour le Canada, qui ne paſſoient pas en 1729. . . . . 400, 000 L.
& qui avant 1749 ne s'étoient jamais élevées au-deſſus de 1, 700, 000

qui

qui les liquidoient prenoient ce qu'ils vouloient pour assurer le sort des créanciers d'une maniere plus ou moins favorable. On s'occupoit donc de ce travail ; mais comme il n'y avoit point de fonds, comme on ne pouvoit liquider qu'en papier, & que Foullon en avoit épuisé tous les genres; papiers nouettes, Alsace, Canada, Flandre maritime, &c. &c.; comme il y en avoit déjà pour près de deux milliards (1), le discrédit étoit tel que ce papier perdoit près de soixante & dix pour cent : de sorte qu'on n'en pouvoit plus placer; car sa valeur étoit presque nulle.

Mais on imagina de lui en rendre une, en tirant parti de la bonhommie de la nation.

---

n'eurent plus de bornes après cette époque :

L'an 1750 coûta	2, 100, 000 L.
1751	2, 700, 000
1752	4, 090, 000
1753	5, 300, 000
1754	4, 450, 000
1755	6, 100, 000
1756	11, 300, 000
1757	19, 250, 000
1758	27, 900, 000
1759	26, 000, 000
1760 les 8 premiers mois . .	13, 500, 000
En 1764 il en étoit dû encore . .	80, 000, 000 L.

(1) A la mort du roi, on calculoit sur cent millions de rentes perpétuelles & autant de viageres.

Il eſt un préjugé qui fait croire que la dette du roi, enrégiſtrée au parlement, vaut mieux que la dette du roi qui n'y eſt point enrégiſtrée; mais le roi eſt le roi; mais l'enrégiſtrement eſt un chiffon; donc le préjugé eſt une bêtiſe.

Telle fut cependant la baſe de l'opération du mois de décembre 1764; elle enrichit les faiſeurs (1), & bien loin de libérer l'état, elle doubla ſa dette.

---

(1) Foullon eſt arrivé à Paris clerc de procureur, & liſoit les épitaphes après ſon dîner. Quatre francs par mois pour ſes menus plaiſirs, compoſoient ſa bourſe. Le maréchal de Belle-Isle le fit commiſſaire des guerres; & de là ſa fortune, parce que le maréchal miniſtre en 1758, le fit intendant de la guerre. M. de Ch** n'a jamais pu le ſouffrir; mais il ſe le rendit néceſſaire, parce que Foullon pouvoit dévoiler beaucoup de dépréda-tions.

Foullon a acquis des biens immenſes; la terre de Gouffier, celle des Tournelles, qui vaut 55000 liv. de rentes. La terre de Morangis de Madame de Mazarin, près Chilli, bâtie par le ſurintendant d'Effiat:

Par un fiat *Dieu créa la machine ronde*,

Par un deffiat *Dieu veut perdre le monde.*

A Paris, la maiſon de Chavanes vis-à-vis de Madame de L'Hôpital, &c. &c. &c. Il a donné 800,000 liv. comptant à ſa fille, pour lui faire épouſer Bertier, l'intendant de Paris. Il a marié ſon fils aîné à la fille de Depeſtre, fourniſſeur, dont la veuve a épouſé Vargemont; ce Depeſtre eſt richiſſime. Puis Foullon a un porte-feuille ſans bornes que Bourgarde fait valoir.

En 1719, Laws opéra ſur les valeurs idéales des actions du Miſſiſſipi (1). On ſe procuroit ces actions par le billet de banque: on échauffa les têtes; de ce moment, on eut beau créer des actions, elles ne furent jamais en proportion des demandeurs; & avant la révolution d'une année, dans laquelle le public pouvoit à peine vérifier la réalité de la chimere du Miſſiſſipi, tout fut actions, tout fut billets de banque. Le régent paya qui il voulut (2), & l'argent diſparut dans ſes

(1) On connoit l'origine ou plutôt le prétexte de ce terrible agiotage, depuis que l'eſpagnol Ferdinand Solto avoit péri ſur les rives du Miſſiſſipi en 1538; le préjugé général des énormes richeſſes de ce pays s'étoit accrédité. Laws profita de l'avide crédulité à laquelle ce préjugé donna naiſſance, & le Miſſiſſipi devint la fin & le mobile de toutes ſes combinaiſons ſur le papier-monnoie. Laws appuya par toutes ſortes de friponneries cette erreur funeſte; on fit partir des ouvriers deſtinés à mettre en valeur les mines de Sainte-Barbe, avec les troupes néceſſaires pour les ſoutenir. Alors tous les eſprits s'embraſerent d'une paſſion déſordonnée pour les actions de la nouvelle compagnie qui, indépendamment de l'inépuiſable commerce du Miſſiſſipi, devoit concentrer entre ſes mains le produit des impoſitions. On ſait quel fut le terme & le réveil de ce rêve fatal.

(2) La renonciation de Louis XIV à la couronne d'Eſpagne ne pouvoit pas lier le régent, ſi ſon roi enfant & d'une ſanté débile eût péri; mais elle donnoit à l'Eſpagne un grand parti que cette nation s'efforçoit d'augmenter pour l'étouffer; il falloit gagner les corps

mains. Alors on anéantit les billets de banque; on voulut pendre Bourgeois de Boynes;

& la cour. Le régent gagna les corps en lui faisant casser le testament de Louis XIV, & paroissant recevoir de ses mains la régence que lui assuroient d'avance les troupes qui entouroient le palais. Le régent gagna la cour en payant les dettes de tous ceux qu'il falloit s'attacher, & contribua ainsi à culbuter le système de Laws qui n'eut jamais son secret.

L'Espagne conserva ses prétentions jusqu'en 1729 que le dauphin naquit. Elles se renouvellerent en 1750, époque où on le crut mort de la petite vérole; & ce fut à cette même époque que Silhouette donna sa brillante fête à Saint-Cloud, par la raison des contraires. Dans ces derniers tems encore après les mariages des princes, M. d'Aranda, jusqu'à la naissance du duc d'Angoulême, étoit de la plus grande affabilité.

Au reste, il n'est pas vrai que jamais le régent ait voulu empoisonner le roi. Il en étoit le maître. Le duc de Villeroy l'en soupçonna, & en parloit tout haut. Un jour le roi voulut prendre une pastille dans la boite du régent; le duc de Villeroy retint le bras du roi. Le régent ne dit mot, mais devint cramoisi.

Il fut question peu de tems après du lit de justice de 1718. D'Argenson, la perruque noire, proposa de conduire le roi au palais: " Je m'en garderai bien, dit „ le régent; car si le clocher de la Sainte-Chapelle tom„ boit sur le roi en passant, Villeroy m'accuseroit de „ l'avoir fait tomber „. Le régent dit un jour à l'abbé de Broglie, oncle du maréchal: " Villeroy dit par-tout „ que je veux attenter à la vie du roi. Je n'aime point „ assez mon fils pour m'en occuper, ce n'est qu'un be„ nêt; il est vrai que c'est Fervac qui a .... ma femme. „ Non: je m'attache à ce prince, & je desire qu'il soit „ un grand roi. „

Laws fut chaſſé ; ſes biens confiſqués ; mais l'état fut libéré.

En 1764, M. de Ch** fit paillaſſe ; il enfanta Cayenne ; mais le public ſe ſouvenoit de Laws, & ne mordit point à l'hameçon. Ch** s'entêta ; il envoya dix mille malheureuſes victimes périr de faim & de miſere, ſur les ſables arides & brûlans de l'Aprouarque & de Kourou (1), comme on avoit fait en 1719 dans la Louyſiane. Cette partie du plan général ayant manquée, on ſe contenta de ce qui ſuit.

Delaverdi, général du parti parlementaire, avoit été fait contrôleur-général en décembre 1763 par Ch**. Laverdi, fils de l'avocat de ce nom, étoit un chef de ſecte, convulſionnaire & hypocrite ; il inventa ſur-le-champ une généalogie, ſe fit deſcendre des Averdi de Florence, & changea ſa ſignature ſans ſavoir même ſigner ſon nouveau nom (2).

(1) Voyez les mémoires de M. l'abbé Brouet, curé de Kourou en Cayenne.

(2) Il compoſa ſa ſignature en ſéparant *L'* de l'*A* : & du mot *Delaverdi*, il forma d'abord *Averdi* ; par-là il fut des Averdi de Florence. Mais il reſtoit ſon *de*, puis *l* ; il les joignit : cela pouvoit paſſer juſques-là en formant la prépoſition *del* ; mais il crut qu'il falloit un accent, comme qui auroit dit *de le Averdi*, & mit en

Sa femme, qui étoit fille de Devin, marchand de drap, ſe fit diſpenſer du rouge & des épaules le jour de ſa préſentation. Son frere Devin, maître des requêtes, récitoit avec eux le petit office de la vierge, &c. &c. (1)

Juſqu'ici Averdi ne paroît qu'un factieux ridicule; mais bientôt il devint infame : il devoit à ſon corps ſa gloire éphémere; il le trahit, offrit de le déshonorer, & répondit du ſuccès. Le plan étoit de faire enrégiſtrer par le parlement tous les papiers de l'état; de lui faire reconnoître la partie de la dette nationale qu'il avoit rejetée juſqu'alors. Or on n'enrégiſtre pas du papier au porteur; ſa

---

conſéquence l'apoſtrophe entre *del'* & *Averdi* : ce qui étoit une bêtiſe, & prouvoit, par cela ſeul, qu'il ne deſcendoit plus des Averdi florentins, leſquels dans la langue italienne ne peuvent pas faire précéder leurs noms d'un accent que la langue ne comporte point.

(1) Averdi, marié à la Devin, vivoit dans la boutique. Le beau-pere Devin étoit un homme colere, qu'un rien emportoit. Auſſi, diſoit-on : " mais ne lui répondez pas; vous l'échauffez; vous ſavez que pour rien il eſt prêt à partir. „ Or, pour plaire à M. de Ch.** à l'époque où ce dernier parut prendre la cauſe de l'autorité, Averdi écrivit une lettre de quatre pages au duc d'Aiguillon toute de ſa main, dans laquelle il plaça ces mots : *je quitte le roi*, IL EST PRET A PARTIR. Quelqu'un répondit à *M. Averdi* : PROPOS DE BOUTIQUE. Il devint furieux.

date eſt mobile ; mais en fixant cette date, on la rend LÉGALE, en termes de palais. Il ſuffiſoit donc d'ordonner la converſion du papier en contrats. Ces quatre mots diſoient tout. Mais cette converſion ne pouvoit pas ſe faire dans l'eſpace de deux années, vu la multitude de papiers qu'il falloit convertir. Ch** & ſur-tout Foullon ſavoient ſeuls le ſecret ; & pendant ces deux années, la manivelle de la fabrication devenoit ſans bornes. De là des facilités uniques pour payer tout l'univers.

Maupaſſant (1), être vraiment abject, & greffier de la ſeconde chambre des enquêtes, Maupaſſant fut chargé par Averdi de dreſſer l'édit, & d'y joindre un ſyſtême de libération propre à tromper le public. Maupaſſant fit un calcul de greffier ſur la dette nationale, dont ni lui ni Averdi n'avoient le premier élément. Sur les apperçus que Foullon remit à ce dernier, les calculs du greffier furent auſſi ridicules que ſon perſonnel étoit inepte. N'importe : le parlement avala tout d'emblée ; on lui fit regiſtrer cette abſurdité, ſans même

(1) Beau-pere de Chardon, chaſſé de Corſe en 1771.

a plus légere *remontrance;* mais voici le comment & le pourquoi.

1°. Tous les milliards de Laws avoient été réglés en 1720, par le viſa, à vingt-deux millions de rentes ſur la ville, réduits au denier quarante. En 1764, il ſe trouva ſept millions de ces rentes qui n'avoient point été vendues par les familles, dont la plupart ſe trouvoient des familles parlementaires. Or l'édit de 1764 ordonna que ceux qui juſtifieroient de la propriété de ces rentes depuis 1720, ſeroient rembourſés ſur le pied du capital originaire, c'eſt-à-dire, au denier quarante. Par-là on doubloit leurs capitaux, & l'on faiſoit revivre au profit de ces gens-là des fonds morts pour l'état.

2°. Parmi les parties de rentes (1) ſup-

(1) Dans l'opération de Laws, la vente des propriétés étoit libre. Beaucoup de gens au lieu de convertir en billets de banque avoient réaliſé; mais comme par ſucceſſion de partages les capitaux ſe trouvoient morcelés, on s'apperçut qu'après le viſa il exiſtoit une immenſité de petites parties de rentes ſur le roi. Le cardinal de Fleuri fit rendre, en novembre 1726, un arrêt du conſeil, qui, ſans cérémonie, ſupprimoit de l'état du roi toutes les parties de rentes au-deſſous de vingt livres, ſous le prétexte que cela embarraſſoit la comptabilité; enſorte qu'un particulier, par exemple, laiſſoit à ſes héritiers un contrat de rentes ſur les tailles de cent livres; s'il avoit ſix héritiers, ces héritiers ne touchoient

primées par arrêt du conſeil de novembre 1726, il y en avoit beaucoup de répandues dans les familles parlementaires: or le roi ne pouvoit pas, par ſon édit de 1764, favoriſer un paiement annullé; mais Averdi convint avec le parlement, que dans ſon arrêt d'enrégiſtrement le roi ſeroit humblement ſupplié de faire *revivre* toutes leſdites parties dont on avoit ceſſé de toucher l'intérêt depuis novembre 1726. Par-là, le roi en accordant cette grace à ceux des membres de ſon parlement qui s'en trouvoient nantis, n'étoit pas forcé d'accorder la même faveur à ſes autres ſujets. La grace étoit facultative.

---

rien, parce que cent livres diviſées par ſix, font ſix parties au-deſſous de vingt livres chacune. L'arrêt de 1726 eſt oublié aujourd'hui; à peine en trouve-t-on des exemplaires chez Prault; à peine fait-on qu'il a été rendu. Cette banqueroute placardée au coin des rues, qui a rendu une infinité de familles malheureuſes, qui a ôté le pain à beaucoup de petits particuliers, qui eſt tombée ſur la claſſe la plus indigente, a cependant été exécutée par un béat, un cardinal, dont on loue encore quelquefois l'adminiſtration comme un modele de ſageſſe. Mais ſous prétexte de ſageſſe ou tout autre, l'adminiſtration ne doit point être injuſte; & le comble de l'injuſtice eſt de payer au coin de la rue. Si le roi faiſoit l'équivalent aujourd'hui que diroit-on? mais notre nation n'oublie jamais les noms de ſes bienfaiteurs, tandis que les maux qu'on lui fait endurer, laiſſent à peine des traces ſenſibles.

3°. Ceux qui n'avoient ni contrats de 1720, ni parties de 1726, reçurent de petits billets au porteur de 2400 liv., de 3000 liv. (que Meslin (1) diſtribua à leurs gens) payables chez Bertin, tréſorier des parties caſuelles. Ainſi l'on s'aſſura aiſément de la pluralité des ſuffrages, & le Maupeou, alors premier préſident, depuis trop célebre chancelier, reçut des trois manieres, contrats de 1720, parties de 1726 & gros en argent comptant.

Enſorte que M. de Ch**, cet homme d'une étoile ſi ſinguliere, d'une conduite ſi folle & d'une imagination ſi déréglée, fit décider par le parlement de Paris :

En 1762, que les jéſuites étoient criminels de leze-majeſté, & perturbateurs du repos public.

---

(1) Meslin étoit alors (1764) premier commis de Boulogne, intendant des finances, ayant le département du tréſor royal. Averdi fit remettre à Meslin la liſte des noms qu'on paya : on n'y mit pas plus de façon; c'eſt de la bouche de Meslin que nous tenons ce fait. Ce Meslin eſt un homme rare pour le mérite ; c'eſt ce ſujet eſtimable (qui a été chaſſé par Clugny, lequel étoit un roué) qui remplaça Monſieur de Bannieres, chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, fils du courier Bannieres, lequel fut fameux pour des courſes. Ce Bannieres a peut-être cinquante mille livres de rentes, & ſes proches parens à Laval demandent l'aumône.

En 1763, que Dumeſnil, Filtz-James, &c. avoient compromis l'autorité du roi qu'ils avoient défendue.

En 1764, que la nation payeroit une dette indéfinie.

En 1766, que Lally avoit trahi les intérêts de l'état. (1)

Et ſi en 1767 quelqu'un eût oſé proférer le nom de Beccari, il eût été écartelé ou brûlé vif. (2) On ne peut guere pouſſer plus loin l'aſcendant & l'abus de la fortune.

Bertin, miniſtre, devint furieux. Le parlement enrégiſtroit en 1764 une DÉRISION, pendant que ce même corps lui avoit refuſé en 1763 l'enrégiſtrement d'un plan véritablement bien conçu. Bertin cria fort haut, le

(1) Ce procès de Lally, dont le véritable moteur fut plutôt encore une intrigue de M. de Choiſeul que le réſultat de l'indignation publique & des clameurs de l'Inde, mérite une note particuliere, laquelle emportant des détails dont la longueur ne pourroit trouver place au bas de ces pages, ſera renvoyée à la ſuite de ce morceau, ſur lequel nous (éditeurs) ferons cette remarque, que ſi ces apperçus d'adminiſtration & de finances plaiſent à nos lecteurs, nous avons de quoi en remplir pluſieurs volumes aſſaiſonnés des anecdotes les plus piquantes; car notre ESPION DÉVALISÉ étoit un homme fort inſtruit, & fort bien ſervi.

(2) Voyez l'avant-dernier morceau ſur M. le dauphin & Madame la dauphine.

roi ouvrit les yeux; mais M. de Ch** les lui ferma en lui donnant l'argent néceſſaire pour ſon magot (1), & Bertin ſe tut.

On fit une gravure qui repréſentoit Averdi en chiffonnier des rues, mettant dans ſa hotte tous les chiffons & haillons qu'il rencontre. Sur ſa hotte on liſoit: TRÉSOR ROYAL. Parmi ces rognures ſe trouvoit un petit bout de bord d'or d'un vieux chapeau, qu'il ſaiſiſſoit avec avidité pour le fourrer dans le gouſſet de ſa culotte, à ſon profit.

Tout ce détail eſt peut-être trop court pour être entendu; mais l'abbé Gagliani avoit pour principe qu'il faut être court en politique. Quand ſon ambaſſadeur Cantillana lui communiquoit quelques mémoires que le miniſtere lui avoit remis pour demander l'avis de ſa cour; ſi ce mémoire étoit long, l'abbé lui diſoit.... Cette demande ne vaut rien. --- *Ma perche?* Vous n'avez rien lu encore. --- Votre excellence me permettra de lui repréſenter que la politique eſt le contraire de la f.... La politique n'eſt bonne que quand on eſt court.

Pendant que l'enrégiſtrement de cet édit

(1) On ſait que le feu roi théſauriſoit.

ſe négocioit au palais, ce plan que perſonne ne connoiſſoit ni ne pouvoit deviner parce qu'il étoit abſurde, excita la curioſité. M. le dauphin le voulut avoir, & s'adreſſa à un maître des requêtes intrigant, qui ne connoiſſoit point d'obſtacles. Ses recherches donnerent lieu à la découverte qu'on va lire.

Il fallut d'abord, pour réuſſir, faire roder dans les replis tortueux de ce bas palais, repaire infect par toutes les tyrannies ſouterreines qui s'y pratiquent; de là monter au greffe à la peau; arriver enfin à M. de Maupaſſant leur chef, & lui faire inſpirer le deſir de conſulter lui-même le maître des requêtes perquiſiteur, en ſa qualité de membre du conſeil. Tout autre contour, toute autre emmiellure euſſent été ſuſpects: celle-ci réuſſit au-delà de toute attente. On perſuada à Maupaſſant que les calculs algébriques, familiers au jeune maître des requêtes, rendroient aux yeux d'Averdi ſon travail plus méritoire. B** fut donc ſupplié par Maupaſſant d'examiner ſon plan. On le lui confia pour huit jours. B** le garda deux & demi, pendant leſquels des copiſtes proportionnés à l'ouvrage firent dans ſa maiſon, chacun ſéparément, une copie du travail dépecé, des calculs, &c. &c.

Cela fut ſi prompt, que jamais Maupaſſant ne s'en eſt douté. L'ouvrage réuni fut enſuite mis au net, & M. le dauphin l'eut à ſon arrivée à Fontainebleau, ſix ſemaines avant l'enrégiſtrement. B** fut fort fêté; il lui en coûta beaucoup d'inquiétudes, de ſoins & d'argent qu'on devoit lui rendre avec uſure; mais la mort du grand prince, & des fautes au nombre deſquelles il eſt même des lâchetés, ne lui ont laiſſé qu'une priſon d'état pour retraite.

Ce plan, hors l'édit, étoit tout chiffres; la dette nationale, ſuppoſée trois milliards, étoit calculée par échelle décroiſſante juſqu'à une époque donnée: cette magie n'étoit pas ſorciere. Avec tout cela, il n'eſt pas aiſé de trouver, pour deux fois vingt-quatre heures, une douzaine de copiſtes intelligens, ſûrs, ſecrets. B** parvint cependant à les raſſembler; mais *Decret*, l'un d'eux, ne ſe préſenta qu'au bout de ſix ſemaines pour recevoir ſon paiement, tel effort qu'employa B** pour ſavoir ce qu'il étoit devenu. Decret étoit un grand homme, bien nourri, vigoureux, adroit, bon mathématicien, protégé par Gribeauwald, & que Cugnot (1), maître de

(1) Ce Cugnot a exécuté à l'arſenal un charriot de l'invention de Gribeauwald que la pompe à feu fait aller.

mathématiques, avoit indiqué. Decret avoit ſervi le roi de Pruſſe, & connoiſſoit des gens des bureaux de M. de Vaux. Comme M. de Maillebois s'étoit approprié beaucoup de mémoires du dépôt, on avoit ſoupçonné Decret & Bref de les avoir livrés, & Decret ſortoit de la Baſtille.... J'ai été bien en peine, lui dit B**. --- Je ne pouvois pas vous donner de mes nouvelles. --- Mais vous avez été ſurpris & inquiet... -- Juſqu'à un certain point. J'ai vu que pour avoir ſervi le roi de Pruſſe dans le génie, on m'avoit accuſé fauſſement. On n'a point trouvé de preuves; je ſavois qu'il ne pouvoit y en avoir, puiſque j'étois innocent. Auſſi n'en ai-je pas perdu l'appétit. --- Vous me paroiſſez avoir pris votre parti leſtement. --- Que faire!... Mais ce n'eſt ni cela ni ma rétribution pour les calculs que je vous ai copiés qui m'amenent; je viens vous conſulter. --- De quoi eſt-il queſtion? Puis-je vous obliger? comptez ſur moi. --- Voici ce que c'eſt.

Quand j'ai été ſous les verroux, quand au bout de quelques jours j'ai vu que ma poſition n'étoit point inquiétante, j'ai fait ce que j'ai pu pour tuer le tems.

Ce qui ſe préſente ſans ceſſe aux yeux dans

ce hideux ſéjour, ce ſont ces éternels murs qui vous couvrent ; & je me ſuis amuſé à parcourir ce qui s'y trouvoit empreint. Ce qui me frappa ſinguliérement, fut d'y voir de préférence, & vingt fois répétés, ces mots : LISEZ SUR LES MURS, LISEZ SUR LES MURS...

Un jour je voulus en avoir le cœur net. Je pris le parti de tout lire attentivement. Je commençai par la gauche, & parcourant toutes les ſurfaces de ſuite en ſuite, je n'échappai rien ; mais auſſi je n'appris rien d'extraordinaire.

Reſtoit la partie du mur que cachoit mon lit. Je le dérangeai, & parcourant tout avec ma lumiere, je découvris dans un petit coin ces mots : CHERCHEZ DANS LES TROUS.... Oh ! oh ! me dis-je, voici du nouveau ; voici une découverte.... car par-tout : LISEZ SUR LES MURS ; ici ſeulement : CHERCHEZ DANS LES TROUS .... dans tout ce qui ſe voit : LISEZ SUR LES MURS ; dans la ſeule partie cachée : CHERCHEZ DANS LES TROUS.... le tout d'un même caractere d'écriture. --- C'étoit un problême à réſoudre d'un genre neuf. --- Auſſi fatigua-t-il mon eſprit. Je ne pouvois pas procéder ici par $x + z$. La manœuvre de chercher dans les trous demandoit plus

plus de ſoin que de parcourir les écritures; il falloit y regarder de plus près, & ſur-tout commencer par l'endroit de la chambre le plus élevé, où un homme grimpé ſur une chaiſe pût atteindre, & deſcendre enſuite par bandes paralelles juſqu'à l'aire; car les chambres ne ſont pas carrelées. --- Je reconnois par-tout votre préciſion géométrique. --- Je travaillai tout un jour; je ne laiſſai rien échapper, & je ne découvris rien. Au bout de deux jours, l'idée me prit de faire une nouvelle viſite, & de nettoyer juſqu'aux endroits dans leſquels les araignées auroient pu bâtir des toiles. Ce ſtratagême me réuſſit. Je découvris un très-petit trou bouché d'une toile d'araignée aſſez épaiſſe, & après l'avoir bien nettoyé avec une forte épingle, il me vint un très-petit filet de papier enroulé, dont voici le contenu.

« J'ai été changé de chambre à cauſe d'une » réparation qu'il a fallu faire à la mienne. » Si quelque malheureux occupe celle-ci, & » qu'il en ſorte avant moi, je le prie d'aller » trouver M****, à l'hôtel de Condé, de » lui demander comment il ſe peut faire qu'il » m'oublie depuis huit ans. Si l'on veut frap- » per à huit heures du ſoir, je répondrai.

» Avril 1762. » --- C'étoit là une grande découverte ! une isle inconnue pour un voyageur.... --- Oui ; mais mon inquiétude fut d'abord de ſavoir ſi l'homme y étoit encore depuis deux ans que ce papier repoſoit. L'un des gens de M. Cadet avoit été un an dans cette même chambre, ſans avoir eu l'idée de lire ſur les murs, ni de chercher dans les trous. Enſuite, comment & avec quoi frapper ? mon lit étoit en fer, ſans quoi je l'euſſe démonté....

Trois jours ſe paſſerent ſans que je puſſe trouver un moyen pour y ſuppléer. Enfin, un matin je faiſois mon lit ; les matelas avoient beſoin d'être retournés ; tout-à-coup une groſſe bûche tombe de deſſous le traverſin qu'elle ſoutenoit.... Oh ! dis-je, voilà le ſecret ; il a indiqué de frapper, parce qu'il ſavoit alors que cette bûche exiſtoit : on ne donne, dans les chambres des priſonniers, que de petits morceaux de bois de poële. Le haſard avoit voulu que dans cette chambre il y eut une groſſe bûche pour ſoutenir le traverſin.

Il fallut attendre huit heures du ſoir. Cette journée me parut d'une longueur que je ne puis exprimer ; car enfin, me diſois-je, s'il y

eſt encore cet infortuné, il y a deux ans qu'il n'a eu de nouvelles de ſon papier ; il y a donc dix ans qu'il n'a entendu parler de ſa famille, puiſque dans l'énoncé de ſon billet, on voit que tout ſon eſpoir réſide dans l'eſpérance que quelqu'un, en liſant ſur les murs, cherchera dans les trous, & parviendra à découvrir ce petit papier, dans lequel eſt dépoſé ſon ſecret.... Ainſi, tout ce jour je me diſois : Y EST-IL ? N'Y EST-IL PLUS ? M'ENTENDRA-T-IL ? RÉPONDRA-T-IL ?

La huitieme heure ſonnée, je ne perds pas un moment, & une minute après, m'étant bien ſaiſi de ma bûche, je ſanglai contre le mur trois coups de toutes mes forces ; ... mais je n'entendis rien.

Au bout de quelques minutes je recommençai.... Oh ! comme je treſſaillis, lorſque j'entendis qu'on répétoit mes trois coups. Je refrappai ; on me répondit. J'eus une ſatiſfaction vive & pure ; car quelle joie ces coups de bûche ne dûrent-ils pas procurer à ce malheureux, qui depuis ſi long-tems devoit déſeſpérer de ſa foible & unique reſſource !

Le lendemain, à huit heures ſonnées, je frappe : ſur-le-champ on répond. Le ſurlendemain j'attendis : l'infortuné me prévint ;

je répondis. Depuis lors, juſqu'au jour de ma ſortie, nous nous alternâmes.

Me voici donc ſorti de l'antre. Perſonne ne peut plus frapper. Ce malheureux doit en induire que je ſuis libre, qu'il exiſte un être dans le monde qui a ſon ſecret. Quel ne doit pas être ſon eſpoir ? Je ne ſaurois me réſoudre à le tromper. Que faut-il faire ? --- Aller à l'hôtel de Condé....

B** y fut en effet, accompagné de Decret & de Patte l'architecte. Ils découvrirent que ce malheureux étoit ce fameux ſerrurier qui avoit inventé & exécuté la plaque tournante du maréchal de Richelieu.

Le maréchal avoit acquis la maiſon attenante à celle de Madame de la Poupliniere, premiere femme de M. de la Poupliniere. On avoit percé le mur mitoyen vis-à-vis de l'âtre de la cheminée de Madame, & la plaque mobile offroit une entrée commode au galant maréchal. Satan lui-même n'eût pas deviné cette reſſource, qui mettoit la dame à l'abri de tout ſoupçon & de toute inquiétude.

Cette invention ſublime n'avoit pas fait arrêter ce ſerrurier, reſſource des amans, terreur des cocus; elle lui eût plutôt mérité des trophées que la Baſtille.... Il fut impoſ-

ſible de découvrir la cauſe de ſa détention, ni de parvenir à ſavoir ce qu'il étoit devenu.

Mais cette aventure doit apprendre au moins à reſpecter les trous.

P. S. pour la note de la page 139.

On ſait que l'eſcadre Françoiſe, ſupérieure à celle des Anglois, l'avoit combattue trois fois, ſans avoir pu la vaincre, & l'avoit enfin laiſſée maîtreſſe de la mer. Ce fut cet abandon qui décida la perte de l'Inde. Pondichéry, livrée aux horreurs de la guerre, fut obligée de ſe rendre le 15 janvier 1761.

D'un autre côté, il eſt certain que Lally avoit corrigé, le 14 janvier, (la veille de la reddition) un projet de capitulation dreſſé par le conſeil. Il avoit nommé des députés pour la porter à l'ennemi, & par une contradiction qui le peint d'après nature, mais dont les ſuites ont été bien fatales, il chargea ces mêmes députés d'une lettre pour le général Anglois, auquel il oſoit écrire: « qu'il ne » vouloit point de capitulation, parce que » les Anglois étoient gens à ne la pas tenir. »

En prenant poſſeſſion de la place, le conquérant fit embarquer pour l'Europe, non-ſeulement les troupes qui l'avoient défendue,

mais encore tous les François attachés au ſervice de la compagnie. On pouſſa plus loin la vengeance ; car Pondichéry, cette ville ſi célebre ſous Duplex, & rendue par ſes ſoins la plus belle de l'orient, devint un monceau de ruines ſous la main du vainqueur irrité.

Ceux d'entre ſes habitans qu'on tranſporta en France, y arriverent rongés du déſeſpoir d'avoir tout perdu, fortune, patrie, reſſources, eſpoir, dénoncerent leur chef odieux à l'indignation publique, & le préſenterent au gouvernement comme l'auteur de tous les maux de l'Inde, & la cauſe unique de la perte d'une colonie floriſſante. Lally fut arrêté ; la Baſtille le reçut. Auſſi-tôt Saint-Prieſt, conſeiller d'état & intendant de Languedoc, s'annonçe hautement pour le défenſeur de Lally, ſon parent proche.

Mais Saint-Prieſt avoit été choiſi par le roi pour remplacer M. de Ch** en 1765 ; il avoit été déſigné par la marquiſe pour être contrôleur-général en mars 1764 ; enfin, il étoit parfaitement propre à reparoître ſur le grand théatre. Pour perdre Saint-Prieſt, il ſuffiſoit de l'entacher aux yeux de la nation dans la perſonne de ſon proche parent Lally, dont il oſoit prendre la défenſe.

M. de Ch** obtient des lettres-patentes qui renvoient à la grand'chambre du parlement de Paris, la tournelle à elle jointe, l'inſtruction & le jugement du procès de Lally. Il avoit été accuſé de haute trahiſon & de concuſſion.

La premiere de ces accuſations fut reconnue fauſſe; la ſeconde reſta ſans preuves; & cependant Lally fut condamné à perdre la tête.

Saint-Prieſt demandoit aux juges, au nom de l'humanité ſi l'on ne daignoit pas l'écouter comme parent, quel étoit le crime de Lally ſelon les loix? Elles n'ont point dépoſé le glaive de la juſtice dans les mains des magiſtrats pour venger des haines particulieres, ni même pour ſuivre les mouvemens de l'indignation publique. C'eſt à la loi ſeule qu'il appartient de déſigner les victimes; & les juges ne peuvent recevoir la vérité même que des mains de la loi, & ſelon les formes qu'elle a établies.

L'arrêt de 1766 déclare Lally atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de ſon état, & de la compagnie des Indes.

Mais, ſelon la remarque de l'illuſtre Raynal, qu'eſt-ce que TRAHIR LES INTÉRÊTS? Où

eſt la loi qui ordonne la peine de mort pour ce délit vague & indéfini? Il n'en exiſte, & il n'en peut exiſter aucune. La diſgrace du prince, le mépris de la nation, l'opprobre public ſont les châtimens deſtinés à l'homme incapable ou inſenſé qui a mal ſervi l'état. Mais la mort, & la mort ſur l'échafaud, pour la mériter, il faut des fautes d'un autre genre; il faut des crimes.

L'arrêt de Lally le déclare convaincu de vexations, d'exactions, d'abus d'autorité. Il en avoit commis ſans nombre. Auſſi un Indien diſoit un jour au pere Lavaur: *Eſt-ce que votre Atémadoulé* (votre premier miniſtre) *eſt fol d'envoyer un homme de cette ſorte pour commander dans ce pays-ci?* Mais qu'induire encore de là, ſi ce n'eſt ſa violence & ſon impéritie? Lally employa des moyens violens pour ſe procurer des reſſources pécuniaires; mais cet argent fut verſé dans le tréſor public. Il vexa des citoyens; mais il n'attenta point à leur honneur. Il fit dreſſer des gibets; mais il n'y fit attacher perſonne.

En un mot, c'étoit un fol noir & dangereux, un homme odieux, mépriſable que ce Lally, & parfaitement incapable de com-

mander à d'autres hommes ; mais il n'étoit ni traître ni concuſſionnaire ; & comme dit très-bien Saint-Prieſt à ſes juges, *tout le monde avoit le droit de tuer Lally, excepté vous & le bourreau.*

Maupeou, alors premier préſident & qui vouloit être chancelier, ne pouvoit parvenir à la tête de la magiſtrature ſans ſe vouer pieds & mains liés à M. de Ch**. Il fit en 1766 contre Lally, pour plaire à ce miniſtre, ce qu'il avoit fait en 1764 pour payer ſes dettes ; & auſſi-tôt l'arrêt rendu contre la malheureuſe victime de ſon ambition, il ſuppoſa qu'à raiſon de ſon ſéjour dans l'Inde, il avoit appris des noirs la torſion de la langue, & l'art de s'étrangler ainſi. En conſéquence il ordonna de ſon chef qu'on lui mit un bâillon. Son unique but étoit de l'empêcher de parler.

L'abbé Aubry, qui avoit été dix-neuf ans premier vicaire de la paroiſſe de S. Euſtache, & qui fut fameux à l'époque de la mort de Madame la ducheſſe d'Orléans, comme chargé de cette lourde corvée. L'abbé Aubry, alors curé de S. Louis, très-ſavant, (1) très-

(1) Sur-tout en hiſtoire naturelle ; ſon cabinet eſt un des premiers de Paris.

eſtimé & très-connu, fut choiſi par le parlement pour exhorter Lally à la mort. Ainſi il lui entendit lire ſon arrêt à la conciergerie. C'eſt de lui que je tiens que Lally ne s'y attendoit nullement, qu'il ſe livra au déſeſpoir, & ſe frappa ſur-le-champ d'une point de compas qu'il portoit toujours ſur lui; mais qui fut arrêtée par une côte.

Aubry eut beau repréſenter au premier préſident de Maupeou que le bâillon empêchoit qu'il ne ſe confeſſa, jamais il ne put obtenir qu'on le lui ôta. Maupeou ſoutint que cet inſtrument de torture étoit néceſſaire pour qu'il ne s'étrangla pas. Aubry lui démontra, que s'il y avoit un moyen pour favoriſer la torſion de la langue, c'étoit le bâillon. Donc Maupeou étoit contradictoire avec lui-même; mais il étoit conſéquent aux vues de M. de Choiſeul qui vouloit du ſang.

Le roi étoit à Choiſi le jour de l'exécution. M. de Ch** ne le quitta pas. De deux heures en deux heures, Maupeou lui expédioit des couriers. Enfin, craignant quelqu'événement imprévu, peut-être un moment d'émotion de la part du roi qui auroit pu demander un ſurſis, il fit hâter l'exécution malgré les remontrances d'Aubry, qui lui démontra que

ſon pénitent n'étoit pas prêt. On mit ſix bourreaux autour de Lally dans ſa priſon, pour empêcher qu'il ne parla même à Aubry. On lui avoit promis un carroſſe, comme on fait à Londres. L'ordre ayant été donné pour ſix heures, (c'étoit en juin) le carroſſe ne fut pas prêt, parce que le Maupeou fit hâter. On ordonna un tombereau qu'on ne put trouver qu'à l'hôtel de Soiſſons; & ce ne fut que dans le tombereau que Lally put ſe confeſſer, parce que les ſix bourreaux ne purent y trouver place. Aubry uſa de ſon droit de confeſſeur. Il n'étoit plus tourmenté par le Maupeou qui n'étoit pas dans le tombereau, quoiqu'il eût bien mérité d'y être. Il enveloppa Lally de ſa robe de docteur, & le confeſſa de ſon mieux dans la route, en lui ôtant le ſpectacle terrible de cette populace enivrée de fureur.

Lally ſur l'échafaud ſe mit à genoux; mais cet échafaud n'étoit point enfoncé aſſez avant en terre pour ne pas vaciller. Les poliſſons cherchoient à s'y attacher pour y voir de plus près. Le bourreau n'avoit jamais tranché de tête; Lally fut manqué; le coup donna ſur l'occiput. Lally tomba ſur le viſage; alors le pere du bourreau le prit par la tête; un

garçon s'empara du corps, & le fils du bourreau fcia le col avec ſon coutelas.

Après l'exécution, on attendit le carroſſe de deuil qui ne venoit point. L'abbé Aubry envoya acheter deux aulnes de toile; on fit une eſpece de ſac, dans lequel on mit le tronc la tête dans les jambes, & on le porta à Saint-Jean-en-Greve, où enfin on trouva ce qu'il falloit pour le ſervice.

Quand M. de Ch** a ceſſé d'influer dans le gouvernement; quand le chancelier Maupeou a été exilé; quand le marquis de Tollendal, bâtard de Madame de Molde, ſe diſant fils légitime de Lally, (1) voulut préſenter ſa requête en caſſation; ſur le ſimple examen de ſa requête, après une diſcuſſion réfléchie & motivée de dix-neuf heures de ſéance; après ſix ſemaines de travail, quatre-vingt juges du conſeil ont caſſé tout d'une voix l'arrêt de Lally le 17 juin 1778, avec cette ſingularité que M. le garde-des-ſceaux choiſit Lambert, maître des requêtes, qui avoit été conſeiller au parlement, ami & contemporain d'Averdi, ſon rival, au contrôle-général en novembre 1763, fanatique parlementaire, anti-

(1) C'eſt un des points conteſtés par les héritiers Lally.

royaliſte, créature de M. de Choiſeul, factieux depuis vingt années, &c. &c. pour rapporter cette requête en caſſation ; (1) or ce rapport n'a pu ſe faire ſans déshonorer le parlement, ſans abandonner M. de Choiſeul, bienfaiteur de Lambert, & qu'il a fallu montrer comme l'inſtigateur ſecret de cet aſſaſſinat prémédité ; ſans dévoiler aux yeux de quatre-vingts perſonnes des trames & des machinations abominables. Eh bien ! ce Lambert qui a trahi M. de Choiſeul en 1778, comme Averdi en 1764 trahit ſon corps, a été fait conſeiller d'état par M. de Maurepas pour prix de ſon infamie.

(1) Chaillon de Jouville maître des requêtes, étoit ce rapporteur, avec Lambert.

CHAPITRE XII.

*Aventure arrivée hier à M. de L** T***, au bal de l'opéra, racontée par ſon valet-de-chambre.*

MONSIEUR de L** T*** n'a pas vingt ans, eſt très-joli, reſſemble au feu roi, & l'on aſſure qu'on peut ſe reſſembler de plus loin. Son teint feroit honte aux plus jolies blondes; ſa main eſt charmante; ſes yeux ſuperbes; ſes dents le diſputent aux plus belles. Dans un bal particulier, des dames l'habillent en femme, & le ſerrent de façon qu'étant fort gras, on lui donne de la gorge aux dépends de ſon eſtomac. Il paſſe une capote & met un loup, ſorte de maſque qui laiſſe voir preſque toute ſa figure. Sa voix de bal joue la petite maîtreſſe à s'y méprendre; on arrive à l'opéra, & il ſe fait donner le bras par un grand jeune homme qui a de l'eſprit, mais l'air du monde le plus niais. L'eſpiegle traveſti avertit les dames de ne pas le quitter, ſans l'embarraſſer cependant. A peine eſt-il apperçu, que tous les jeunes gens diſent: *ah!*

ah ! voilà des provinciaux ; & le couple, en effet, affectoit beaucoup d'étonnement. On les ſerre ; on les tourmente ; ils répondent mal, gauchement, mais d'une maniere riſible ; enfin arrive un homme très-connu, qui trouvant jolie la jeune provinciale, le lui dit. Elle ripoſte d'une grande révérence ; car le marquis de *** avoit un habit ſuperbe. Enhardi par la contenance de la belle ſtupide, il prend la parole.... Madame ou Mademoiſelle eſt étrangere ? --- Oui, Monſieur. --- De quelle province, s'il vous plaît ? --- De Champagne & de Rheims. --- Comment ! mais je connois tout Rheims. (L'eſpiegle le ſavoit bien.) Ah ! Monſieur connoît donc telle, tel, &c. &c. --- Mon Dieu, oui ; mais n'y auroit-il pas d'indiſcrétion à vous demander qui eſt Monſieur votre pere ? --- Monſieur, mon pere eſt procureur. (Le marquis voyant qu'il ne s'agit que d'une griſette, prend un air plus aiſé, & dit à l'oreille :) --- Ma belle enfant ! êtes-vous là avec votre amoureux ? --- Oh non ! Monſieur, c'eſt mon couſin, l'avocat. . . . (Et le couſin de faire la révérence. . . . Le marquis lui témoigne de l'intérêt, lui offre ſes ſervices, lui conſeille de reſter à Paris .... & le couſin de faire la

révérence.) ... Mon Dieu, je ſuis bien laſſe. --- Si Mademoiſelle vouloit me donner ſon autre bras. --- Monſieur, vous êtes bien honnête; mais çà vous géneroit. --- Non, non: aimez-vous les glaces? --- Oh! j'en ſuis folle. --- Eh bien! venez au foyer. --- Au foyer, dit le couſin en ouvrant de grands yeux; & où eſt-ce que c'eſt çà? --- A deux pas, reprend le marquis, & il les entraîne. On apprête des glaces; ils en avalent le diable; les garçons n'y fourniſſoient pas: le marquis eſt émerveillé. . . . Il propoſe une goutte de liqueur; elle accepte .... des oranges .... elle emplit ſes poches & celles du couſin. Pendant ce tems-là, le marquis baiſoit ſa patte blanche avec une ardeur .... & la petite ne s'effarouchoit pas; car on eſt patineur en province. Il voulut monter plus haut.... Ah! Monſieur, finiſſez donc; maman m'a dit qu'il ne falloit pas ſe laiſſer prendre çà. (La provinciale avoit ſes raiſons pour arrêter cette entrepriſe.) ... Enfin, comme cela s'échauffoit, la T*** donne un coup de coude au couſin qui dit: ma couſine, ma tante eſt peut-être bien inquiete, & puis nous revenons demain, & ſûrement nous ſerons aſſez heureux pour retrouver Monſieur.... Celui-ci

fait

fait donner à la petite parole pour le lendemain. Le couſin demande permiſſion d'aller lui faire ſa cour, & de mériter ſes bontés.... Oui, mon ami, avec grand plaiſir; mais ſoyez ſecret.... Adieu, petite méchante. Ne manquez pas à votre parole au moins.... A demain.... J'aurai bien des choſes à vous dire.

Le lendemain, même déguiſement; on ſe retrouve; même ſcene au foyer, toujours buvant & mangeant comme quatre démons. Alors le marquis tire la belle à quartier.... Avez-vous un amoureux? --- O mon Dieu non. --- Aimez-vous Paris? --- Oh! mon Dieu oui; d'autant que l'on veut me marier à un vilain procureur bien vieux; & puis il eſt ſi laid! --- Ah, ma chere petite!... Mais j'ai des moyens d'empêcher tout cela. --- Ah! Monſieur, ſeroit-il poſſible? --- Oui; mais il faut de la confiance en moi; il faut m'aimer un peu. --- Oh! s'il ne falloit que çà. --- Non, pas davantage. (Et l'on voit d'ici ſi la main eſt baiſée, ſucée, dévorée.) Tenez, ſi vous permettez que je vous conduiſe dans une maiſon qui m'appartient... --- Ah, mon Dieu! & maman. --- Nous lui écrirons; elle ſaura que vous êtes bien, que vous êtes libre; & vous pourrez faire vos

conditions pour ne point épouſer ce vilain procureur. --- Monſieur, vous êtes bien bon; mais je pourrai donc m'en aller quand je voudrai. --- Sans doute, ma belle amie; mais voudrez-vous me quitter, moi qui vous adore? --- Ah! non. --- D'ailleurs tous mes gens ſeront à vos ordres; ma voiture, mes chevaux: adorable comme vous êtes, vous embellirez les diamans, les parures que je vous deſtine; vous ſerez la reine de mon cœur. -- Mon Dieu! .... Mais maman! .... Et puis m'épouſerez-vous? --- Pas tout de ſuite; mais ſoyez tranquille; j'arrangerai tout cela... Enfin, le marquis perſuada, ſéduiſit ſi bien la petite provinciale, qu'elle conſentit à ſe laiſſer enlever le lendemain à quatre heures du matin, par la petite porte du palais, qui donne ſur le grand eſcalier. Il devoit lui donner la main, & après quelques tours de bal, perdre le couſin; ſon coureur & un autre laquais le recevroient au bas du petit eſcalier & le porteroient dans la voiture qui diſparoîtroit en un inſtant. Le couſin, comme on croit bien, n'entendit rien de tout cela, & le marquis qui ne s'étoit pas nommé, croyoit ne courir aucun riſque. Il quitte ſa belle en ſcellant le traité d'un chaſte baiſer. Le len-

demain, (c'étoit le mardi gras) la prétendue belle étoit au bal à deux heures préciſes, armée juſqu'aux dents; car le jeune téméraire craignoit que par malice la ſociété ne manquât aux précautions qu'il avoit dictées. La femme qui faiſoit la mere, devoit ſe trouver à la porte fatale à l'heure dite, accompagnée de M. le duc de Chartres, & de deux ou trois hommes de ſa ſuite tous maſqués. Des valets vigoureux ſe tenoient à l'écart, prêts à s'élancer au premier ſigne en cas d'agreſſion de la part de ceux du marquis. Celui-ci arrive, joue ſon rôle comme un ange; le couſin ſe laiſſe perdre. Les deux amans arrivent; il n'y a plus qu'un ſeul pas à franchir; déjà le coureur ſaiſit la belle, quand la mere paroît & jette des cris affreux. Le marquis, alors maſqué, brave l'orage, tranche du grand ſeigneur, parle de ſainte Pélagie, d'ordres du roi, de main-forte, pendant que la T*** étoit obligé de diſtribuer de vigoureux coups de poing au laquais qui l'enlevoit très-ſérieuſement. Le duc de Chartres & ſa ſociété mirent fin à cette étrange ſcene en ſe démaſquant, & ce qui ne fut pas le plus plaiſant pour le marquis, en démaſquant le jeune homme, & forçant l'enleveur à en faire autant.

On ne ſauroit aſſurément jouer un plus cruel tour, ſi ce n'eſt celui que ce même la T*** fit à un banquier de Paris. Ceci paroîtra peut-être tenir un peu du brigandage qu'on ne devoit pas craindre dans une ville ſi policée, ſi les précautions arbitraires que la police elle-même néceſſite apparemment, n'en fourniſſoient la facilité, l'occaſion & le prétexte.

Il eſt à Paris un banquier très-connu, nommé Peixotte, qui ne hait pas les jolies femmes, mais qui ne les aime que par un certain côté. La Dervieux eſt une fille de ce bas monde, jolie comme l'amour, toute jeune & très-connue. Outre ſon entreteneur, homme fort riche, elle avoit, ſelon l'uſage, deux amis, l'un conſeiller au parlement, l'autre étoit préciſément ce ruſé la T***, dont on vient de voir les ébats.

Peixotte arrive un matin chez la demoiſelle. Aucun des trois tenans ne s'y trouve. Il offre cent louis, ſi l'on veut dévoiler tous ſes appas. On ſe déshabille, & le vieux ſatyre, après quelques éloges très-ſuccincts ſur une gorge & des charmes plus ſecrets qui mériteroient des autels, s'extaſie ſur une chûte de reins admirable; il admire, il touche, il palpe,

il careſſe ; il ſe met à genoux devant des feſſes qui le diſputent à Vénus Callypige ; lunettes ſur le nez, repréſentez-vous l'infame en extaſe.

Un doigt profane. --- Ah ! Monſieur, je n'en ſuis point. --- Ma belle enfant, je te donnerai ce que tu voudras.... Il s'enhardit ; elle ſe fâche.... Il s'en va avec promeſſe de revenir.

Le ſoir, la Dervieux conte à la T*** ſon aventure. Celui-ci l'aſſure qu'elle eſt une ſotte, qu'il faut tirer parti de ce goût hétéroclite, qu'elle peut s'en repoſer ſur lui, & le laiſſer faire. Donne un rendez-vous à ce vieux coquin, dit-il ; mais ſans aſſouvir ſa fantaiſie. Tu entends. Je veillerai.

Rendez-vous donné, cent autres louis apportés. Peixotte demande pour toute grace qu'elle laiſſe placer entre ces belles feſſes qu'il adore un petit étui de nacre de perle très-mignon & très-joli. Après bien des contorſions très-riſibles, la Dervieux laiſſe placer l'étui. Les deux jeunes gens étoient cachés ; mais quel eſt leur étonnement de voir le ſapajou tirer ſix grandes plumes de paon, déboucher l'étui, & les faire entrer dans des trous faits exprès. Il ſe met enſuite à un bout de la chambre, la fait promener, & com-

mence avec lui-même l'opération d'onam, en contemplant la jolie perſpective qu'il s'étoit faite. La petite folle ſe miroit dans les glaces, & rioit de tout ſon cœur. On croit bien que la T*** & le magiſtrat ſon digne acolyte, furent obligés de quitter leur cachette pour ne pas ſe trahir.

Cependant le vilain propoſe de remplacer l'étui. La belle bien conſeillée ſe montre moins difficile, mais propoſe un autre rendez-vous, & met cet étrange pucelage à cinq cents louis. Peixotte n'eſt point effrayé; il accepte; on prend jour; on ſe ſépare, & l'homme emporte ſon étui & ſes plumes.

Alors la T*** bâtit un projet; il ſuivoit encore le barreau; au jour nommé, ils arrivent, ſon camarade & lui, chez la petite en robe de palais. Son valet-de-chambre portoit un habit rouge avec une treſſe d'or & une épée; ce qui approchoit beaucoup d'un ſurtout d'uniforme d'inſpecteur de police. Deux grands laquais en habit gris compoſoient le reſte de l'eſcorte. La petite bien inſtruite de ſon rôle, & ſur-tout de faire dépoſer ſur la cheminée les cinq cents louis, les deux roués paſſent dans une autre chambre. Peixotte arrive.

La ſcene s'ouvre par la genuflexion, la contemplation, les adorations. L'étui revient ſur jeu; le paon ſe promene pour mettre en train Monſieur: ſoudain les portes s'ouvrent avec bruit, & l'on annonce MM. les commiſſaires du roi & un inſpecteur de police: la fille veut ſe cacher; l'inſpecteur l'arrête, Meſſieurs coupent le chemin au vieux fol fort intrigué de tout cet appareil, & l'inſpecteur ſe place auprès de la cheminée, afin de veiller à ce qu'il n'approche pas les rouleaux. Alors, de l'air le plus grave, la T*** lui dit: « Monſieur, la cour informée des déportemens » qui ſe commettent chez Mademoiſelle, a » délibéré à ce que nous nous tranſportions » ici, pour y procéder verbalement, à l'effet » d'arrêter des débauches auſſi ſcandaleuſes » que nuiſibles à la population. »

Plus mort que vif, Peixotte ſe raſſeoit dans un fauteuil; on apporte une table; le conſeiller au parlement tire du papier, & la T*** dicte un procès-verbal où rien n'eſt oublié; l'état des lieux, des choſes, l'examen de l'étui, des plumes, le ſignalement de l'homme, ſon refus de dire ſon nom, &c. &c. le tout mis en ſéqueſtre pour être dépoſé, dit-il, au greffe de la cour. La T*** approche enſuite de la

cheminée ; à la vue de l'or, il marque de l'étonnement, de l'incertitude, & demande à qui il eſt. La petite, ſuivant ſes inſtructions, aſſure qu'il eſt à elle. Le ſcélérat affecte un doute, & déclare qu'il eſt obligé de le confiſquer s'il appartient à l'anonyme. Peixotte interrogé affirme que cet argent eſt à la Dervieux ; alors la T*** le lui remet en lui faiſant une éloquente mercuriale. Il exige une atteſtation de Peixotte, qui déclare ne ſavoir écrire ; le greffier la rédige pour lui, & Peixotte y ajoute une croix ; puis il reçoit une vive ſemonce ſur la meſſéance de ſes goûts italiens. On lui annonce enfin qu'il eſt libre, & il ſe ſauve.

Le ſoir il y avoit à l'opéra vingt copies figurées du procès-verbal, auquel les deux démons eurent l'attention de joindre encore une eſtampe faite d'après le ſignalement, & où les perſonnages étoient d'une reſſemblance frappante. On peut juger de la fureur de Peixotte d'avoir été joué ainſi. Pour l'achever, la T*** envoie le lendemain chez lui un laquais dégourdi & bien préparé porter des complimens, & lui dire qu'étant informé qu'il avoit une PARTIE de plumes de paon à vendre, il le prioit de lui en céder la moitié,

parce qu'il en avoit un beſoin très-urgent, & qu'au reſte le prix ne faiſoit rien.

CHAPITRE XIII.

*Solution de deux problêmes d'économie politique, propoſée par M.*** au comte de ***.*

Premier problême.

Les économiſtes ont-ils jamais ſongé que l'homme pût ſe donner un pain & un vin artificiels? Il ne faudroit que deux ou trois expériences chymiques pour y parvenir; & ſi l'on y réuſſiſſoit, cette découverte ne renverſeroit-elle pas la plus grande partie de la ſcience économique? Si la nourriture des hommes étoit à leur diſpoſition, à peu près comme l'eau qu'ils boivent, que deviendroient les ſpéculations ſur les bleds? que deviendroit la ſcience économique?

Premiere solution.

D'abord le pain & le vin ſont aujourd'hui, comme ils le ſeroient alors, une œuvre purement artificielle de l'homme, & c'eſt cette œuvre que la bonne & ſaine économie politique en-

courage à perfectionner. C'eſt à ce perfectionnement radical de l'eſpece humaine que toutes les connoiſſances doivent tendre comme à leur centre commun ; & c'eſt en raiſon de leur degré de rapprochement de cette tendance qu'elles doivent être priſées en politique.

Mais toutes les découvertes du monde n'empêcheront pas que l'homme qui ne peut rien faire que de concert avec la nature, doit avoir pour premier & inévitable moyen l'obéiſſance aux loix de l'ordre naturel. La connoiſſance de celles d'entre ces loix qui ſont relatives à la proſpérité & à la perpétuité de l'eſpece humaine, compoſe la ſcience économique : or il n'eſt pas vrai que la découverte, bien gratuitement ſuppoſée poſſible, renverſât cette ſcience.

Si l'on inventoit une maniere de produire des ſubſiſtances ſi facile & avec une telle abondance, que dans une matinée un homme fît ſortir de ſon creuſet (ce qui au reſte eſt une penſée très - creuſe) de quoi donner à manger à cinq cents, il en réſulteroit, ſans doute, que l'on abandonneroit nos cultures actuelles, ou du moins celle des bleds.

Celle des bois reſteroit précieuſe pour faire

du charbon qui augmenteroit beaucoup de prix, & l'exploitation des mines pour chercher les matieres minérales qu'employeroit ce beau ſecret, prendroit auſſi une grande activité. Les hommes ſe multiplieroient prodigieuſement, en raiſon de la plus grande abondance des ſubſiſtances, & conformément à ce premier axiome de la ſcience économique : TELLE EST LA SUBSISTANCE : TELLE EST LA POPULATION.

Dans cette population très-multipliée, la néceſſité de bonnes loix & d'une grande vigilance pour leur exécution ſeroit encore plus preſſante qu'elle ne l'eſt aujourd'hui ; & le principe fondamental de ces bonnes loix ſeroit comme aujourd'hui D'ASSURER A CHACUN L'USAGE DE SA LIBERTÉ ET LA CONSERVATION DE SA PROPRIÉTÉ ; ce qui ne ſe peut qu'en faiſant obſerver à tous la condition DE N'ATTENTER NI A LA LIBERTÉ NI A LA PROPRIÉTÉ D'AUTRUI.

La réciprocité & la liaiſon naturelle des droits & des devoirs ſeroient donc reconnues comme aujourd'hui. Les loix ſur ce commerce devroient, comme aujourd'hui, lui procurer la plus grande liberté, comme à toutes les actions utiles & licites. Les loix de

l'impôt devroient encore être les mêmes. Il faudroit s'appliquer à le prendre à la ſource des productions & des ſubſiſtances telle qu'elle pourroit être alors, de peur de gêner les relations ſociales & de nuire à la liberté. Les propriétés foncieres & mobiliaires devenant plus petites & partagées entre un plus grand nombre d'hommes, deviendroient par cela même encore plus précieuſes pour chacun; & la tentation pour les valeurs pouvant être plus grande & ceux-ci plus nombreux, la réaction ſociale pour la conſervation des propriétés deviendroit plus active & mieux combinée. Un intérêt perpétuel aiguiſe les moyens. La meilleure police eſt actuellement dans les pays de digues, où la moindre négligence noyeroit la patrie. Ainſi la ſociété ſe perfectionneroit. Les hommes ayant peu à faire pour vivre, mais beaucoup pour conſerver, acquéreroient de l'eſprit, étendroient leurs connoiſſances, deviendroient meilleurs moraliſtes, meilleurs politiques, artiſtes plus ingénieux; mais ni la morale, ni la politique, ni les principes des arts ne ſeroient changés, & comme les vérités mathématiques reſteroient, les autres vérités non moins certaines qui repoſent ſur les droits & les devoirs des

hommes réunis en ſociété ſubſiſteroient également. C'eſt pour approcher de ce terme que nous tâchons de faire venir dix ſeptiers de bled où nos prédéceſſeurs en recueilloient trois ; ce que je crois plus facile que de découvrir l'élixir de vie.

Second problême.

Le papier-monnoie, ſujet à de triſtes abus il eſt vrai, ne convient-il cependant pas aux états corrompus & ſortis de leurs limites, ainſi que le mercure convient aux vérolés ? La France ne feroit-elle pas mieux, puiſqu'elle veut avoir la guerre, d'avoir, au lieu de ces parchemins qui ne ſont que pour les riches, les petites bandes de papier qui font jouir le pauvre ? Qu'importe que ce ſoit une illuſion ? L'argent n'en eſt-elle pas une auſſi ? Il n'y a que la derniere génération qui pourra ſe plaindre, & les métaux ſont plus écraſans que le papier qui vivifie, qui anime la circulation, & ne trompe qu'une fois.

Solution.

Il faudroit faire un volume pour développer tous les maux qui découlent du papier-

monnoie. Mais les principes ſont en politique comme en morale la clef de tout problême.

Tout ce qui promet au futur eſt un outil de friponnerie qui fait des fripons ; & celui qui propoſe la queſtion ci-deſſus s'avoue de bonne-foi fripon politique, qui, *ſemblable* aux juifs, renvoie le ſang du juſte *ſuperfilios noſtros*. *Je n'ai* point vu mon grand-pere ; mais je regarde lui & ſes peres comme les auteurs des biens dont je jouis ; & ce reſpect m'empêche de mettre mon bien à fonds perdu ſur ma tête & celle de mes enfans, parce que je dois à mon petit-fils le bien de mon aïeul. Toute meſure qui doit retomber ſur nos petits-fils eſt atroce & barbare. Si *l'humanité* étoit ſeulement ce que nous pouvons voir & atteindre, à meſure que notre vue baiſſe nous deviendrions plus inhumains.

Argent & papier ne ſont rien ; tout roule ſur la confiance. Ce qui tend à altérer la confiance, tend à tout arrêter, à tout obſtruer ; & la ſuſpenſion des rapports des hommes entr'eux eſt la mort ſociale. Comment donc nommer l'acte qui promet plus qu'il ne peut tenir ? Comment eſpérer que la néceſſité ne nous force pas à promettre plus que nous ne pouvons ? Seroit-ce connoître

les hommes que de ſe flatter que leur paſſion ne verra pas toujours la néceſſité dans le beſoin préſent, & le beſoin dans le ſuccès de la volonté actuelle.

Quant à la comparaiſon, elle n'eſt pas juſte : le mercure convient aux vérolés comme remede ; mais les cantharides apportent aux impuiſſans la mort. *Le crédit public*, ou ce qu'on appelle ainſi, ſont les cantharides d'un état. On n'y a recours qu'au moment de la paſſion effrénée, & ſes moyens excitent & animent la circulation, comme les philtres animent le ſang. LA DURÉE, LA DURÉE, voilà la ſaine politique. Toute autre éleve ſur les membres de nos enfans un trophée fétide à l'orgueil des ambitieux, fléaux mortels de leur patrie. NOS PERES ONT MANGÉ LE FRUIT VERD, ET NOUS EN AVONS LES DENTS AGACÉES.

CHAPITRE XIV.

*Mon ami Ch*** s'eſt trouvé avant-hier chez Madame de la B**, lorſque la comteſſe de*** & le*** lurent quelques pieces fugitives. Avec ſon talent extraordinaire pour les abréviations, il en prit copie auſſi rapidement qu'on les récitoit, & les voici.*

MON RÊVE.

*Par Madame la comteſſe de***.*

JE dormois : à ta longue abſence
Un ſonge a fait deux fois ſuccéder ton retour,
Cher Myſis, & deux fois mon cœur à ta préſence,
Tout mon cœur a frémi d'amour.
Je t'ai vu, tu verſois des larmes ;
Je t'ai vu friſſonner, tomber à mes genoux,
Et du voile importun qui te céloit mes charmes
Ecarter le tiſſu jaloux.
Moment délicieux ! ta main voluptueuſe
Porte le trouble en tout mes ſens ;
Et tes regards ſi languiſſans,
Et tes baiſers ſi careſſans
Irritent ma flamme amoureuſe.
A ma foibleſſe, ô dieux ! où trouver un ſoutien ?

Je

Je tombe dans tes bras, j'y demeure éperdue ;
Mon œil ſe trouble, & je ne vois plus rien ;
Toi-même, cher amant ! diſparois à ma vue :
Je veux parler, je perds la voix ;
Ma bouche en feu reſpire ton haleine ;
Je meurs, & renaiſſant à peine,
Je meurs une ſeconde fois.
Mais hélas ! cette ivreſſe où mon ame ſe plonge
M'abandonne avec le ſommeil,
Et je gémis à mon réveil
De ne trouver que la trace d'un ſonge.
Hâte-toi donc, Myſis, quitte ces triſtes lieux,
Où je ne puis ſourire à ce que j'aime.
Ton abſence vieillit la nature à mes yeux,
Et loin de toi je ſens que je vieillis moi-même.
Ce faſtueux Paris eſt pour moi ſans attrait ;
Aux lieux où tu n'es pas rien n'a droit de me plaire.
Ici rêveuſe & ſolitaire,
Par-tout autour de moi je porte un œil diſtrait :
Viens me la faire aimer cette ville bruyante,
Où je vis à regret ſi loin de mon amant.
Ah ! viens calmer un trop cruel tourment,
Tes baiſers ſeuls rendront la vie à ton amante.

ÉLÉGIE

*Sur la mort de Mignonne (1), petite chienne de la comteſſe de **.*

QUE ſous vos doigts le luth gémiſſe !
Muſes ! que l'écho de ce bord
Des chants lugubres de la mort
Dans la profonde nuit longuement retentiſſe !

J'aimois Mignonne, & Mignonne n'eſt plus.
Je l'aime encore ; au dieu des rives ſombres
J'adreſſe des vœux ſuperflus,
Mes triſtes vœux ne ſont point entendus.
Elle habite à jamais le domaine des ombres.
Je le ſais trop ; mes pleurs ne l'affranchiront pas
De cette loi preſcrite à tout ce qui reſpire.
Lorſque n'a guere en mon joyeux délire
Je célébrois Mignonne & ſes appas,
Qui m'auroit dit que bientôt ſur ma lyre
Je lamenterois ſon trépas.

Que ſous vos doigts le luth gémiſſe !
Muſes ! que l'écho de ce bord
Des chants lugubres de la mort
Dans la profonde nuit longuement retentiſſe !

(1) La piece précédente n'a jamais paru. Celle-ci a été imprimée ; mais elle eſt ici très-changée.

Mais, que dis-je ! non, non : de vos airs douloureux,
Muſes ! je ne veux plus l'hommage,
L'eſpoir, ami des malheureux,
Préſente à ma triſteſſe une riante image ;
Je vois errer Mignonne en ce charmant boccage,
Où la douce clarté d'un jour pâle & douteux
Luit ſur les morts qui firent des heureux.
Mignonne adouciſſoit les chagrins de ma vie ;
Compagne trop aimable & conſolante amie,
Elle ſavoit les endormir ;
Ses ſoins touchans & vrais dans mon ame attendrie
Ramenoient quelquefois l'aurore du plaiſir,
Et mon bonheur n'irritoit pas l'envie.
Pour la payer des biens qu'elle m'a faits.
Sans doute, ô fille de Cérès !
Sur vos genoux vous careſſez Mignonne ;
Mignonne entre vos bras mollement s'abandonne
Aux doux loiſirs d'une éternelle paix.
Je la vois.... Mais hélas ! illuſion funeſte !
Mignonne, des douceurs dont tu m'as fait jouir
Le ſeul plaiſir maintenant qui me reſte,
C'eſt d'en pleurer encor le triſte ſouvenir.

Que ſous vos doigts le luth gémiſſe !
Muſes ! que l'écho de ce bord
Des chants lugubres de la mort
Dans la profonde nuit longuement retentiſſe !

Les Amans casuistes.

Par * * *.

Un échappé du séminaire,
Bien patelin, bien sensuel,
Pressoit la timide Glycere
De conduire son ame au ciel
Par un chemin qui n'y va guere.
« Fi donc, Monsieur ! c'est un péché mortel,
» Et si je puis, je ne veux point en faire....
» Laissez-moi donc, où j'appelle ma mere. --
» -- Mon bel enfant ! quittez ce ton sévere,
» Répond le jeune chérubin ;
» C'est un péché que la COLERE.... »
Puis promenant sa chatouilleuse main
Sur les lys mobiles d'un sein
Que couvre une gaze légere :
« M'enviez-vous, dit-il d'un ton benin,
» Une innocente fantaisie
» Qui n'ôte rien à vos appas ?
» C'est un gros péché que l'ENVIE,
» Et Dieu ne le pardonne pas. »
Le jeune apôtre eut peu de chose à dire,
Pour combattre un péché d'ORGUEIL.
Son exorde fut un sourire,
Accompagné du plus tendre coup-d'œil.

Tout le ſermon fut : JE VOUS AIME ;
Trois petits mots qu'il ſut paraphraſer
Mieux que n'eût fait ſaint Auguſtin lui-même,
Et la péroraiſon fut un ardent baiſer.

Que voulez-vous que faſſe une novice
Contre un ſéducteur à collet ?
Il obtint tout ce qu'il vouloit
En prêchant contre l'AVARICE.
Pour un ſermon il en fit trois....

Mais las ! à quel revers la nature eſt ſoumiſe !
Voilà l'éloquence aux abois.
La néophyte avec raiſon ſurpriſe
Qu'il eût ſi-tôt perdu l'uſage de la voix,
Et qui goûtoit au fond d'une ame bien épriſe,
Sa morale onctueuſe, inſinuante, exquiſe,
Dans la ferveur & le tendre abandon
D'une ame à Dieu nouvellement conquiſe
Demandoit un nouveau ſermon.
Il en fit un contre la GOURMANDISE,
La peignit comme un ſouffle émané du démon.
Glycere, d'un regard où ſe peignoit l'ivreſſe,
Jeté nonchalamment ſur le froid directeur,
Lui dit : je vous entends ; mais croyez-vous, Monſieur,
Qu'on ſe ſauve avec la PARESSE ?

ÉPIGRAMME

*Sur le maréchal de * * & LINGUET.*

MONSIEUR le maréchal, pourquoi tant de réſerve
Quand Linguet le prend ſur ce ton ?
Que ne le faites-vous mourir ſous le bâton,
Afin qu'une fois il vous ſerve ?

Sur M. DE SARTINE.

J'AI balayé Paris avec un ſoin extrême,
Et voulant ſur les mers balayer les Anglois,
J'ai vendu ſi cher mes balais
Que l'on m'a balayé moi-même.

Sur le compte rendu de M. NECKER.

EN voyant notre directeur
Prononcer ſon panégyrique,
Écoutons, dit le détracteur,
Joſſe déclame en ſa boutique.
De ce chef-d'œuvre, ami lecteur,
Crains de juger ſur l'épiderme,
Et tiens-toi pour dit qu'il renferme
Tous les ſacremens de l'auteur.

Sur le marquis DE *Villette.*

Charles eſt auteur, mais non pas comme un autre;
Il fait des vers avec ſon teinturier;
Selon le vent, eſt athée, eſt apôtre;
Il eſt marquis, quoique bon roturier,
A-t-on la paix? voilà Charles guerrier.
Veut-on ſe battre? il parle, il parle, il parle.
Voltaire arrive? il devient ſon fourrier.
Voltaire meurt: Adieu donc Monſieur Charles.

Sur M. Suard *&* *l'abbé* DE Lille. *Par ce dernier, à propos de leur élection à l'académie.*

Suard! de Lille! eh! pourquoi les élire?
Pourquoi? ... l'un a traduit, & l'autre a fait traduire.

Sur M. D'Arnaud de Baculard, *conſeiller d'ambaſſade.*

D'Arnaud de Baculard, conſeiller d'ambaſſade,
Vous êtes un rimeur auſſi mince que fade;
Tel le Mançanarès formidable en ſon nom,
N'eſt qu'un ruiſſeau roulant ſur un obſcur limon.

Fable nouvelle,

Par M. l'abbé Aubert.

« Psyché par ma plume embellie,
» Par mes beaux vers la Fontaine effacé, (1)
» Répondent qu'à l'académie
» Dans un fauteuil je me verrai placé,
» Malgré la cabale & l'envie. »
C'étoit ainſi qu'Aubert, tous les ſens agités,
Applaudiſſoit lui-même à ſon heureux génie.
Des gens de goût diſoient à ſes côtés :
« Cette fable que vous contez
» Doit vous paroître bien jolie ! »

Couplets chantés chez Madame la princeſſe de **.

Sur l'air du vaudeville du Bûcheron.

De nos ſoupers où la folie
Badine avec impunité,
Nous écartons la pruderie,
Elle épouvante la gaîté.
Livrez-vous donc à la faillie,

(1) C'eſt là une partie des prétentions de M. l'abbé Aubert.

Meſſieurs, mais ſachez notre goût;
C'eſt toujours l'excès qui gâte tout. (Bis.)

Pourvu qu'une écorce légere
Couvre avec art ce qu'on nous dit,
On eſt aſſuré de vous plaire;
Nous pardonnons tout à l'eſprit.
Mais lorſque la gaze eſt trop claire,
L'enjoûment fait place au dégoût;
C'eſt toujours l'excès qui gâte tout. (Bis.)

Aux tranſports charmans du délire
Le ton décent s'unit au mieux;
Conſervons le droit de ſourire
Sans porter la main ſur les yeux;
L'intérêt du plaiſir m'inſpire,
L'abus en émouſſe le goût;
C'eſt toujours l'excès qui gâte tout. (Bis.)

Pour la même occaſion.

Sur l'air du vaudeville de Roſe & Colas.

VOULEZ-VOUS entendre une chanſon?
Dites que l'on me verſe à boire:
Bacchus aujourd'hui ſur Apollon
Eſt ſûr de remporter la victoire.
L'un dicte un couplet apprêté;
L'autre le fait ſans qu'on y ſonge.

Les vers ſont amis du menſonge,
Dans le vin eſt la vérité.

Pour chanter ici tous nos plaiſirs,
Qu'avons-nous beſoin du Parnaſſe ?
Tout inſpire & flatte nos deſirs,
Et l'eſprit au cœur céde la place :
L'éloge le moins apprêté
Peut s'y faire ſans qu'on y ſonge.
Les vers ſont amis du menſonge,
Dans le vin eſt la vérité.

L'art ne nous prête point ſon ſecours ;
Nous négligeons ſon impoſture,
Et le ſoin d'orner tous nos diſcours
N'eſt réſervé qu'à la nature :
Goûtons avec ſécurité
L'ivreſſe où la fête nous plonge.
Les vers ſont amis du menſonge,
Dans le vin eſt la vérité.

Quand je vois un verre de ce vin,
Servi par des hôtes aimables ;
Quand je vois l'aſſemblage divin
Des beautés qui brillent à nos tables,
Laiſſant les muſes de côté,
L'eſprit me vient ſans que j'y ſonge.
Les vers ſont amis du menſonge,
Dans le vin eſt la vérité.

Dans un ſéjour ſi délicieux
Le même intérêt nous raſſemble ;
Tout y charmes & nos cœurs & nos yeux ;
Chantons-y nos plaiſirs tous enſemble ;
Et puis embraſſons de côté ;
Mais honni ſoit qui mal y ſonge.
Les vers ſont amis du menſonge,
Dans le vin eſt la vérité.

CONTE

*Par M. DE LA R**.*

Du côté de la barbe eſt la toute puiſſance,
Et la femme en tout tems lui doit obéiſſance,
Diſoit d'un ton ſévere à ſa jeune moitié
Un vieux juge remarié.
Le ſermon achevé il court à l'audience ;
Mais trop tôt de retour, il la voit qui faiſoit
Tout ce que ſon grand clerc vouloit.
Il gronde, & furieux d'une ſi prompte offenſe,
Menace d'en tirer vengeance.
Cher époux, lui dit Aliſon
D'un air doux & plein d'innocence :
DU CÔTÉ DE LA BARBE EST LA TOUTE PUISSANCE ;
Je pratiquois votre leçon
En pratiquant l'obéiſſance.

CHAPITRE XV.

Anecdotes & traits détachés.

MADAME la comteſſe de B** avoit prophétiſé à la reine, lors de ſa premiere groſſeſſe, un dauphin; la prophétie ne ſe vérifia pas, & la reine en fit faire des reproches au joli poëte qui s'excuſa ainſi :

Oui, pour fée étourdie à vos traits je me livre;
Mais ſi ma prophétie a manqué ſon effet,
Il faut l'avouer : c'eſt qu'en ouvrant mon livre,
J'avois pour le premier pris le ſecond feuillet.

LE roi de Pruſſe faiſoit peu de cas des vers du cardinal de B**. Il fit imprimer quelque part, au ſujet de ſa maniere de travailler, cette phraſe : *& je laiſſe à B** ſa ſtérile fécondité.* On aſſure que ce petit lardon, ayant irrité le miniſtre poëte, a produit le traité de Vienne, le projet de dépouiller le roi de Pruſſe, la confédération de la Saxe, de l'Autriche, de la Ruſſie & de la France, & notre derniere guerre de terre. Cela fut

reproché à l'abbé dans une piece de vers assez belle, qui finissoit par ceux-ci :

Six cents mille hommes égorgés,
Monsieur l'abbé, de grace, est-ce assez de victimes ?
Et les mépris d'un roi pour vos petites rimes
Vous semblent-ils assez vengés ?

DIDER * écrivoit à l'impératrice de Russie : « Quand nous étions jeunes, nous allions » quelquefois au bordel, Montesquieu, Buf- » fon, le président de Brosse & moi. De » nous tous, lorsqu'il s'étoit bien préparé, » le président de Brosse étoit celui qui pré- » sentoit la figure la plus imposante ; & son » mérite ne laissoit pas de contraster avec sa » petite taille de quatre pieds & demi, mince » & fluette : or comme tout petit homme » est vaniteux, il se vantoit auprès des nym- » phes du lieu du seul bout qui lui donnât » quelque supériorité sur nous autres. Une » d'entr'elles le tourne, & lui dit : CELA EST » BEAU ; MAIS OÙ EST LE CUL QUI POUSSERA » CELA ?

» Quand je vois de même une esquisse de » tableau, un projet de poëme, un plan de

» tragédie, une entrepriſe de politique; je » me rappelle toujours cette diable de fille; » je regarde l'homme, & je dis : CELA EST » BEAU ; MAIS OÙ EST LE CUL ? »

Mais ſavez-vous que Sainteſoix a un mérite rare, de la gaieté, de la preſteſſe, de la ſupériorité ſur les affaires? Dans ſon genre c'eſt un aigle. --- Eh! mais oui : j'en connois beaucoup comme cela ; Radonvilliers, l'abbé Coyer, l'ami Marmontel, & Pezai dans ſon tems, & Lambert encore, & le beau Cardinal. C'eſt une eſpece très-variée que les ornythologiſtes déſignent par la phraſe latine : *AQUILÆ INDICOROSTRO.*

Petit éloge de M. TURGOT, miniſtre d'état. (1)

Il ſemble, Meſſieurs, que par une déplorable fatalité nous ne puiſſions nous raſſembler ſans avoir à gémir de nos pertes. Après avoir vu diſparoître ſucceſſivement du milieu de nous, en moins de dix mois, quatre de

(1) Ce petit diſcours a été prononcé dans la ſociété royale d'agriculture d'Orléans, le 22 mars 1781.

nos membres les plus diſtingués (1), falloit-il encore que parmi nos aſſociés honoraires, une nouvelle perte vint mettre le comble à nos diſgraces, & que le ſujet de notre douleur en ce moment fût une calamité publique! Oui, Meſſieurs, je ne puis appeller d'un autre nom la mort d'un homme qui a donné à la France un ſpectacle peut-être inoui juſqu'ici: dans une fonction ſubalterne, celui d'un intendant de province toujours actif & toujours juſte: dans la plus importante des places, celui d'un miniſtre toujours incorruptible & toujours bienfaiſant: dans la retraite enfin, celui d'un ſage toujours égal & toujours citoyen.

Digne de toutes nos louanges, ou, pour mieux dire, ſupérieur à toutes dans ces trois époques de ſa vie, c'eſt de l'hiſtoire ſeule que M. Turgot peut en attendre qui répondent à la grandeur de ſon ame; & l'éloge que lui deſtine cette diſpenſatrice équitable de la renommée ou du blâme, ce juge impartial & ſévere des grands, qu'on ne peut ni ſéduire ni tromper, ſans doute, ne pourra s'appliquer qu'à lui ſeul.

(1) MM. l'abbé de Condillac, le Troſne, Breton de Montramier & d'Orléans.

Elle dira donc de lui, cette auguſte interprete de la vérité, ſi peu accoutumée à s'arrêter avec complaiſance ſur les miniſtres des finances, & qui ne compte point les années d'adminiſtration, mais les faits qui les ont remplis; elle dira: ſucceſſeur du miniſtre le plus déprédateur & le plus dépravé, il a oppoſé pour contraſte la regle au déſordre, l'intégrité au brigandage, les mœurs à l'effronterie & au cyniſme. Elle dira: il n'a été que vingt mois en place; de ces vingt mois il en a paſſé huit dans ſon lit aux priſes avec la mort; & pendant ce court eſpace de tems, il a affranchi les campagnes de ce joug accablant, qui, arrachant par force les cultivateurs à leurs travaux productifs, nuiſoit à la naiſſance des denrées pour en faciliter le tranſport. Il n'a été que vingt mois en place; & briſant les entraves odieuſes ſi injuſtement miſes à l'induſtrie, il a réintégré tous les citoyens utiles dans l'exercice de leurs facultés & de leurs talens, ſans leur faire payer chérement un droit gratuitement donné par la nature. Il n'a été que vingt mois en place; & fixant enfin par l'autorité l'opinion ſur l'important commerce des grains, il a réſolu ce grand problême de la liberté que la raiſon réclamoit,

réclamoit, & que l'expérience n'a pas contredit; puis appliquant le principe fécond au commerce de cette autre production, pour laquelle la France paroît privilégiée, & qui devroit être une des ſources les plus abondantes de ſa richeſſe, il a pourſuivi d'une main victorieuſe, tous les privileges excluſifs qui l'enchaînoient dans les lieux de ſa naiſſance, ou l'arrêtoient dans ſa marche. Elle dira: il n'a été que vingt mois en place, & pendant tout ce tems, il a permis ſans reſtriction la diſcuſſion la plus entiere ſur tous les points de l'adminiſtration, parce que le gouvernement ne peut s'éclairer que par elle; parce qu'il ne pouvoit redouter la lumiere; parce qu'un des premiers droits du citoyen enfin, eſt de pouvoir prononcer ſur des objets qui le touchent auſſi eſſentiellement.

L'hiſtoire s'appropriera en même tems, comme ſon plus bel héritage, ces quatre édits précieux, où la raiſon parle un langage ſi touchant & ſi noble, où la vérité ſe préſente avec cette éloquence majeſtueuſe & ſimple, qui la rend aimable & perſuaſive, ſans faſte, ſans oſtentation, ſans cet étalage qui ne ſert trop ſouvent qu'à parer l'erreur. Elle les aſſociera aux réflexions de Marc-

Aurele, & elle les répétera avec attendriſſement juſqu'à la derniere poſtérité, & elle s'écriera en finiſſant & les larmes aux yeux: Depuis Sully vit-on jamais rien de comparable pour l'utilité publique? Quel autre, en ſi peu de tems, a jamais tant fait pour ſa patrie? Hélas! ſi les cinq dernieres années de ſa vie au moins, avoient pu lui être conſacrées, que n'auroit pas exécuté cet homme de bien, qui chériſſoit ſi tendrement le peuple & ſervoit ſi fidellement le roi!

CHAPITRE XVI.

Avis aux Heſſois (1) & autres peuples de l'Allemagne, vendus par leurs princes à l'Angleterre.

Quis furor iſte novus? quo nunc, quo tenditis? --
Heu! miſeri cives! non hoſtem, inimica que caſtra;
--- Veſtras ſpes uritis. VIRG.

INTRÉPIDES Allemands! quelle flétriſſure laiſſez-vous imprimer ſur vos fronts généreux! Quoi! c'eſt à la fin du dix-huitieme ſiecle que les peuples du centre de l'Europe ſont les ſatellites mercénaires d'un odieux deſpotiſme! Quoi! ce ſont ces valeureux Allemands qui défendirent avec tant d'acharnement leur liberté contre les vainqueurs du monde, & braverent les armées Romaines, qui, ſemblables aux vils Africains, ſont vendus & courent verſer leur ſang dans la cauſe des tyrans! Ils ſouffrent qu'on faſſe chez eux

(1) Ce pamflet a paru à Amſterdam, lorſque le prince de Heſſe amena ſes ſujets dans les vaiſſeaux anglois, comme un boucher conduit ſes troupeaux pour les égorger. On l'a traduit en cinq langues; mais il n'eſt point connu en France.

LE COMMERCE DES HOMMES ! qu'on dépeuple leurs villes, qu'on épuiſe leurs campagnes, pour aider d'inſolens dominateurs à ravager un autre hémiſphere !... Partagerez-vous long-tems encore le ſtupide aveuglement des vos maîtres ?... Vous, reſpectables ſoldats ! fideles & redoutables ſoutiens de leur pouvoir ! de ce pouvoir qui ne leur fut confié que pour protéger leurs ſujets !... Vous êtes vendus !... Eh ! pour quel uſage ? Juſtes dieux !... Amoncelés comme des troupeaux dans des navires étrangers, vous parcourez les mers : vous volez à travers les écueils & les tempêtes, pour attaquer des peuples qui ne vous ont fait aucun mal, qui défendent la plus juſte des cauſes, qui vous donnent le plus noble des exemples.... Eh ! que ne les imitez-vous, ces peuples courageux, au lieu de vous efforcer de les détruire ! Ils briſent leurs fers : ils combattent pour maintenir leurs droits naturels, & garantir leur liberté ; ils vous tendent les bras ; ils ſont vos freres, ils le ſont doublement ; la nature les fit tels, & des liens ſociaux ont confirmé ces titres ſacrés : plus de la moitié de ce peuple eſt compoſée de vos compatriotes, de vos amis, de vos parens. Ils ont fui la tyrannie

aux extrémités du monde ; & la tyrannie les y a pourſuivis : des oppreſſeurs également avides & ingrats, leur ont forgé des fers, & les reſpectables Américains ont aiguiſé ces fers pour repouſſer leurs oppreſſeurs.... Le nouveau monde va donc vous compter au nombre des monſtres, affamés d'or & de ſang, qui l'ont ravagé.... Allemands, dont la loyauté fut toujours le caractere diſtinctif, ne frémiſſez-vous pas d'un tel reproche ?...

A ces motifs faits pour toucher des hommes, faut-il joindre ceux d'un intérêt également preſſant pour des eſclaves & des citoyens libres ?

Savez-vous quelle nation vous allez attaquer ? ſavez-vous ce que peut le fanatiſme de la liberté ? C'eſt le ſeul qui ne ſoit pas odieux ; c'eſt le ſeul reſpectable ; mais c'eſt auſſi le plus puiſſant de tous.... Vous ne le ſavez pas, ô peuples aveugles ! qui vous croyez libres, en rampant ſous le plus odieux des deſpotiſmes : celui qui force au crime ! Vous ne le ſavez pas, vous que le caprice ou la cupidité d'un deſpote peuvent armer contre des hommes qui méritent de l'humanité entiere, puiſqu'ils défendent ſa cauſe & lui préparent un aſyle !... O guerriers mercénaires !

ô ſatellites des tyrans! ô Européens énervés! vous allez combattre des hommes plus forts, plus induſtrieux, plus courageux, plus actifs que vous ne pouvez l'être. Un grand intérêt les anime : un vil lucre vous conduit; ils défendent leur propriété, & combattent pour leurs foyers: vous quittez les vôtres, & ne combattez pas pour vous; c'eſt au ſein de leur pays, c'eſt dans leur climat natal, c'eſt aidé de toutes les reſſources domeſtiques qu'ils font la guerre contre des bandes que l'océan a vomies, après avoir préparé leur défaite. Les motifs les plus puiſſans & les plus ſaints excitent leur valeur, & appellent la victoire ſur leurs pas. Des chefs qui vous mépriſent, en ſe ſervant de vous, oppoſeront de vaines harangues à l'éloquence irréſiſtible de la liberté, du beſoin, de la néceſſité. Enfin, & pour tout dire en un mot, la cauſe des Américains eſt juſte: le ciel & la terre réprouvent celle que vous ne rougiſſez pas de ſoutenir...

O Allemands! qui donc a ſoufflé parmi vous cette ſoif de combattre, cette frénéſie barbare, cet odieux dévouement à la tyrannie?... Non : je ne vous comparerai pas à ces fanatiques Eſpagnols qui détruiſoient pour détruire, qui ſe baignoient dans le ſang, quand

la nature épuiſée forçoit leur inſatiable cupidité à faire place à une paſſion plus atroce. Des ſentimens plus nobles, des erreurs plus excuſables vous égarent. Cette fidélité pour vos chefs, qui diſtingua les Germains vos ancêtres, cette habitude d'obéir ſans calculer qu'il eſt des devoirs plus ſacrés que l'obéiſſance & antérieurs à tous les ſermens; cette crédulité qui fait ſuivre l'impulſion d'un petit nombre d'inſenſés ou d'ambitieux: voilà vos torts; mais ils ſeront des crimes, ſi vous ne vous arrêtez au bord de l'abyme.... Déjà ceux de vos compatriotes qui vous ont précédés, reconnoiſſent leur aveuglement; ils déſertent, & les bienfaits de ces peuples qu'ils égorgeoient n'a guere, & qui les traitent en freres aujourd'hui qu'ils ne leur voient plus en main le glaive des bourreaux, aggravent leurs remords & doublent leur repentir.

Profitez de leur exemple, ô ſoldats! Penſez à votre honneur, penſez à vos droits.... N'en avez-vous donc pas comme vos chefs?... Oui, ſans doute; on ne le dit point aſſez: les hommes paſſent avant les princes qui, pour la plupart, ne ſont pas dignes d'un tel nom. Laiſſez à d'infames courtiſans, à d'impies blaſphémateurs le ſoin de vanter la préro-

gative royale & ſes droits illimités ; mais n'oubliez point que TOUS ne furent pas faits pour UN ; qu'il eſt une autorité ſupérieure à toutes les autorités ; que celui qui commande un crime, ne doit point être obéi ; & qu'ainſi votre conſcience eſt le premier de vos chefs...

Interrogez-la cette conſcience ; elle vous dira que votre ſang ne doit couler que pour votre patrie ; qu'il eſt atroce de recevoir de l'argent pour aller égorger, à pluſieurs milliers de lieues, des hommes qui n'ont d'autres relations avec vous que celles qui doivent leur concilier votre bienveillance.

Elle prétend faire une guerre légitime cette métropole, qui s'épuiſe pour ruiner ſes enfans ! Elle réclame ſes droits, & ne veut les diſcuter qu'avec la foudre des combats !... Mais fuſſent-ils réels ces droits, les avez-vous examinés ? eſt-ce à vous à juger ce procès ? eſt-ce à vous à prononcer l'arrêt ? eſt-ce à vous à l'exécuter ?... Eh ! qu'importent après tout ces vains titres ſi problématiques & ſi conteſtés ? L'homme, dans tous les pays du monde, a le droit d'être heureux. Voilà la premiere des loix ; voilà le premier des titres ; des colonies ne vont point fertiliſer des terres nouvelles, augmenter la gloire & la puiſſance

de la mere patrie, pour en être opprimées... Le ſont-elles ? elles ont le droit de ſecouer le joug, parce que le joug n'eſt pas fait pour l'homme.

Mais, qui vous a dit que les Anglois avoient ſigné l'arrêt de proſcription lancé contre les Américains ? ... Braves Allemands ! on vous a trompé. N'aviliſſez pas par un tel ſoupçon une nation qui a produit de grands hommes & de belles loix, qui nourrit long-tems dans ſon ſein le feu ſacré de la liberté, & mérite à ces titres du reſpect & des égards.... Hélas ! dans les isles Britanniques, comme dans le reſte de l'univers, un petit nombre d'ambitieux agite le peuple & produit les calamités publiques. Le moment de criſe eſt arrivé. L'Angleterre n'eſt diviſée, malheureuſe, en guerre contre ſes freres, que parce que le deſpotiſme lutte depuis quelques années avec avantage contre la liberté. Ne croyez donc pas défendre la cauſe des Anglois; vous combattez pour l'accroiſſement de l'autorité de quelques miniſtres qu'ils abhorrent & mépriſent.

Les voulez-vous connoître les véritables motifs qui vous mettent les armes à la main ?

Un vain luxe, des dépenſes mépriſables

ont ruiné les finances des princes qui vous gouvernent : leurs ſpoliations ont tari leurs reſſources ; ils ont trop ſouvent trompé la confiance de leurs voiſins, pour y recourir encore. Il faudroit donc renoncer à ce faſte exceſſif, à ces fantaiſies ſans ceſſe renaiſſantes, qui ſont leur occupation la plus importante ; ils ne peuvent s'y réſoudre ; ils ne le feront pas : l'Angleterre épuiſée d'hommes & d'argent, achete à grands frais de l'argent & des hommes. Vos princes ſaiſiſſent avidement cette reſſource momentanée & ruineuſe ; ils levent des ſoldats ; ils les vendent ; ils les livrent : voilà l'emploi de vos bras : voilà à quoi vous étiez deſtinés. Votre ſang ſera le prix de la corruption, & le jouet de l'ambition. Cet argent qu'on vient d'acquérir en commerçant de vos vies, payera des dettes honteuſes, ou aidera à en contracter de nouvelles. Un avide uſurier, une courtiſanne mépriſable, un vil hiſtrion vont recevoir ces guinées données en échange de votre exiſtence.

O diſſipateurs aveugles ! qui vous jouez de la vie des hommes, & prodiguez les fruits de leurs travaux, de leurs ſueurs, de leur ſubſtance ; un repentir tardif, des remords déchi-

rans ſeront vos bourreaux, mais ne ſoulageront pas ces peuples que vous foulez; vous regretterez vos laboureurs & leurs moiſſons, vos ſoldats, vos ſujets; vous pleurerez ſur les malheurs dont vous-mêmes aurez été les artiſans, & qui vous envelopperont avec tout votre peuple. Un voiſin formidable ſourit de votre aveuglement, & s'apprête à en profiter. Il forge déjà les fers, dont il médite de vous charger; vous gémirez ſous le poids de vos chaînes, fuſſent-elles d'or; & votre conſcience, alors plus juſte que votre cœur ne fût ſenſible, ſera la furie vengereſſe des maux que vous aurez faits.

Et vous peuples trahis, vexés, vendus, rougiſſez de votre erreur! que vos yeux ſe deſſillent! quittez cette terre ſouillée du deſpotiſme; traverſez les mers; courez en Amérique; mais embraſſez-y vos freres; défendez ces peuples généreux contre l'orgueilleuſe rapacité de leurs perſécuteurs: partagez leur bonheur; doublez leurs forces; aidez-les de votre induſtrie; appropriez-vous leurs richeſſes en les augmentant. Tel eſt le but de la ſociété: tel eſt le devoir de l'homme, que la nature a fait pour aimer ſes ſemblables, & non pas pour les égorger. Apprenez des

Américains l'art d être libre, d'être heureux, de tourner les inſtructions ſociales au profit de chacun des individus qui compoſent la ſociété : oubliez, dans le reſpectable aſyle qu'ils offrent à l'humanité ſouffrante, les délires dont vous fûtes les complices & les victimes : connoiſſez la vraie grandeur, la vraie gloire, la vraie félicité : que les nations européennes vous envient, & béniſſent la modération des habitans du nouveau monde, qui dédaigneront de venir les punir de leurs forfaits, & de conquérir les terres dépeuplées que foulent des tyrans oppreſſeurs, & qu'arroſent de leurs larmes des eſclaves opprimés.

CHAPITRE XVII.

Lettre du comte de CHANMBURG, *écrite de Rome au baron* DE HOHENDORFF, *commandant des troupes Heſſoiſes en Amérique.* (1)

MONSIEUR LE BARON DE HOHENDORFF.

J'ai reçu à Rome votre lettre du 27 décembre de l'année derniere à mon retour de *Naples*. J'ai appris, avec un plaiſir inexprimable, le courage que mes troupes ont montré à l'affaire de *Trenton*, & vous ne pouvez vous figurer la joie que j'ai reſſenti en apprenant que de dix-neuf cents cinquante Heſſois qui ſe ſont trouvés au combat, il n'en eſt échappé que trois cents quarante-cinq. Ce ſont juſtement ſeize cents cinq hommes de tués, & je ne puis aſſez louer la prudence que vous avez montré, en adreſſant une liſte exacte de ces morts à mon miniſtre de *Londres*. Cette précaution étoit d'autant plus

(1) Cette plaiſanterie fut diſtribuée en même tems que le pamflet précédent. Le prince de Heſſe portoit le nom de Chanmburg dans ſon voyage en Italie.

néceſſaire, que les lettres adreſſées au miniſtre Anglois ne portent que quatorze cents ſoixante-cinq morts; il en réſulteroit un différent de 462,00 florins à mon préjudice, puiſque ſuivant le compte du lord de la tréſorerie, il ne me revient que 483,450 florins, au lieu de 643,500, que j'ai droit de demander ſuivant notre convention. Vous comprenez le tort que cette erreur de calcul feroit à mes finances, & je ne doute pas que vous ne mettiez tous vos ſoins à prouver que leur liſte eſt fauſſe & la vôtre vraie.

La cour de *Londres* objecte qu'il y avoit une trentaine de bleſſés, & qu'ils ne doivent pas être payés comme morts. Mais j'eſpere que vous vous ſerez reſſouvenu des inſtructions que je vous ai données à votre départ de *Caſſel*, & que vous n'aurez pas cherché à rappeller à la vie, par des ſecours inhumains, ces malheureux dont vous ne ſauriez conſerver les jours qu'en les privant d'un bras ou d'une jambe; ce ſeroit leur faire un préſent funeſte, & je ſuis ſûr qu'ils aiment mieux mourir que de vivre mutilés & hors d'état de me ſervir. Je ne prétends pas pour cela que vous deviez les aſſaſſiner; il faut être humain, mon cher baron; mais vous pouvez

insinuer sans affectation aux chirurgiens, qu'un homme estropié fait honte à leur art, & qu'il n'y a rien d'aussi savant que de laisser périr tout ce qui n'est plus en état de combattre. Au reste, je vais vous envoyer de nombreuses recrues : ne les ménagez pas, songez que la gloire passe avant tout : la gloire est la vraie richesse : rien n'avilit un militaire comme l'amour de l'argent ; il ne faut donc songer qu'à l'honneur & à la réputation ; mais cette réputation doit être acquise parmi les dangers ; une bataille gagnée sans coûter de sang au vainqueur, n'est qu'un avantage honteux, tandis que les vaincus se couvrent de gloire en périssant les armes à la main. Rappellez-vous que de trois cents Lacédémoniens qui défendoient le défilé des *Thermopiles*, il n'en revint pas un seul. Que je serois heureux, si j'en pouvois dire autant de mes braves Hessois ! Il est vrai que leur roi *Léonidas* périt à leur tête ; mais les mœurs actuelles ne permettent pas à un prince de l'Empire d'aller combattre en Amérique pour une cause qui ne le touche nullement ; & puis à qui payeroit-on les trente guinées par homme tué, si je ne restois pas en Europe pour les toucher ? Il faut d'ailleurs que je puisse vous envoyer

des recrues pour remplacer le monde que vous perdez, & c'eſt pour cela que je vais retourner en Heſſe. Il eſt vrai que les hommes commencent à manquer dans mes états; mais je vous ferai paſſer des enfans; d'ailleurs plus la marchandiſe eſt rare, plus elle ſe vend. On m'a aſſuré que les femmes & les petites filles ſe ſont miſes à labourer & à cultiver la terre, & qu'elles ne réuſſiſſent pas mal.

Vous avez fait très-ſagement de renvoyer en Europe le docteur Auméreſe, qui réuſſiſſoit ſi bien à guérir le flux; il faut ſe garder ſoigneuſement de tirer d'affaire un homme capable d'avoir le dévoiement, car il ſera toujours un mauvais ſoldat: un poltron fait plus de mal dans une affaire, que dix braves gens n'y font de bien. Vous promettrez de l'avancement à tous ceux qui s'expoſeront; vous les exhorterez à chercher la gloire au milieu des dangers; vous direz au major de Mandorff que je ſuis très-mécontent de ſa conduite: c'eſt lui qui a ſauvé les trois cents quarante-cinq hommes qui ont échappé au maſſacre de *Trenton*, & de toute la campagne il n'y a pas eu dix hommes de tué ſous ſes ordres. Enfin, ayez pour objet principal de tirer les choſes en longueur, & d'éviter

toute

toute affaire décisive pour ou contre les Américains ; car je viens de prendre des arrangemens à *Naples* pour avoir désormais un grand opéra italien, & je ne veux pas être dans le cas de le renvoyer. Sur ce, je prie Dieu, mon cher baron, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

CHAPITRE XVIII.

Notice ſur les maîtres des requêtes & intendans.

On ſait que la France ſe gouverne par les loix & par l'autorité. Quand l'un eſt tempéré par l'autre, quand l'harmonie eſt entiere, quand la balance eſt maintenue, tout eſt dans l'ordre, perſonne ne murmure, & chacun jouit paiſiblement de ſon exiſtence.

Les loix ſont dépoſées dans les tribunaux, qui jugent en dernier reſſort. Mais le François jouit d'un avantage qui lui eſt particulier : c'eſt le recours au prince à l'infini, le recours perpétuel à ſon maître. Le conſeil des parties, compoſé des conſeillers d'état & maîtres des requêtes, forme le tribunal de recours; mais ſi le ſujet François ſe croyoit mal jugé par l'arrêt du conſeil qu'il auroit obtenu dans le conſeil des parties, il a le droit de ſe pourvoir en caſſation de cet arrêt du conſeil, & pour lors la requête ſe préſente au conſeil des dépêches; du roi mal informé, au roi mieux informé. Ce genre de recours eſt perpétuel. Rarement on en uſe.

Mais Madame la Galliſſonniere en a uſé, & obtint ce qu'elle demanda. Il y a d'autres exemples.

L'autorité réſide dans les ſecrétaires d'état & les intendans : de ſorte que par eux on peut juger en France beaucoup d'affaires quand les parties s'y ſoumettent ; ce qui évite de grands frais. Tout ce qui s'inſtruit & ſe juge par cette voie, ſe fait ſur papier mort ; (1) tout ce qui s'inſtruit & ſe juge par l'autre, ſe fait ſur papier timbré, à l'exception des provinces affranchies du timbre, comme la Franche-Comté.

Les maîtres des requêtes rapportent ſeuls au conſeil des parties. Les ſecrétaires d'état rapportent au conſeil des dépêches, ou à la perſonne du roi, parce que le roi eſt le maître de former ſon conſeil d'une ou de pluſieurs perſonnes.

Dans la moitié de ce ſiecle, les ſecréraires d'état ont été preſque tous de robes; de ſorte qu'ils rapportoient eux-mêmes les affaires contentieuſes. Le maréchal de Belle-Iſle commença en 1758 à déranger l'ordre ; il ſe fit aider par M. de Crémille pour la ſignature.

(1) Mort, parce qu'il ne rapporte rien au fiſc.

M. de Choiſeul qui lui ſuccéda, prit la griffe & inſtitua deux conſeillers d'état au conſeil des dépêches pour y faire ſes rapports. Il choiſit MM. d'Agueſſeau & Gilbert. Après la mort de ce dernier, M. de Choiſeul le remplaça par M. J. de F.

Les conſeils des dépêches étoient autrefois très-rares; ils ne connoiſſent que des affaires de particuliers à particuliers, dans leſquels l'adminiſtration eſt intéreſſée, & que le ſecrétaire d'état n'oſe pas décider ſeul dans ſon travail avec le roi. Quand ces cas ſe préſentoient, pour ne pas faire languir une queſtion mixte au conſeil des parties, le roi aſſembloit un conſeil extraordinaire qui s'appelloit pour cette raiſon *des dépêches*, & l'affaire mixte s'expédioit ſans retardement.

L'abus qu'on a fait de l'autorité dans les trente dernieres années du regne du feu roi, a fait évoquer au conſeil des dépêches toutes les affaires qu'on a voulu *manier* ou *favoriſer*: de là les tribunaux dépouillés, les parties victimes de la faveur, &c. & le conſeil des dépêches s'eſt trouvé une eſpece de tribunal réglé, qui ſe tenoit preſque tous les vendredis.

M. de Maurepas a enrayé le plus qu'il a pu, parce qu'il eſt de l'ancienne adminiſtration,

qu'il ſent cet abus; mais il n'a pas eu la force, le nerf & la volonté d'y apporter le remede qu'il falloit. Alors il eſt ſurvenu un autre embarras. Le conſeil s'eſt trouvé compoſé de gens ſi médiocres, que J. de F. a été l'homme par excellence : parce que M. d'Agueſſeau, ſon collegue, eſt devenu ſourd, & que J. de F. s'eſt fait adjoindre de ſon ami Taboureau, qui propoſe l'opinion dont J. de F. veut qu'on ſoit. En 1774, on donna à Berthier pere une place au conſeil des dépêches pour retraite : d'où il arrive que ce conſeil, dans lequel il ne devroit y avoir que des miniſtres & des ſecrétaires d'état, a aujourd'hui quatre conſeillers d'état que conduit J. de F.

Quand Sartine y étoit, le parti de J. de F. étoit le plus puiſſant ſans contredit. Or, on ne peut pas éloigner des conſeils ceux qui y ſont; mais on peut les y gêner par le concours d'opinans qui croiſent en diſcutant.

J. de F. n'eſt pas fort légiſte, il ne ſait rien; mais il a un eſprit ſouple & retors, & dit ce qu'il veut & comme il veut. Il avance une propoſition tortueuſe, complexe, frauduleuſe, qu'on ne peut écarter ſans la combattre, & il n'y a là aucun athlete.

Le ſeul homme que redoutoit J. de F. étoit

de Boynes. Celui-ci eſt un cheval pour le travail, & un homme très-fort ſur la loi.

Pour tirer le Meaupeou d'embarras en 1771, on lui donna de Boynes, & à ce dernier une place de ſecrétaire d'état, pour qu'il eût une conſiſtance. Dans ce pays-ci on ne regarde jamais ſi la cheville va au trou, on commence par l'y planter : on donna à de Boynes la marine, pour laquelle il étoit propre comme Sartine. Mais en 1771 on pouvoit diſpoſer de la marine, comme en 1774. En 1771 la marine fut regardée un *cuſtodi nos*, pour oppoſer de Boynes à Meaupeou, & faire ſentir à ce dernier que de Boynes pourroit être au beſoin garde-des-ſceaux. Par-là on le contenoit. En 1774 Sartine n'eut la marine que pour l'y faire échouer.

Or, par le renvoi de de Boynes, on a perdu au conſeil pour la partie de la loi, du contentieux; on a perdu, dis-je, un aigle, & ce que l'on a de mieux & de plus fort ſans contredit dans le royaume.

De Boynes eſt jeune; il étoit déplacé à la marine. Il faudroit lui faire reprendre ſa place de miniſtre, purement & ſimplement quand on aura fait Saint-Prieſt garde-des-ſceaux, pour tenir en bride J. de F. & renforcer le

conſeil du roi en principes d'adminiſtration. De Boynes refuſera; on le lui ordonne, ſauf à lui donner un licou pour décoration. Mais point de département à cet homme, parce qu'il eſt trop dur de caractere, & qu'un adminiſtrateur doit être auſſi liant que le juge doit être rigide. Le premier eſt un pere qui doit adoucir le joug; le ſecond eſt maîtriſé par la loi: c'eſt un être paſſif, qui ne doit que l'appliquer, jamais l'interpréter.

Quant au conſeil des parties, c'eſt un fouillis qui auroit beſoin de toute l'attention d'un chef. Tous les ſujets de l'Averdy de 1764 à 1768, ſont la plupart janſéniſtes, c'eſt-à-dire, républicains. Ceux de Meaupeou de 1768 à 1774, ſont des chats & des rats que la récompoſition de la magiſtrature lui a fourni, parce qu'un ſujet refuſé étoit admis au conſeil. Ceux d'Hue de 1774 à 1776, ſont tous Normands, ou rejets de la ſeconde récompoſition, c'eſt-à-dire, que les ſujets inadmis par les nouveaux tribunaux de 1774, ont été admis au conſeil.

Depuis 1776, on a reçu quelques fils de maîtres (1), faits pour y être, mais qui ſont

(1) Bloſſac, Caumartin, Pajot, Amelot, Dorfeuil, &c.

de plats ſujets. Voilà cependant la pépiniere des trente-trois intendans du royaume. Je mets en fait qu'il n'y a pas dix maîtres des requêtes parmi les quatre-vingt qui aient un ſens ordinaire pour adminiſtrer. Tous ont ou l'eſprit tortu, ou une inapplication, légéreté, préſomption, inſolence, idées gauches, &c. pires qu'une nullité abſolue. Il eſt donc bien évident que d'ici à ce que cette génération ſoit épuiſée, l'adminiſtration en France pour la partie des intendans eſt perdue.

Les zizanies & les querelles de familles établies dans tous les parlemens par les deux opérations de 1771 & 1774, plus fauſſes l'une que l'autre, dureront de même toute la génération.

Il n'y a donc de reſſource qu'en mettant un chancelier & un garde-des-ſceaux, hommes de génie & d'activité, & d'un caractere propre à ſaiſir ces points de vues.

Celui qui eſt le chef de la juſtice peut ſeul faire le bien ou le mal dans ce royaume, par la maniere dont il compoſe ſes tribunaux. Il faudroit que ce chef connût à fond ſes ſujets avant que de leur permettre d'acquérir, & que quand un ſujet annonce la plus grande aptitude, on lui fit don d'une charge, s'il n'a

pas le moyen de s'en revêtir. Qu'il maintienne les ordonnances, & qu'un maître des requêtes qui casse l'arrêt de la grand'-chambre du parlement de Paris ait plus que dix-huit ans. La déclaration de 1683 exigeoit trente ans, & six ans d'exercice dans un tribunal de qualité requise, c'est-à-dire, un tribunal souverain. Hue les reçoit à tout âge & sans exercice. Foullon & le jeune Amelot n'ont jamais été qu'au Châtelet. Caze a fait six mois de cour-des-aides à Montpellier, mais sa mere a couché avec le couperose Montbar *, &c. Et du Gazon pelotte Caze, quand ce dernier lutine Madame du Gazon. Il l'a peloté au foyer de la comédie italienne il y a dix-huit mois.

Minc, maître des requêtes, fut au corps-de-garde des François, pour s'être battu avec le Suisse de la comédie.

Froidefond, sans pain, a épousé la Caqué, fille du maçon Caqué, &c. Voilà les juges des juges.

On reçoit des fils de traitans, de maçons, de trésoriers, &c. puis on veut que les peuples respectent ces va-nus-pieds, qui souvent savent à peine signer. Le Laboulloufe à Auch vivoit avec la Pélin, étoit le jouet de Guimare; il ne sait pas lire. Il a une des plus

belles intendances de France & des plus étendues, ſuſceptible de tout.

D'Ablois, beau-frere de Sartine, à la Rochelle, eſt une véritable brute.

Saint-Maur, à Bordeaux, homme nul & vraiment incapable, adminiſtre une province intéreſſante, une ville ſuperbe, un parlement difficile à manier.

Necker vient d'envoyer Dufour à Bourges. Tout eſt à faire dans l'intendance de Bourges, & Dufour eſt un mangeur d'images, qui dit pourtant ſavoir l'office de la vierge & les petites heures. Mais ſon pere eſt l'un des trois du comité contentieux.

De Brou, qui eſt à Dijon, n'a pas été ſix mois au conſeil. Richiſſime, beau-fils, petit-fils d'un garde-des-ſceaux par interim, mépriſe & la place & l'état.

La Galaiziere, à Strasbourg, créature de M. de Choiſeul, déſigné par ce dernier pour être contrôleur-général en 1767, eſt d'une ſuffiſance à croſſer: quel peine un être de cette trempe ſe donneroit-il pour connoître l'Alſace! Les voſges, l'exploitation des forêts du roi, les limites, les luthériens, les proteſtans, la religion mixte eſt ſoutenue en Alſace par loix du prince. Le conſeil de Col-

mar eſt mixte ; le cardinal de Rohan a à Verſailles un luthérien pour gentilhomme ; les mariages entre catholiques & luthériens ſont autoriſés par un édit de 1772. Un intendant adroit influeroit ſur les autres départemens à l'aide du ſecrétaire d'état ; quand on auroit quelques provinces frontieres, il ſeroit facile de tolérer l'exercice libre. Le regne de Colbert a fini avant le renvoi des proteſtans. Parlez de tout cela à la Galaiziere, il ne ſaura ſi vous lui parlez grec ou françois.

Depont, à Mets, eſt un imbécille à citer. Mais ſa femme joue ſur le théatre de M. de Monteſſon, & Depont a eu une intendance, clef du royaume. Il y a une ſynagogue publique à Mets. Si cet automate ſe lioit avec la Galaiziere, puiſqu'ils ont à eux deux, luthériens & juifs, qui empêche qu'ils n'aient en outre les proteſtans ?

La Porte, à Nancy, eſt un enfant que M. Dumuy a placé ſur la demande de Stainville & à la réquiſition de Gayot, à qui Dumuy ne ſavoit rien refuſer. La Porte a épouſé ſans dot la petite-fille de Gayot. Or, conçoit-on qu'une des plus grandes provinces de France, plus autrichienne dans le cœur que françoiſe, où il faudroit des vues ſavantes

pour ramener les eſprits & leur faire oublier les vexations tyranniques des deux la Galaiziere ſucceſſifs, pour traiter de la partie des limites, pour éluder & prévenir les conteſtations perpétuelles qui naiſſent des conflits entre le parlement de Mets & le conſeil de Nancy? Conçoit-on que cette belle province ſoit abandonnée à un enfant, qui ne ſavoit que gagner des maladies cuiſantes chez la Gourdau, & les portoit à Madame de Coiſlin? Tels étoient ſes rapports au conſeil.

L'élégant Calonne, à Lille, enrage de n'être pas miniſtre. Aſſurément celui-là ne paſſera pas les nuits à étudier ce que le blafard Caumartin a pu oublier de biens à faire dans la Flandre, qui eſt cependant une bien belle province.

Senac eſt aimable, il a de l'eſprit, des vues, mais beaucoup plus d'ambition. Il aime ſon plaiſir & préférera une jolie épigramme qu'il aura faite pour Madame de Teſſé, à tous les intérêts de l'intendance de Valenciennes.

Eſmangard, fils d'un valet-de-chambre du palais-royal, à Caën. Il étoit à Bordeaux, d'où on l'a chaſſé en 1774, parce qu'il faiſoit l'important; il s'étoit voué en bas valet à Meaupeou, pour décompoſer durement ce

parlement de Bordeaux. Sa mere Eſmangard, qui étoit auprès de Madame de Chartres, a eu le crédit, par M. le duc d'Orléans, de faire placer ce beau-fils à Bordeaux. Je vous demande ce qu'il a fait dans cette intendance pendant quatre ans, & ce qu'il peut faire à Caën ?

De Croſne, à Rouen, eſt un bredouilleur qui eſt le plus plat, le plus ennuyeux perſonnage. Il a fait ſa réputation par le premier rapport des Calas, dont le chargea M. de Choiſeul. Dès ce moment il ſe crut miniſtre. Il épouſa la fille de la Michaudiere, qu'il remplaça à Rouen quand on fit ce dernier conſeiller d'état. De Croſnes, abhorré par le parlement de Rouen, demanda Nancy en 1775. Stainville s'y oppoſa malgré cette ancienne faveur des Choiſeul, & il eſt reſté à Rouen où il eſt conſpué.

L'ami Julien, ancien chef du conſeil du comte d'Eu, a eu Alençon, comme beau-frere de Vomot, parce qu'il a fallu faire les chemins du château du Bourg. C'eſt une mâchoire terrible. Il n'a jamais rapporté au conſeil ; car on l'a fait maître des requêtes après qu'il a été intendant.

La Bove eſt un enfant pour la Bretagne,

qui demanderoit un des hommes les plus forts dans toutes les parties.

Mutigney, Franc-Comtois d'origine, protégé de M. de Duras, a été tiré de Rennes en 1771 quand on y envoya Baſquencourt, & conduit Amiens aujourd'hui. Mutigney s'appelle d'Agai, & on le diſoit parent du doyen du conſeil d'Agaiſot (d'Agueſſeau); c'eſt le plus pauvre individu, qui a cependant une belle province telle que la Picardie.

Pelletier, de Mortefontaine, à Soiſſons, eſt fol. Inutile de s'y arrêter.

Dorfeuil, à Châlons, ſeroit beaucoup plus propre à manger du foin; il eſt incapable même de rapports au conſeil. Cependant la Champagne ne ſeroit pas indifférente entre les mains d'un homme de mérite. Mais un rouillé Dorfeuil, parent du miniſtre, ſe croit né avec tous les talens.

La Corée eſt une buſe. La Franche-Comté eſt une province preſque abandonnée depuis l'époque où Sérilly, homme d'un grand mérite, la quitta en 1759, pour aller à l'intendance de Strasbourg y faire périr de chagrin le malheureux préteur Kiinglin, qu'abhorroit Machault. De Boynes prit Beſançon en 1759, & n'eut que les tracaſſeries parlementaires à

étudier. D'ailleurs de Boynes légiſte, étoit incapable d'aucune vue tendante à l'amélioration d'une province auſſi intéreſſante que la Franche-Comté. Ainſi depuis vingt-un ans cette province eſt négligée.

Montauban eſt conduit par le neveu de Terrai, placé à vingt-un ans par faveur, & qui ignore complétement toutes choſes. Son prédéceſſeur de Gourgues ne valoit guere mieux.

Fleſſelles a une ambition enragée, & ne ſait point ſa place. Voué corps & ame à M. d'Aiguillon, il n'a de reſſource qu'en ce dernier. Fleſſelles, tarré par l'affaire de M. de la Chalotais, n'a ſongé qu'à faire oublier ſes trigauderies par un grand faſte à Lyon. Ce n'eſt pas là ce qu'il faut pour une ville de pure manufacture, où il ſeroit ſage, au contraire, de donner l'exemple de la grande économie. D'ailleurs cette ville eſt ſuſceptible de toute l'attention d'un homme de génie.

Marcheval, à Grenoble, y eſt mépriſé par le parlement. D'ailleurs ſujet mince, infatué de ſa parentée par ſa femme avec les Moreau, qui ſont iſſus d'un Md de drap; mais Moreau de Séchelles.... Enſorte que le *mari* Pajot des poſtes, la *femme* Moreau des draps, font

tout comme s'ils étoient Montmorenci. Auſſi ſont-ils ridiculiſés, & par-là le Dauphiné, grande, belle, vaſte province, eſt négligée depuis trente ans, parce que la Porte pere ne valoit pas plus que Pajot & Berthier de Sauvigni. Voilà cependant les trois qui ſucceſſivement ont adminiſtré.

La Tour de Glénée eſt conduit par ſa femme, ſœur de d'Aligre, & qu'on dit avoir beaucoup d'eſprit. Mais je ne connois point M. de Glénée; je ſais que de 1771 à 1774, cette malheureuſe province a eu ſucceſſivement Mouthion & Senac, & que les incartades de Mouthion n'y ſont point encore oubliées.

Raymond de Saint-Sauveur, à Perpignan, eſt un des plus dangereux coquin qu'il y ait en France. Lieutenant-général de la table de marbre, il commença par tromper ſon beau-pere Américain, en inférant dans ſa procuration qu'il étoit lieutenant-général. Le mariage fait par procureur, ſa femme charmante, & tout ce qu'il faut que ſoit une jolie femme; lui écrouelleux, figure de crucifix; il reçoit d'elle, dit-on, une triſte incommodité.... Débats, paidoyeries, ſéparation de biens, au conſeil où il s'étoit fait maître

maître des requêtes, il gagne, il perd alternativement; enfin, il engueuſe l'abbé Terrai, & ſe fait faire un traitement; enjole Thierry, ſe fait préſenter au dauphin, devient économiſte forcené ſous Turgot, & ſon antagoniſte ſous Necker; obtient par Thierry que le roi forcera la main à Montbarrey pour Perpignan, ce qui fut fait en 1778. Il remue ciel & terre en Rouſſillon pour ſe rapprocher, & il ne ſera pas content qu'il ne parvienne à la police, ou à quelque choſe de plus relevé. Il ne manque pas de talens; laborieux, intelligent, des vues; mais il y a peu de roués de cette eſpece.

Daine, à Limoges, excellent ſujet, honnête homme, ami intime de Saint-Prieſt, mais lourd, fut placé en 1766, par M. de Praslin, à Bayonne, parce qu'il étoit beau-frere du commis Rhodier. Daine ſera bon conſeiller d'état. Il a les bons principes d'adminiſtration; mais ne s'occupe point à Limoges des moyens d'induſtrie, commerce, arts, manufactures, &c. qui ſont les principales parties de tout intendant.

Bloſſac, honnête homme à Poitiers; mais vieux routinier, vieux principes, vieilles idées.

Ducluzel, à Tours, fort riche, fort dif-

ſipé, donnant des ſignatures. Secrétaire du Choiſeul.

Cypierre, véritable mâchoire à Orléans.

Guéau, à Moulins, fils de l'avocat Guéau, de Reverſeaux, a hérité du nom, mais non du mérite de ſon pere; couſin de l'Averdy, vermiſſeau né du cul du bas-palais, eſt encroûté des antiques vétilles des formes, & ſe croit de la côte d'Adam, parce que ſon couſin l'Averdy l'a porté à tout pendant ſon miniſtere; que de Boynes, pour faire baſſement ſa cour à l'Averdy, fit de Guéau ſon confident; que Marville l'égueulé le chargeoit du contentieux des économats; que l'intrigant évêque d'Auxerre s'en ſervit auprès de M. de Maurepas, par le canal de Madame, pour terminer ſon affaire des colleges (en novembre 1776), époque où Cicé méritoit d'être décrété, & alloit l'être par le parlement de Paris. Cette intrigue a valu à Guéau l'adminiſtration du Bourbonnois, province de l'intérieur, fertile en beaucoup de productions preſqu'inconnues. C'eſt du Bourbonnois qu'on tira en 1764 tous les marbres dont Notre-Dame eſt pavée, pour prouver la facilité qu'on auroit à établir une concurrence avec les marbres de Flandre, &c. &c. On ne

finiroit jamais ſur les détails. Guéau eſt inſolent à Mouſins, comme il l'étoit à Paris; inacceſſible, dur au peuple comme il l'étoit à Reverſeaux pour ſes payſans, contre leſquels il a plaidé & perdu. (1) Ce n'eſt pas que Guéau ſoit ſans mérite; il a celui du contentieux; il ſait flairer le ſac. Habile parperaſſeur, il falloit le laiſſer au parlement, où il auroit brillé dans la rue Regratiere, isle Saint-Louis, après avoir jugé dans les replis tortueux du palais: mais faire de cette figure de ſinge un adminiſtrateur, & le préférer à ſes anciens, parce que Cicé l'a prôné pour ſes intérêts à Madame de Maurepas, c'eſt une horreur!

Chaſeras, à Clermont, premier préſident de la cour-des-aides, fut fait intendant d'Auvergne, au refus de tous les intendans qui ne voulurent point préſider le conſeil ſupérieur de Clermont, qu'on forma en 1771 de ladite cour-des-aides. Chaſeras, parent de Dormeſſon (mort), ſe chargea de tout, & fut comme Julien (à Alençon) intendant avant que d'être maître des requêtes.... Mouthion, intendant de Clermont en 1771, fut révoqué par cette raiſon; & comme il étoit ſoutenu

(1) Mémoires imprimés en 1777.

par Trudaine, on en honora Aix. Mais par la décence à la récompoſition de la magiſtrature (en 1774), puiſqu'on remettoit chaque choſe *in ſtatu quo ;* il falloit donner un intendant à la province d'Auvergne, & laiſſer M. de Chaſeras ce qu'il étoit, c'eſt-à-dire, premier préſident de la cour-des-aides de Clermont. Au lieu de cela, on récompenſe un homme qui ſe fait le bourreau de l'ancienne magiſtrature. Outre ſon premier état qu'il conſerve, on lui laiſſe la plus belle place qu'il puiſſe deſirer dans ſa province : place qu'il ne devoit au moins conſerver que par interim. Ce procédé eſt humiliant pour le conſeil, & cela ne fait pas le bien de la province ; car cet homme qui toute ſa vie a été dans ſa cour-des-aides, ne pouvoit pas deviner que, par une fatalité incompréhenſible, Meaupeou, factieux & ſcélérat, ſeroit ſoutenu dans la révolution la plus ridicule & la moins néceſſaire, & qu'il ſeroit appellé, lui Chaſeras, pour adminiſtrer la province dans laquelle il n'avoit été toute ſa vie que ſimple jugeur. Impoſſibilité phyſique, donc qu'il faſſe le bien en Auvergne.

Il eſt inutile de finir par Berthier, intendant de Paris & ſurintendant de la maiſon de la reine. Il eſt trop près du ſoleil pour être

inconnu, & pour qu'on ne le connoiſſe pas à fond. Son renvoi fut bien arrêté par M. Turgot en 1776, quand ce dernier fut remercié.

Il eſt évident qu'une adminiſtration auſſi mal montée, telle bien organiſée qu'elle pût être, doit aller de mal en pis; que les peuples ne peuvent qu'en ſouffrir, ſans que le roi en ſoit mieux ſecouru, & qu'il eſt indiſpenſablement néceſſaire d'y remédier le plutôt poſſible.

Mais, ſi on conſidere que dans tout le conſeil il n'y a peut-être pas dix ſujets capables, on ne peut s'empêcher de gémir; & pour le prouver, il ſuffiroit d'avoir un almanach royal à la main, de raiſonner pertinemment ſur la quiddité individuelle de chacun des membres, en commençant d'une part par M. d'Agueſſeau, le doyen, & finiſſant par Baſqu'encour (Bacquencourt): de l'autre par M. Saunier, doyen des doyens des maîtres des requêtes, & finiſſant par M. Dorfeuil, dernier reçu: on démontreroit à l'évidence la propoſition ci-deſſus avancée; rien ne ſeroit plus aiſé & plus court.

Mais, dira-t-on, comment faire? on ne peut pas révoquer tous les intendans, ni ſupprimer le conſeil. Non, & il ne le faut pas:

mais voici ce que feroit un garde-des-ſceaux habile.

1°. Que les conſeillers d'état ſoient têtes à perruque plus ou moins, peu importe, parce qu'avec deux hommes forts comme de Boynes, on les fait marcher *pour le mieux* à coups de battes.

2°. Que le corps des maîtres des requêtes ſoit un ramaſſis de canaille, peu importe, parce que ces j...f..... s ne ſont que *facultatifs* par eſſence, c'eſt-à-dire, que leur charge ne leur donne autre droit que la permiſſion de ſe trouver *debout* derriere le fauteuil d'un conſeiller d'état, quand le garde-des-ſceaux, ou le chancelier aſſemble le conſeil. Là on leur demande leur voix dans l'affaire qu'un autre maître des requêtes rapporte debout. Quand cette voix eſt donnée, ils paſſent d'un conſeil à l'autre au mauvais lieu pour la plupart. Or, le garde-des-ſceaux eſt le maître de diſtribuer ſes rapports; de maniere qu'en ne donnant, par exemple, aucune affaire à rapporter à un Mayou, Mayou s'ennuie de dépenſer 16 liv. 4 ſ. chaque lundi, pour ſe trouver derriere ce conſeiller d'état qui le pouſſe quand il veut cracher. Mayou finit par gobeloter dans ſa rue Bardubec, & ne paroît

plus à la cour que quand Monſieur, frere du roi & héritier préſomptif de la couronne, a une dépêche à faire faire par ſon ſecrétaire des commandemens: ce qui n'arrive pas tous les jours; & ceux qui ne ſont pas honorés de la place de ſecrétaire des commandemens des princes, végetent à Paris auprès de leurs belles.

Par cette marche, Dammécourt, ſans mot dire, éloigne toute la poſpolite du conſeil, ſans que perſonne ait droit de ſe plaindre: alors il choiſit parmi une douzaine de ſujets ceux qui méritent; il leur diſtribue des procès à rapporter (1), & ſur leur travail, il commence à diſcerner s'ils *ont le ſens droit ou*

(1) Il ne devroit y avoir au conſeil que les maîtres des requêtes *du quartier;* par-là on en élagueroit trois quarts. Telle étoit l'inſtitution primitive; il n'y a qu'à lire l'almanach royal.

Il réſulte un très-grand abus du trop grand nombre de maîtres des requêtes au conſeil des parties.

Les conſeillers d'état, par leur âge & leur expérience, devroient être les ſeuls qui rendiſſent l'arrêt; par tolérance, on permet aux maîtres des requêtes d'opiner. Qu'arrive-t-il? les maîtres des requêtes ſont quelquefois double en nombre; ils ſe pelottonnent pendant qu'on rapporte, à raiſon de ce qu'ils ſont debout; ils cabalent, vendent leur voix, & priment par-là les conſeillers d'état dont les voix ſe trouvent étouffées par les autres. Ainſi la jeuneſſe turbulente & inappliquée l'emporte ſur la maturité: or il arrive ſouvent qu'à raiſon de ce qu'on juge toujours deux fois une même affaire au conſeil, d'abord en caſſation, puis en oppoſition, l'affaire qui a été bien jugée en caſſation, (parce que la cabale n'a pas eu le tems de ſe former,) eſt détruite en oppoſition.

M. Daudigné, guidon des chevaux-légers, gagna au rapport de Baudoin de Guemadau 40000 liv. de rente *tout d'une voix;*

obtus. Ce préalable fait, il charge celui qu'il deſtine à adminiſtrer une province, de faire une tournée chez pluſieurs intendans pour prendre une idée, ſe faire un plan de l'adminiſtration *comparée ;* car les pays d'états de Bretagne, d'états de Bourgogne, d'états de Languedoc, &c. d'élection, frontiere, maritime, &c. ont tous des uſages locaux, &c. & néanmoins il ſeroit à deſirer qu'il y eût un enſemble de vues. Par exemple, que les communications ſoient de nature en Franche-Comté ; qu'en cas de guerre avec l'Allemagne, on pût y faire arriver des bleds de l'intérieur, quand la récolte y a été fautive, ce qui exigeroit des canaux, &c. Mais pour cela, il faut que cet intendant de Franche-Comté connoiſſe, 1°. la France ; 2°. l'état de ſes provinces voiſines ; 3°. ſon ſol propre ; 4°. ſes avantages & ſes déſavantages, &c. en petit, comme North étudie l'Angleterre reſpectivement avec ce qui l'entoure, puis reſpectivement avec le globe. Le maître des requêtes, de retour de ſes tournées, ſeroit obligé de rendre compte par écrit à M. le

---

en oppoſition au rapport de M. Milliere, il perdit à la très-grande pluralité un an après.

M. Daudigné, parent de Madame d'Aiguillon, perdit parce que la Milliere ſe laiſſa tourner.

garde-des-ſceaux de ce qu'il a vu, fait & obſervé. Ce travail examiné, le garde-des-ſceaux lui-même l'interroge pour voir ſi le travail n'a pas été fait par un teinturier. Alors un homme ne vous échappe pas.... On le garde au beſoin: puis quand une intendance vaque, le futur adminiſtrateur eſt tout préparé; & ce n'eſt pas un miniſtre qui ſourdement doit le nommer ou le propoſer, c'eſt le garde-des-ſceaux *en perſonne* qui le propoſe au roi, en plein conſeil, pour que les quatre ſecrétaires d'état, avec leſquels ce nouvel individu va dorénavant correſpondre, parlent *pour* ou *contre* lui. Il eſt odieux que le ſecrétaire d'état de la guerre, par exemple, ſe trouve forcé de conſulter un intendant ſur la vie, l'honneur & la fortune d'un citoyen, ſi cet intendant a été l'ennemi de ce ſecrétaire d'état, ou s'il s'eſt fait contre lui ſon eſpion, &c. Il faut de l'harmonie, autrement les rouages péchant dans l'engrainage, l'horloge ne va plus juſte. Voilà la marche qu'ont ſuivi M. Orry, M. de Machault, & tous les vrais adminiſtrateurs. Sous le chancelier d'Agueſſeau, c'étoit une faveur que de rapporter au conſeil pour un maître des requêtes; c'étoit un honneur que d'être prié à dîner chez le

chancelier le jour du conſeil, &c. Aujourd'hui Hue a une liſte de procès & de noms: on accole les noms à ceux des procès, voilà les rapporteurs nommés; d'où il arrive qu'une affaire de commerce tombe à un bon criminaliſte qui n'entend rien aux affaires de commerce: & *viciſſim*. Quant à la table, c'eſt une auberge, ou une tabagie. Les ſecrétaires, greffiers, &c. mangent pêle-mêle avec d'anciens conſeillers d'état reſpectables, les maîtres des requêtes, &c. ſans ordre, ni décence. Hue ſe met à cette table comme un ſac de bled, ne parle à perſonne; & quand chacun eſt repus, qu'on s'eſt jugurgité, on s'en retourne à Paris. Y a-t-il ombre de décence? Le local ſeul où ſe tient le conſeil ne recevroit pas les valets de chiens d'une cour décente. Le conſeil des parties devroit ſe tenir *où ſe tient le conſeil des dépêches*.

Voilà pour le futur.

Pour le proviſoire, pour le tout-à-l'heure, il y auroit un moyen fort ſimple de redreſſer tous les intendans du royaume, de les contenir, de les étudier, puis de les révoquer petit à petit, ſoit par incapacité, ſoit en les faiſant conſeillers d'état; on le peut toujours quand on le veut, parce que le nombre ſe

peut porter à l'infini en les faiſant ſurnuméraires. Ils ont les mêmes rangs, honneurs, prérogatives, &c. mais ils ne touchent les penſions que par ancienneté ; ce qui leur eſt à peu près égal, parce qu'un intendant de province, qui deſire d'être conſeiller d'état, ne demande pas à l'être pour toucher 3000 liv.

Les intendans en France ſe ſont mis ſur le pied, pour la plupart, de ne donner que des ſignatures : encore y en a-t-il parmi eux qui ſe ſont fait donner un ſubdélégué général, comme le cardinal de Rohan, qui chaſſe à Coupevrai pendant que ſon coadjuteur, l'évêque d'Arrat, viſite les paroiſſes d'Alſace.

Les ſubdélégués en France ſe trouvent dans le fait les véritables intendans. Or, ſous prétexte de prendre une connoiſſance approfondie du royaume, de refondre l'ouvrage de Boullainvilliers, qui pouvoit être bon à certains égards quand il fut fait, mais qui n'eſt plus aujourd'hui de valeur, on formeroit à Paris une commiſſion de ſix à huit honnêtes gens, dans l'ordre des hommes ſubalternes, mais inſtruits, qui veuillent véritablement le bien, ſans intérêt, faction, eſprit de parti, livrées de perſonne, &c. ce bureau prendroit une connoiſſance approfondie de ce qui s'eſt

fait jusqu'à ce jour, c'est-à-dire, que Perronnet communiqueroit son travail, Guettard le sien, Dailli, commis de Necker, la partie des impositions, Hamelin celle des villes, & de même dans chaque dépens des secrétaires d'état. D'après ces données, ce bureau arrêteroit des questions locales, préparatoires, puis plus étendues, qu'il feroit directement à chacun des subdélégués, avec ordre de correspondre de même directement avec le chef dudit bureau, lequel auroit ses ports francs, ainsi que le contreseing. Par-là, en un an, je maintiens qu'un homme de tête & de sens vous redresse toute l'administration de France, sans dire un mot qui puisse faire de la peine à qui que ce soit. Les intendans respectifs, apprenant que leurs sous-ordres sont questionnés, deviendront leur premier secrétaire, trembleront, iront au-devant de tout, préviendront sur tout, & ne laisseront rien à desirer. On peut être tranquille.

Enfin, si le roi demandoit en plein conseil: " est-il utile que le commerce de soierie " soit encouragé ou négligé dans la ville de " Tours, eu égard aux intérêts de la ville de " Lyon? " & mille questions de cette nature.... On ne pourroit y répondre qu'après

un an d'examen ; il en eſt ainſi de tout. Cependant le roi de Pruſſe (gouvernant la France) auroit bientôt ſu à quoi s'en tenir ; l'empereur lui-même. Vous ſeriez étonné de la multitude des queſtions que fit l'empereur au Havre & à Saint-Malo, ſur le commerce de l'Inde, pour ſa compagnie d'Oſtende & celle de Trieſte.

Ce plan n'eſt pas abſolument neuf ; cette idée a été propoſée en partie, lorſqu'à la régence on créa les quatre intendans du commerce. Mais en France, lors même que le génie crée, l'*intrigue place*. Ces quatre intendans du commerce, créés dans une époque où tout étoit à faire en France, puiſque nous n'avions point encore ſeulement les élémens du commerce de M. Melon, ancien ſecrétaire de M. le comte d'Aubeterre ; ces quatre intendans du commerce, dis-je, n'ont preſque rien fait de ce pourquoi ils étoient établis. M. Turgot les a ſupprimés, & les a mis en *commiſſion* de *charges* qu'ils étoient : par-là il n'a fait que la petite moitié de la beſogne ; car en changeant les charges en commiſſions, il falloit auſſi changer les individus.... Voici ces quatre : M. Montaran, fils du Montaran qui a pillé, volé, fripponné du tems qu'il

étoit à la compagnie des Indes, qui envoyoit à Dupleix à Pondichéry toujours des draps d'une couleur dont les Indiens ne ſe peuvent habiller, parce que leur religion la leur interdiſoit, mais qui les envoyoit parce que les manufactures qui les fabriquoient en France, partageoient avec lui, &c. (1)... Et depuis 1740, que le pere eſt intendant du commerce, & depuis 1758 que le fils l'eſt en ſurvivance, a-t-on quelques productions utiles, inſtructives de la part de cette famille?

Le ſecond eſt M. Boula de Nanteuil, gendre de le Noir; bouillie dans la bouche, automate, inférieur aux androïdes de Vaucanſon; enſorte que l'orang-outang Nanteuil, l'androïde & l'Hottentot formeroient une partie de la chaîne.

Le troiſieme eſt Blondel, protégé par Malesherbes, porté à cette place par Turgot, à

(1) M. Dupleix m'a dit que Montaran, intéreſſé dans les affaires des Caſtaguier, gagna gros à ces pacotilles, & qu'après avoir inſiſté pluſieurs fois, lui Dupleix, à ce qu'on ceſſa d'envoyer des draps de cette couleur, il prit le parti d'en renvoyer une pacotille en France. Caſtaguier & Montaran embarraſſés, ſe virent contraints d'en vêtir leurs gens pendant un très-grand nombre d'années.

Ce Dupleix avoit de grandes vues, & eût fait de grandes choſes dans l'Inde. On le traitoit ici comme un pauvre homme, un imbécille, perſonne ne le conſultoit. Il eſt mort dans ſa belle maiſon où demeure Bertin, rue neuve des Capucins, au Bouillon de la paroiſſe de la Madeleine.

cauſe de Madame Blondel. Mais que fait Blondel depuis ſix ans révolus qu'il eſt là? Avant d'être intendant du commerce, il falloit le faire travailler au conſeil cinq ou ſix ans, enſuite on lui auroit donné cette place d'intendant du commerce, place adminiſtratrice, quand il en auroit été digne : voilà ce que Saint-Prieſt, ſon oncle, m'a dit en 1776; il en hauſſoit les épaules pour ſon neveu. Cependant Blondel fait l'entendu, & donne *des audiences. . . . Riſum teneatis!*

Le quatrieme eſt l'illuſtre Toloſan, fils d'un charretier de Lyon, âgé de ſoixante ans, qui n'exiſte que par les eaux de Plombieres, à qui M. J. de F. a donné cette place pour récompenſer le genre de bas-valet dudit perſonnage auprès de ſa perſonne.

Telle eſt cependant la ſeule reſſource qu'a aujourd'hui l'adminiſtration pour connoître la balance des avantages & déſavantages du commerce en France.

Comme ces quatre Meſſieurs ne ſont plus que par commiſſions, 1°. *je ceſſerois de les employer ſur l'état du roi.* Voilà leurs commiſſions révoquées. 2°. L'argent qu'ils coûtent & qu'ils emploient ſi mal, j'en chargerois & je le diſtribuerois parmi les individus

qu'on feroit travailler nuit & jour ſous un D**.

Pour modele de ce travail? ... qu'on liſe celui que fit Abeille de 1757 à 1760 pour la Bretagne, en 4 vol. in-12, imprimés chez Wattar, à Rennes. Il ſera facile enſuite d'appliquer à la France toutes les vues que cet homme a ſu donner au public pour ſes confreres les Bretons, en rédigeant les mémoires de la ſociété d'agriculture de Rennes. Ce ſont les ſeuls mémoires bien dreſſés, & Abeille avoit du talent. J'ignore s'il vit encore. Il avoit remplacé *le grand* ſecrétaire du bureau du commerce.

Vous auriez un travail excellent, *celui* qui réſulteroit de cette correſpondance générale, digéré, minuté, approfondi, diſcuté par gens capables.... Alors on feroit imprimer cet ouvrage, pour que chaque intendant, chaque ſubdélégué, chaque évêque, chaque curé, chaque commandant, &c. connût ſon pays. On verroit par-là ce qui manque à un local, ce qui afflue dans l'autre, ce qui regorge dans un troiſieme.... On connoîtroit toutes les vues propoſées dans chaque partie du royaume, pour le plus grand bien de chaque objet déterminé.

F I N.

HB-13-12-65

DC
135
B38A3

Baudouin de Guémadeuc
L'espion dévalisé

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY